

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
.....
MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DE LA PLANIFICATION ET
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



CAMERCAP-PARC

Cameroon Policy Analysis and Research Center



OPTIMISATION DU POTENTIEL FISCAL DU CAMEROUN

**PREMIER LEVIER POUR RÉUSSIR LE
DÉCOLLAGE DANS LE CADRE DE LA
SECONDE PHASE DE LA VISION 2035**

Série Etudes #11

DECEMBRE 2019

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE LA PLANIFICATION ET
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



CAMERCAP-PARC

Cameroon Policy Analysis and Research Center

EVALUATION DES BESOINS EN RENFORCEMENT DES CAPACITES EN VUE DE LA TRANSFORMATION ECONOMIQUE DU CAMEROUN



Un Cameroun doté de pleines capacités pour atteindre les Objectifs de Développement Durable.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
.....
MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DE LA PLANIFICATION ET
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



THE AFRICAN CAPACITY BUILDING FOUNDATION | FONDATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN AFRIQUE

CAMERCAP-PARC

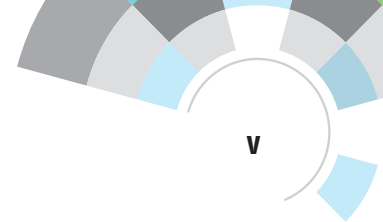
Cameroon Policy Analysis and Research Center

OPTIMISATION DU POTENTIEL FISCAL DU CAMEROUN

**PREMIER LEVIER POUR RÉUSSIR LE DÉCOLLAGE DANS LE CADRE DE
LA SECONDE PHASE DE LA VISION 2035**

Série Etudes #11

DECEMBRE 2019



■ SOMMAIRE

Sigles et abréviations	viii
Liste des tableaux et graphiques.....	xii
Liste des encadrés	xiv
Avant-propos	xv
Glossaire	xvii
Introduction.....	1

Chapitre 1. **Contexte socio- économique du développement de la fiscalité au Cameroun en 2019.....** 5

1.1. La situation macroéconomique sur les 10 dernières années	6
1.2. Les besoins en ressources de l'État.....	8
1.3. Qui paie les impôts au Cameroun ? Les contribuables potentiels	10
1.3.1. Les impôts directs : une population camerounaise majoritairement jeune	10
1.3.2. Une population d'entreprises relevant essentiellement du secteur de l'informel.....	10
1.4. Les Emplois (utilisateurs) de l'impôt au Cameroun	12
1.4.1. Pour réduire, à défaut d'éliminer la pauvreté.....	12
1.4.2. Pour créer de la croissance (durable).....	13
1.4.3. Pour générer l'emploi.....	15
1.4.4. Pour inverser une balance commerciale structurellement déficitaire	16
1.4.5. Pour le paiement de la dette publique	17
1.4.6. La fiscalité et la compétitivité globale de l'économie camerounaise	19
1.4.5. La carte administrative et institutionnelle de la décentralisation.....	20

Chapitre 2 : **Analyse du cadre programmatique de la fiscalité camerounaise, le cas de la LDF 2010-2019 et de la LDR 2008-2017** 23

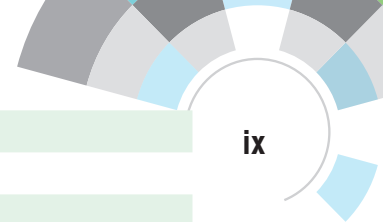
2.1. Fondement légal de la fiscalité au Cameroun	23
2.2. Prélèvements obligatoires et Impôts, quelle différence ?	23
2.2.1. Les structures ou administrations de recettes au Cameroun	24
2.2.2. Tendances des recettes fiscales en Afrique, quelles performances pour le Cameroun?...27	
2.2.3. Les bénéficiaires des prélèvements obligatoires	28
2.3. La politique fiscale au Cameroun depuis 2010	29
2.3.1. Une revue des mesures fiscales nouvelles de 2010 à 2019 (voir tableau récapitulatif en annexe).	29
2.3.2. Quelles interprétations peut-on déduire ?	31
2.4. Analyse des tendances structurelles de la politique fiscale au Cameroun.....	33

Chapitre 3 : Évaluation du potentiel et de l'effort fiscal du Cameroun	39
3.1. Le cas de la DGI projetés sur la période 2019-2020	39
3.1.1 Choix de la démarche d'évaluation.....	40
3.2 Les déterminants d'un potentiel fiscal global du Cameroun : une analyse à partir des tableaux Ressources et Emplois (TRE).....	47
3.2.1. Vue d'ensemble des impôts sur les produits	47
3.2.2. Analyse détaillée des impôts nets de subvention par produits	48
3.2.3. La TVA non déductible sur les produits	48
3.2.4. Les impôts et droits sur les importations à l'exclusion de la TVA	51
3.2.5. Les impôts sur les exportations	54
3.2.6. Les autres impôts sur les produits	54
3.2.7. Les subventions sur les produits	55
3.3. L'impôt libérateur et le secteur informel : quel potentiel ?	57
3.3.1. Parvenir à une maîtrise de la base imposable à très court terme	57
3.3.2. Estimation du potentiel fiscal du secteur informel.....	58
3.4. La Taxe sur la Propriété Foncière (TPF) : des performances à améliorer.....	60
3.5. Les TIC comme outil pour faciliter, améliorer les performances des administrations de recettes fiscales.....	61
3.5.2. Paiement électronique	61
3.5.3. Géolocalisation des contribuables	61
3.6. Les TIC comme source de recettes, par des activités imposables du secteur.....	61
3.6.1. Le Mobile banking et mobile money	62
3.6.2. le E-commerce.....	63
3.6.3. Télétravail (call center et autres)	63
3.7. Autres Mesures de portée générale pouvant avoir un impact fiscal :.....	68
3.7.1. Évaluation de l'impact fiscal net de l'harmonisation de l'âge de départ à la retraite des personnels fonctionnaires et agents publics à 50 ans, 55 ans, 60 ans et 65 ans au Cameroun	64
Chapitre 4 : Quelques autres actions nécessaires pour améliorer le rendement fiscal au Cameroun.....	67
4.1. Utilisation intelligente des systèmes de gestion des informations.....	67
4.1.1. Le développement d'un réseau d'échange d'informations	67
4.1.2. La mise en place d'une « Data mining fiscal »	68
4.2. Création d'un régime fiscal des entreprises en difficulté	68

4.3.	Assainissement du fichier des contribuables par la géo-localisation afin d'asseoir le cadastre fiscal	69
4.4	Renforcement des capacités des contribuables au civisme fiscal.....	69
4.5	Amélioration de l'image/la perception de l'administration fiscale	69
4.6	Production d'une culture de l'éthique des personnels de l'administration fiscale.....	70
4.7	Priorité à la fonction pédagogique de l'impôt par rapport à la répression : la sanction doit être l'exception	70
4.8.	Illustration du rôle social de redistribution de l'impôt.....	70
Chapitre 5. En guise de conclusion : quelques propositions d'actions prioritaires à résultats rapides.....		75
5.1.	Les mesures à caractère fiscal.....	75
5.1.1	À court terme.....	75
5.1.2	À moyen terme.....	75
5.1.3	À long terme.....	76
5.2.	Les mesures à caractère structurelle	76
5.2.1	À court terme	76
5.2.2	À moyen terme.....	76
5.2.3	À long terme.....	76
5.3.	Les mesures de nature politique	77
CONCLUSION		78
Annexe 1 : Description et spécification du modèle d'estimation du potentiel et de l'effort fiscal ...		79
Annexe 2 : Plan d'action des mesures envisageables en vue d'augmenter le rendement des impôts et taxes intérieurs.....		81
Annexe 3 Nomenclature des Recettes de la Direction Générale du Budget.....		83
Annexe 4 : Tableau des operations financieres de l'etat		87
BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE.....		91

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACBF	African Capacity Building Foundation
ARMP	Agence de Régulation des Marchés Publics
ARSEL	Agence de Régulation de l'Électricité
BAD	Banque Africaine de Développement
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique centrale
BH	Boko Haram
BICEC	Banque internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit
BIT	Bureau International du Travail
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Études de Population
BUNEC	Bureau National de l'État Civil
CAC	Centimes Additionnels Communaux
CAMERCAP-PARC	Centre d'analyse et de recherche sur les politiques économiques et sociales du Cameroun
CAMWATER	Cameroon water utilities
CAN	Coupe d'Afrique des Nations
CC	Conseil Constitutionnel
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique centrale
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CES	Conseil Économique et Social
CFC	Crédit Foncier du Cameroun
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement
CONSUPE	Contrôle supérieur de l'État
COP 21	21 st Conference of the parties
CPIA	Country Policy Institutions Assessment
CRTV	Cameroon radio and television
CS	Cour Suprême
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
DGB	Direction Générale du Budget



DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
DGSN	Délégation Générale de la Sûreté Nationale
DP	Division de la Prévision
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EESI	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
ELECAM	Elections Cameroon
EPA	Établissement Public et Administratif
EZIMBA	Association des Entreprises de la Zone Industrielle MAGZI de Douala-Bassa
FCFA	Franc de la Communauté Française d'Afrique
FEC	Facilité Élargie de Crédit
FMI	Fonds Monétaire International
FTYIP	First Ten Years Implementation Plan
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
DGE	Direction des Grandes Entreprises
FEC	Facilité Élargie de Crédit
FFI	Flux Financier Illicite
FMI	Fonds Monétaire International
FNE	Fond National de l'Emploi
GE	Grande Entreprise
I/TS	Impôt sur le Traitement et Salaire
INC	Institut National de Cartographie
INS	Institut National de la Statistique
IR	Impôt sur le Revenu
IRCM	Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers
IRPP	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
IS	Impôt sur les Sociétés
LDF	Loi de Finances
MAGZI	Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles
ME	Moyenne Entreprise
MINDCAF	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières



x

MINDEF	Ministère de la défense
MINEFOP	Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire
MINEPDED	Ministère de l'environnement, de la protection de la Nature et du développement durable
MINEPIA	Ministère de l'élevage des pêches et des industries animales
MINESEC	Ministère des enseignements secondaires
MINFI	Ministère des finances
MINJUSTICE	Ministère de la justice
MMO	Moyen de mise en œuvre
MSP	Dépenses Salariales et de Pensions
MTN	Mobile Telecommunications Network
NOSO	Nord-Ouest/Sud-Ouest
NRF	Nouveau Régime Financier
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
ODD	Objectif de Développement Durable
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PE	Petite Entreprise
PIB	Produit Intérieur Brut
PLANUT	Plan d'Urgence Triennal
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRC	Présidence de la République du Cameroun
PSJ	Plan spécial jeunes
PTF	Partenaire Technique et Financier
RGE	Recensement Général des Entreprises

RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SA	Société anonyme
SARL	Société à responsabilité limitée
SIC CACAOS	Société industrielle camerounaise de cacao
SONARA	Société nationale de raffinage
SOSUCAM	Société sucrière du Cameroun
SPM	Services du Premier Ministre
SYDONIA	Système douanier automatisé
TCI	Taxe communautaire d'intégration
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TPE	Très petite entreprise
TPF	Taxe sur la propriété foncière
TRE	Tableau des ressources et des emplois
TSPP	Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers
TSR	Taxe Spéciale sur les Revenus
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UA	Unité Administrative
UBA	United Bank of Africa
UE	Union Economique
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UP	Unité de Production
XAF	Franc CFA de la CEMAC
XOF	Franc CFA de l'UEMOA

■ LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Niveau de pression fiscale projeté selon les objectifs et engagements internationaux ..	8
Tableau 2 : Tableau des opérations financières de l'État (Milliards de FCFA).....	9
Tableau 3 : Évolution de la population du Cameroun à l'horizon 2035 (en milliers).....	10
Tableau 4 : Répartition des entreprises par type	11
Tableau 5 : Répartition des entreprises par secteur d'activité	11
Tableau 6 : Incidence de la pauvreté au Cameroun.....	13
Tableau 7 : Taux de sous-emploi global des 15-64 ans	16
Tableau 8 : Encours de la dette publique et à garantie publique (Milliards de FCFA).....	18
Tableau 9 : Ratio du service de la dette publique sur les recettes internes	19
Tableau 10 : Le Cameroun dans le classement Doing Business 2019	20
Tableau 11 : cartographie des unités administratives et des collectivités territoriales décentralisées du service public camerounais au 30 juin 2019	21
Tableau 12 : Réalisation des recettes fiscales par administration	25
Tableau 13 : Recettes au titre de la parafiscalité.....	26
Tableau 14 : Tendances des recettes fiscales en Afrique, un regard panoramique	27
Tableau 15 : Synthèse des mesures fiscales portant sur les 6 principaux impôts et taxes, de la LDF 2010 à la LDF 2019	29
Tableau 16 : Contribution moyenne aux recettes budgétaires par grandes masses (en %)	34
Tableau 17 : Contribution moyenne des principaux impôts aux recettes budgétaires (en %).....	35
Tableau 18 : présentation des hypothèses du cadre budgétaire (en milliards de FCFA)	40
Tableau 19 : contribution des principaux impôts au rendement de la DGI	41
Tableau 20 : contribution des principales branches au rendement de la DGI	42
Tableau 21 : potentiel et effort fiscal entre 2016 et 2020	43
Tableau 22 : Potentiel fiscal de la DGI décliné suivant les principaux impôts	44
Tableau 23 : Effort fiscal à réaliser par type d'impôts	45
Tableau 24 : Potentiel fiscal suivant les principales branches d'activités	46
Tableau 25 : Effort fiscal de la DGI suivant les principales branches d'activités	46
Tableau 26 : Taux implicite moyen de la TVA (%).....	50
Tableau 27 : Taux implicite moyen des impôts (%).....	51

Tableau 28 : Taux implicite moyen des droits sur les importations, par ordre décroissant de la valeur des importations (%) année ou période ?	52
Tableau 29 : les 20 premiers produits à l'importation au Cameroun (2017-2018).....	53
Tableau 30 : Taux implicite moyen des droits d'accise à la porte, par ordre décroissant de la valeur des importations.....	53
Tableau 31 : Répartition des impôts moins subventions sur les produits de 2013 à 2017 (en milliards de FCFA).....	55
Tableau 32 : Évolution de la valeur ajoutée informelle et de l'impôt libérateur	58
Tableau 33 : Évolution du rendement de la DGI par segment du fichier entre 2016 et 2017.....	58
Tableau 34 : Volume de recettes fiscales simulées dans le secteur informel (milliards)	59
Tableau 35 : structure par âge du fichier solde 2018	65
Tableau 36 : taux apparent de l'I/TS.....	66
Tableau 37 : masse salariale projetée suivant le choix de l'âge harmonisé de la retraite. (Milliards de FCFA).....	66
Tableau 38 : estimation des I/TS suivant le choix de l'âge harmonisé (milliards de FCFA).....	66

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Contribution à la croissance du PIB réel des différents secteurs (en %).....	6
Graphique 2 : la structure des ressources publiques	7
Graphique 3 : Évolution du taux de croissance réalisée comparée aux estimations du DSCE.....	14
Graphique 4 : Statistiques des recettes publiques en Afrique 2018	15
Graphique 5: Niveaux de réalisations des Importations et des Exportations (en milliards de FCFA)..	16
Graphique 6 : structures des recettes fiscales par types d'impôts, moyenne 2014-2018	25
Graphique 7 : Taux moyen de recouvrement des recettes fiscales.....	36
Graphique 8 : Taux d'exploitation du potentiel fiscal des impôts et taxes intérieurs par la DGI	43
Graphique 9 : Évolution de la TVA à l'intérieur de 2013 à 2018 (en milliards de FCFA)	48
Graphique 10 : Recette fiscale (en millions de Dollars US) par habitant.....	56
Graphique 11 : Illustration de la méthode de calcul de la masse salariale projetée.....	64



■ LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : La friperie et la brocante	49
Encadré 2 : Les TPE/PE et l'impôt liberatoire	57



■ AVANT-PROPOS

Pour un niveau de recettes compatibles avec les engagements du pays.

Disons-le tout de go puisque c'est une évidence, un truisme : le Cameroun a besoin d'argent pour son programme de développement (durable) en vue de son émergence dans l'intervalle 2030-2035. Et de beaucoup d'argent ! Mais comment faire ?

Depuis la sortie de la grande crise et l'initiative PPTTE qui a refroidi l'approche de planification à moyen terme et à court terme (DSEP, puis vision 2035 et DSCE), beaucoup d'efforts ont été faits, non seulement pour améliorer les capacités de l'État à créer des richesses, à générer et à capter des ressources, mais surtout pour en assurer une gestion efficace à travers la maîtrise des dépenses publiques. Plusieurs instruments ont été convoqués et mis à contribution : la GAR, le budget-programme (dans le cadre du NRF 2007-2013), divers programmes de réformes dans les finances publiques etc. Mais au bout du compte, les résultats restent mitigés et surtout les ressources restent en deçà des besoins.

Au-delà de tout constat, des facteurs exogènes exigeant des efforts importants sur le plan financier sont apparus : la crise sécuritaire avec Boko Haram, la crise sociopolitique dans le NOSO, et la conjoncture internationale défavorable de temps à autre en ce qui concerne les cours des matières premières. Et la même question revient : **comment faire pour s'en sortir ?**

Dans une étude publiée en décembre 2018 et portant sur **LES BESOINS EN RENFORCEMENT DE CAPICITES POUR LA TRANSFORMATION ECONOMIQUE DU CAMEROUN**, le CAMERCAP-PARC suggérait déjà une approche par une stratégie de rupture NO MORE AS USUAL ! Plus spécifiquement en ce qui concerne le financement du développement, la 3^{ème} conférence internationale sur le financement

du développement tenue à Addis-Abeba en septembre 2015 en ligne avec l'Agenda 2030 de développement durable, avait relevé la nécessité, notamment pour les pays en développement et ceux d'Afrique en particulier, de renforcer la mobilisation des ressources internes pour soutenir les plans de développement. La Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) a publié un rapport circonstancié à cet effet, en démontrant le caractère stable, pérenne et moins onéreux de cette approche. Il y était démontré que par ailleurs que l'Afrique « exporte » plus de capitaux qu'elle n'en reçoit¹.

D'où la présente réflexion sur le potentiel fiscal du Cameroun. Car, estimée à 15 % de son PIB, le taux de prélèvement fiscal (pression fiscale), ce potentiel reste grandement sous-exploité en comparaison avec les autres pays africains d'une part et du groupe des pays classés comme émergents, d'autre part.

Emprunter la route pour y parvenir exige au préalable la modification du discours politique, du moins sa mise à jour. À l'observation et jusqu'à date, le discours politique est plus aligné sur le concept **d'EMERGENCE** en faisant quasiment passer entre les lignes, voire sous silence, les **Objectifs de Développement Durable**. Dans tous les discours des politiques, notamment au niveau de la base, les ODD sont absents, voire ignorés.

Or, à bien y regarder, un alignement et une priorité (focus) sur les ODD permettraient d'atteindre l'émergence avant échéance ! Autant l'émergence est érigée en une cause nationale, la réalisation des ODD apparaît comme un moyen plus anticipé d'y parvenir.

1 - ACBF, rapport sur les capacités en Afrique, RICA 2015: les impératifs de capacités pour la mobilisation des ressources intérieures en Afrique.

Pourquoi convoquer les ODD, se demanderait-on alors que l'étude porte sur l'optimisation des performances fiscales ?

Premièrement, parce que les recettes fiscales font partie des leviers pour financer le processus de développement par leur caractère endogène, en référence avec une des résolutions de la Troisième Conférence internationale sur le financement du développement tenu en 2015 à Addis-Abeba, en Éthiopie.

Deuxièmement parce que l'agenda des ODD porte un message fort : ***No one left behind***, autrement dit, *personne ne doit être laissé en marge*. Or, le corollaire de cette inclusion de tous, ***est la participation de tous***. Tout le monde doit contribuer au processus de développement durable, selon les 5 P déclinés comme suit :

- i. **PEUPLE**. Mettre fin à la pauvreté et à la faim, dans toutes leurs formes et assurer la dignité et l'égalité ;
- ii. **PLANÈTE**. Protéger les ressources naturelles et le climat de notre planète pour les générations actuelles et futures ;
- iii. **PROSPÉRITÉ**. Assurer une vie prospère et épanouissante pour tous ;
- iv. **PAIX**. Favoriser l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives, libérées de la peur et la violence ; et
- v. **PARTENARIAT**. Un Partenariat mondial revitalisé pour le développement durable et un esprit de solidarité renforcé.

Et c'est à cet engagement de tous et de chacun que la présente étude interpelle l'ensemble de la communauté nationale pour donner au pays à travers ses institutions dans un contexte désormais marqué par la décentralisation, à savoir le Gouvernement central et les Collectivités

territoriales décentralisées, les moyens d'assurer le bien-être de tous dans un esprit de justice et d'équité.

Les recommandations ici énoncées convoquent ainsi la conscience et la participation de tous. L'exécutif certainement à travers son gouvernement, le parlement à travers ses 02 chambres en tant que représentations du peuple pour l'une et représentation des communautés pour l'autre, les CTDs, les organisations de la société civile, les unités économiques et les citoyens ordinaires, contribuables, chacun à son niveau, pour que l'impôt retrouve sa fonction première de redistribution et de régulateur social. L'impôt par tous et pour tous !

Barnabé Okouda

Directeur Exécutif

■ GLOSSAIRE

Les recettes fiscales : désignent les recettes provenant des impôts sur le revenu et les bénéfices, des cotisations de sécurité sociale, des taxes prélevées sur les biens et les services, des prélèvements sur les salaires, des impôts sur le patrimoine et des droits de mutation, ainsi que d'autres impôts et taxes. Les recettes fiscales totales en pourcentage du PIB indiquent la part de la production d'un pays qui est prélevée par l'État sous forme d'impôts.

La pression fiscale : est le montant total des recettes fiscales recouvrées, exprimé en pourcentage du PIB. Cet indicateur se rapporte à l'administration dans son ensemble (État central et collectivités décentralisées). Elle définit l'importance relative des prélèvements obligatoires dans l'économie nationale.

Le potentiel fiscal : d'une économie est le niveau de recettes fiscales compatibles avec le volume de production nationale et la structure économique. Il représente le ratio de recettes fiscales maximales que peut dégager cette dernière si elle utilisait toutes ses ressources et capacités pour la collecte de celles-ci (Alfirman, 2003).

L'effort fiscal : est l'écart entre le potentiel fiscal et les recettes fiscales effectivement collectées.

Taux d'exploitation du potentiel fiscal : est le rapport entre les recettes effectivement collectées et les recettes fiscales potentielles.

■ INTRODUCTION

Le développement des capacités, dans leurs différentes dimensions, demeure un enjeu majeur pour les économies africaines en général, et le Cameroun en particulier. Plusieurs travaux scientifiques et empiriques ont démontré que le pays, qualifié d'Afrique en miniature, dispose d'un énorme potentiel en ressources naturelles et humaines.

Afin d'assurer le bien-être de ses populations, les pouvoirs publics ont le devoir de transformer ce potentiel en biens et services de qualité. Comment donc passer du potentiel à la réalité qui, elle seule, peut changer le profil du quotidien des citoyens dans leurs conditions de vie ?

Afin de relever ce défi, les pays se sont organisés en mettant en place des programmes de développement nationaux, régionaux voire au plan global à l'instar de l'agenda 2030 des objectifs de développement durable. Conscients de la difficulté évoquée ci-dessus de ne pas en rester à se complaire des atouts sous forme d'une litanie des projets comme des vœux pieux, ledit agenda a intégré parmi les objectifs et les stratégies, la notion des moyens de mise en œuvre (MMO).

C'est dans cette mouvance que la troisième conférence internationale sur le financement du développement tenue à Addis Abeba, a mis en relief et recommandé aux pays en développement et notamment africains, de miser sur les ressources internes en priorité et non plus essentiellement sur les financements extérieurs qui ont conduit par le passé à la crise d'endettement et à l'échec des plans de développement antérieurs. Aucun pays ne s'est développé sans les ressources internes.

Entretemps, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique devenue un organe spécialisé

de l'UA, dans son rapport annuel sur les capacités en Afrique en 2015, a saisi l'opportunité pour adresser la problématique de la mobilisation des ressources internes. La mobilisation des ressources intérieures consiste à générer des épargnes et des recettes fiscales à partir de ressources intérieures et les allouer aux activités économiquement et socialement productives plutôt que de recourir aux sources externes de financement,

Sur le plan fiscal, l'investissement dans le renforcement des capacités des administrations fiscales doit faire partie d'un programme de réforme fiscale plus large qui inclut la simplification et la rationalisation des systèmes fiscaux (par exemple, la réduction des exonérations fiscales et la lutte contre la corruption au sein des administrations fiscales). Les indices de l'effort fiscal calculés pour les pays africains montrent que plusieurs pays, y compris ceux riches en ressources, ne fournissent pas assez d'efforts pour collecter les impôts.

Les administrations fiscales doivent recruter des personnels plus nombreux et mieux formés et les retenir en adoptant des mesures incitatives financières appropriées, et elles doivent être autorisées à exercer leurs fonctions sans ingérence politique. Davantage doit être fait pour renforcer la capacité des autorités fiscales à collaborer avec les contribuables et favoriser une culture où la fiscalité est perçue comme contribuant à la prestation de services essentiels, et cela signifie que les gouvernements doivent faire preuve de transparence et d'efficacité en ce qui concerne les dépenses. Ainsi, le rapport révèle d'énormes besoins en matière de renforcement des capacités dans quatre domaines clés : le recouvrement des recettes ; le renforcement du secteur financier ; la lutte contre la corruption ; et la lutte contre les flux financiers illicites (FFI).

Il est donc nécessaire dans l'immédiat de mettre en place des politiques et des initiatives au niveau national, pour relever le défi. Renforcer la capacité de générer des recettes à partir de sources négligées telles que les entreprises et les activités informelles, ainsi que l'immobilier ; mettre en place des infrastructures de technologies de l'information, en investissant dans la collecte de données financières, ainsi qu'en facilitant l'établissement de registres des impôts ; et en renforçant les cinq dimensions ci-dessus de la capacité pour lutter contre les flux financiers illicites.

L'aspect dépenses est important au même titre que l'aspect recettes, sinon plus. Les citoyens doivent avoir connaissance des services qu'ils reçoivent en échange de leurs contributions fiscales, et les gouvernements doivent faire preuve de transparence en ce qui concerne les dépenses de programme et investir dans des campagnes de sensibilisation et d'éducation fiscale.

Pour un début, les gouvernements doivent jouer un rôle de premier plan dans le renforcement des capacités, en particulier pour résoudre les questions structurelles. Le secteur privé est également essentiel pour assurer la responsabilité sociale des entreprises et la mobilisation de l'épargne privée. La société civile doit aussi se doter de la capacité d'exiger la transparence dans les opérations de l'administration fiscale et de demander la reddition de comptes par les gouvernements sur l'utilisation des recettes fiscales. Les parlementaires doivent adopter des lois qui assurent l'efficacité et l'équité dans la collecte et l'utilisation des revenus et la lutte contre les flux financiers illicites. Le pouvoir judiciaire doit avoir la capacité de faire appliquer ces lois. Enfin, les partenaires au développement doivent fournir un soutien financier et technique au renforcement des capacités des parties prenantes.

Le Forum de haut niveau sur la mobilisation des ressources intérieures organisé en marge de la troisième Conférence des Nations Unies sur le

financement du développement ainsi que les ateliers sous-régionaux sur la lutte contre les flux financiers illicites en Afrique, organisée conjointement avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et l'Union africaine, illustrent l'engagement et l'implication de la Fondation.

La présente étude vise à servir de catalyseur en faveur du renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour la mobilisation des ressources intérieures dans notre pays.

Nous avons espoir que la présente étude constituera une base pour comprendre les problèmes de renforcement des capacités en matière d'élaboration, de coordination et de mise en œuvre des politiques et des initiatives relatives à la mobilisation des ressources intérieures, notamment dans ce cas les recettes fiscales .

À cet effet, à l'évaluation à priori des éléments disponibles, les raisons d'espérer sont avérées sous réserve des ressources humaines qu'il va falloir capaciter en compétences adéquates, et une gouvernance à améliorer, la partie reste jouable avec un pari gagnant. C'est pour cela qu'il importe de **REVER** que cela est possible, puis **OSER** et **INNOVER**.

Pour plus de réalisme, notre approche méthodologique a conduit à 03 étapes.

1. Une analyse du cadre institutionnelle et un examen du principal instrument de programmation qui est la LDF sur les 10 dernières années ;
2. Une analyse économétrique du potentiel et de l'effort fiscal du Cameroun à partir d'un modèle et une analyse économique et statistiques à partir des données de comptabilité nationale et

3. Une analyse empirique des faits observés sous un prisme de management lié au résultat et à la qualité.

Toute cette démarche nous conduira vers une matrice de propositions concrètes à très court terme voir immédiates, des mesures à moyen et à long terme. Cette déclinaison va également prendre une triple dimension, d'abord fiscale, puis économique ou structurelle et enfin des mesures de politique générale pouvant impacter le rendement fiscal de notre pays.

Chapitre 1. Contexte socio-économique du développement de la fiscalité au Cameroun en 2019

Le Cameroun a adopté en 2009 et mis en œuvre depuis 2010, sa Vision de développement à long terme pour « être un pays émergent, uni et démocratique dans sa diversité » à l'horizon 2035. La première décennie de cette Vision a été déclinée dans le DSCE (Document de stratégie pour la croissance et l'emploi, 2010-2019) en cours de d'achèvement. Les résultats à l'issue de l'évaluation (2010-2018) sont mitigés et montrent que le parcours n'a pas donné des signes de confirmation du cap de destination. Le train semble sorti de piste (off-track), et s'être écarté de la trajectoire idéale.

Sur la même période, divers autres instruments ont été initiés dans l'espoir de rattraper le retard constaté : le PLANUT, le PSJ, le programme spécial CAN 2019, etc. et tous ne semblent pas avoir connu des sorts meilleurs. La déconvenue la plus criarde étant celle de la CAN et son lot de scandales.

Entre temps, à la suite de la crise de devises dans la sous-région CEMAC en 2016, le pays est engagé dans un nouveau programme de redressement économique soutenu par la FEC (Facilité élargie de crédit), avec un pool de Partenaires Techniques et Financiers autour du FMI.

Le programme économique et financier pour la période 2017-2020 dans le cadre de la FEC, vise à rétablir la viabilité budgétaire et extérieure du pays et à promouvoir une croissance génératrice d'emplois tirée par le secteur privé. Pour ce faire, le pays a dû actualiser son DSCE sur la période restante d'ici 2020 et intitulé : « Priorités stratégiques du Gouvernement pour la période 2018-2020 ». C'est ce document qui sert aujourd'hui de base de référence aux différents appuis des PTFs.

Dès le second trimestre 2018, le pays a engagé les travaux de formulation de la planification de la seconde phase devant couvrir la période 2020-2027. Le dernier tiers devant couvrir la période 2028 à 2035.

Au niveau international, le Cameroun a souscrit à divers agenda de développement dont celui des ODD à l'horizon 2030, adopté en septembre 2015 par les Nations Unies, et l'agenda 2063 de l'Union Africaine dont la première déclinaison opérationnelle est projetée pour 2023².

D'autres engagements internationaux, non moins contraignants comme la Déclaration de Paris sur les changements climatiques à l'issue de la COP 21 de 2015, font également partie des préoccupations prioritaires du pays.

Au plan local,

- La crise sécuritaire avec divers fronts ouverts avec (i) les exactions de la nébuleuse Boko Haram, qui, quoique affaiblie, continue de causer des dommages aux populations dans les régions septentrionales ; (ii) la crise en République Centrafricaine et son afflux des réfugiés à la frontière Est, et (iii) la crise sociopolitique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, avec toutes les conséquences socio-économiques et politiques que l'on vit.
- L'engagement formel des plus hautes autorités de la république de booster le processus de décentralisation (en rade depuis la constitution de 1996) et s'affiche aujourd'hui

2 - FTYIP : First Ten Years Implementation Plan 2013-2023, Agenda 2063 : The Africa we want.

comme une des causes et /ou solution à la crise sociopolitique que traverse le pays.

Au vu des éléments visibles sus évoqués, des atouts disponibles et des capacités en présence, il est indéniable que le pays a besoin de ressources importantes, permanentes et régulières. Pour tout cela, il est impératif de procéder à un aggiornamento de son système fiscal, dans sa conception, sa politique, ses mécanismes et ses outils, afin de doter le pays des ressources internes stables pour relever tous ces défis.

1.1 La situation macroéconomique sur les 10 dernières années

Entre 2010 et 2015, le Cameroun a connu une période de croissance avec un taux de croissance annuel du PIB réel de 5%, grâce aux effets positifs de la mise en œuvre des projets structurants. La diversification de l'économie a aussi été un atout qui a permis de maintenir la croissance économique à un niveau satisfaisant malgré la forte chute des cours du pétrole et des autres produits de base.

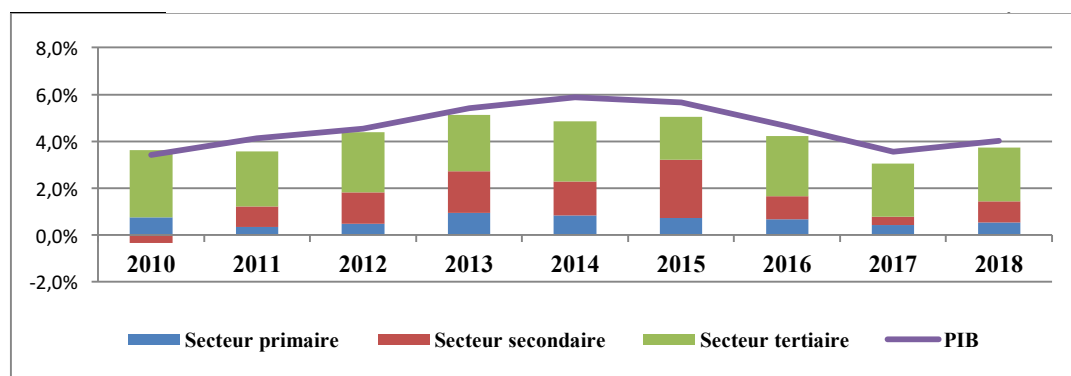
Après quoi, la croissance a ralenti passant de 5,7% en 2015 à 3,5% en 2017. En 2018, la croissance devrait repartir à 4%, les projections la situent environ à 5% en 2019 et 2020.

Les pressions inflationnistes ont été maîtrisées au cours de la période 2010-2018. L'inflation en moyenne annuelle a connu une décélération et se situe en moyenne à 1,5%. Elle s'est située en dessous de la norme communautaire qui est de 3%. Cette situation s'explique essentiellement par la stabilité des prix des produits alimentaires, la baisse des prix des produits importés ainsi que les mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère³.

En terme de contribution, depuis 2010, la croissance est tirée par le dynamisme du secteur tertiaire et, dans une moindre mesure, par la croissance du secteur primaire. La contribution du secteur secondaire reste timide et inconstante.

3 - Notre opinion reste toutefois très réservée quant au maintien de ce faible niveau d'inflation à long terme, proche de la déflation, qui peut en retour être nocif à l'investissement.

Graphique 1 : Contribution à la croissance du PIB réel des différents secteurs (en %)

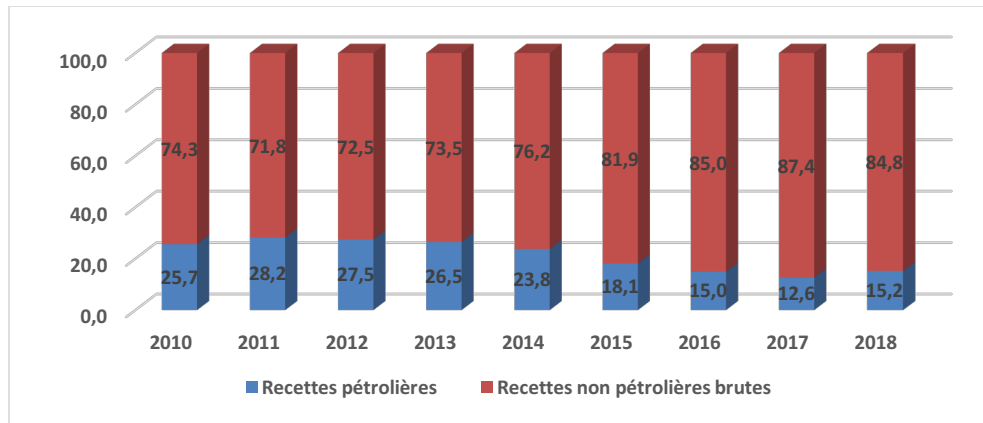


Source : INS

Pour que le Cameroun puisse réaliser son objectif d'accéder à la catégorie des économies à revenu intermédiaire de la tranche supérieure d'ici 2035, le pays devra en principe performer avec une croissance du PIB réel d'environ 8 % sur la période 2020–2035.

Il faudra pour cela que le taux d'investissement passe à plus de 30 % et que la productivité, qui n'a globalement pas progressé au cours de la dernière décennie, atteigne au moins 2 %.

Graphique 2 : la structure des ressources publiques



Source : INS

Évolution des recettes publiques sur les 10 dernières années

L'analyse tendance révèle des évolutions contrastées des types de ressources publiques. Les ressources pétrolières sont sur une tendance baissière au cours de la période en relation notamment avec la baisse de la production pétrolière et les fluctuations des cours du pétrole.

D'autre part, les besoins pressants de dépenses sociales et d'investissements prioritaires nécessitent un espace budgétaire supplémentaire.

Les recettes non pétrolières (recettes fiscales et non fiscales) qui constituent la principale compo-

sante des recettes publiques restent globalement faibles avec un taux de pression fiscale estimé en moyenne à 12,3% au cours de la période 2008-2018. Elles sont passées de 1 371,9 milliards de FCFA en 2008 à 2 932,7 milliards en 2018. Cette hausse peut se justifier selon les responsables du domaine, par les nombreuses réformes entreprises par les administrations fiscales camerounaises (DGI et DGD), notamment la réforme du fichier des contribuables, l'approfondissement de la segmentation des contribuables et le recentrage des missions la Direction des Grandes Entreprises.

Ce taux se situe en dessous du critère de convergence de la CEMAC selon lequel le taux de pression fiscale doit être au moins égal à 17% du PIB et du seuil minimum de 20% du PIB

considéré comme nécessaire par les Nations Unies pour atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire (voir *Rapport Economique sur l'Afrique 2019*), notamment pour les pays en développement. Par rapport aux économies de même niveau de développement, le taux de prélèvement public au Cameroun est faible. Sur la période 2010-2018, il se situe en dessous de la moyenne de ceux

de l'ensemble des pays en développement, des pays d'Afrique subsaharienne et des pays à faible revenu. Ce taux est également en dessous de la moyenne des pays de la zone franc (21% du PIB). De 2013- 2017, il est de 12,3% au Cameroun, 20% au Sénégal et 18,0% au Ghana.

Tableau 1 : Niveau de pression fiscale projeté selon les objectifs et engagements internationaux

	Niveau de réalisation (2018)	Objectif minimum à atteindre pour les ODD
Objectif Agenda 2030 des ODD	//	20 %
Objectif CEMAC	//	17 %
Moyenne Afrique	18,2	22%
Moyenne Zone franc		20-25%
Situation Cameroun	< 15	22-23%

Source : CEA & Rapport Economique pour l'Afrique

1.2 Les besoins en ressources de l'État

Par définition, les ressources collectées par un État servent au financement des dépenses publiques, directement exécutées par le gouvernement central et ses démembrements que sont les établissements publics, ou par les collectivités territoriales.

Dans le cas du Cameroun, la situation des 10 dernières années se présente comme suit :

Tableau 2: **Tableau des opérations financières de l'État** (en milliards de FCFA)

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019*
Recettes totales et Dons	1938,9	2252,2	2359,3	2622,0	2903,8	3013,2	2838,5	3198,8	3518,9	3608,6
Recettes totales	1867,6	2185,9	2304,4	2575,7	2858,5	3002,2	2784,4	3131,7	3433,0	3529,6
Recettes pétrolières	497,0	637,9	647,2	699,7	678,8	556,4	425,0	385,9	500,3	450,0
Recettes non pétrolières	1370,6	1548,0	1657,2	1861,0	2179,7	2445,8	2359,4	2745,8	2932,7	3079,6
Impôts directs	342,9	405,7	455,8	512,9	613,4	683,9	635,7	627,5	718,7	696,7
Taxe spéciale s/prdts pétroliers	83,0	84,6	97,4	109,6	118,5	103,8	105,6	122,1	127,5	135,0
Impôts sur cce international	252,7	273,6	294,1	289,9	356,6	338,1	348,6	398,9	405,6	406,1
Autres taxes s/biens et services	612,3	698,1	717,0	852,5	970,9	1023,5	1125,4	1376,5	1490,3	1661,7
Recettes non fiscales	80,8	86,2	94,0	96,8	119,3	153,9	144,0	220,9	190,7	180,1
Recettes de privatisations	0,0	0,0	0,0	15,0	0,0	142,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses totales & prêts nets	2012,8	2402,7	2467,5	3199,3	3508,7	3415,7	3935,9	3872,3	4077,4	4125,9
Dépenses courantes, dont	1597,9	1765,7	1770,9	2131,4	2283,5	2326,8	2388,1	2214,8	2419,3	2650,9
Salaires	634,1	681,4	706,4	790,1	851,6	910,7	937,3	967,9	1007,7	1055,5
Achats de biens et services	609,7	545,6	541,0	675,4	765,6	786,6	860,3	726,1	731,1	788,3
Transferts et subventions	321,6	494,6	472,2	607,9	597,2	559,6	445,7	346,7	485,6	600,6
Paiements d'intérêts	32,6	44,1	51,2	58,0	69,2	69,9	144,8	174,0	194,8	206,5
Dépenses en capital	418,8	632,2	695,9	1065,9	1224,3	1088,1	1514,6	1552,8	1397,2	1475,0
Prêts nets (Prêts-Remboursements)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	30,0	0,0	27,3	0,0
Solde global, base ordonnancements (1)	-73,9	-150,4	-108,2	-577,3	-604,9	-402,5	-1097,4	-673,5	-558,5	-517,4
Solde global, base caisse	-248,9	-248,9	-166,6	-598,3	-621,5	-429,7	-1120,5	-644,4	-583,6	0,0
PM: Solde de base global	115,5	8,8	162,5	20,3	91,4	230,5	-408,3	-499,5	-336,5	-610,4

Source : MINFI

(1) : Dépenses Base Ordonnancement sauf de 2010 à 2016.

2019 Il s'agit de la Loi de Finances

Comme on peut le constater à la lecture du tableau ci-dessus, la situation financière générale du Cameroun est structurellement déficitaire sur les 10 dernières années. Le solde global est demeuré négatif quel que soit le mode d'évaluation : base ordonnancement ou base caisse.

En langage simple, le Cameroun dépense plus qu'il ne produit. Cette situation n'est pas tenable à long terme. Il faut s'arrêter, se questionner et envisager des solutions. Et parmi les solutions endogènes et moins coûteuses, il y a la levée optimale de l'impôt intérieure.

Tableau 3 : **Évolution de la population du Cameroun à l'horizon 2035** (en milliers)

	2010	2015	2020	2025	2030	2035
Population totale	19970	22834	26128	29869	34100	38870
Hommes	9985	11424	13078	14955	17076	19466
Femmes	9985	11410	13050	14914	17024	19404
<i>moins de 30 ans</i>	<i>14386</i>	<i>16224</i>	<i>18104</i>	<i>20067</i>	<i>22109</i>	<i>24099</i>

Sources : UN World population prospects, 2017.

Ce tableau présente une population majoritairement jeune (avec les moins de 30 ans qui représenteront plus des 2/3 de la population totale). Ce qui constitue soit un risque majeur vers une implosion sociale au cas où cette masse est mal maîtrisée ; soit par contre une opportunité à saisir au cas où on tirerait profit du dividende démographique en présence.

Cette population constitue une source potentielle de recettes fiscales dans la limite de la réglementation en vigueur. Les principaux impôts collectés ou susceptibles d'être collectés ici sont les impôts directs sur le revenu des personnes physiques (ou naguère l'Impôt forfaitaire) et les impôts indirects sur la consommation (TVA, droits de timbres, etc.).

1.3 Qui paie les impôts au Cameroun ? Les contribuables potentiels

De manière directe ou indirecte, les impôts sont produits et utilisés par et pour les populations résidentes (personnes physiques ou morales) du territoire économique concerné. Dans le cas du Cameroun, cela peut se traduire ainsi :

1.3.1 Les impôts directs : une population camerounaise majoritairement jeune

Les estimations à partir du dernier RGPH (2005) permettent de situer la population du Cameroun en 2018 à environ 23 millions d'habitants, et les projections de world populations prospects se déclinent comme suit :

On peut donc comprendre que de manière mécanique, plus une population est importante, active et/ou avec des revenus importants, plus la contribution aux recettes fiscales est conséquente.

1.3.2 Une population d'entreprises relevant essentiellement du secteur de l'informel

Les autres contribuables personnes morales sont constitués des entreprises, des associations et des ONG, etc. En ce qui concerne les entreprises, le dernier recensement général des entreprises réalisé par l'INS en 2016 a dénombré **209 482 unités économiques en activité et exerçant dans**

un local professionnel fixe⁴, réparties en 203 419 entreprises siège et 6 063 établissements.

Sur le plan juridique, l'entreprise individuelle demeure la principale forme, soit environ 97%. La Société à Responsabilité Limitée (SARL) représente quant à elle 2% des entreprises recensées. Les Sociétés Anonymes (SA) dénombrées sont au nombre de 664 (soit 0,3%) parmi lesquelles l'on compte des sociétés d'économies mixtes.

Pour ce qui est du régime d'imposition, la majorité des entreprises relève du régime de l'impôt libérateur (78,4%). Les entreprises assujetties au régime réel simplifié représentent 12,8% et celles du régime réel 4,4%.

Tableau 4 : Répartition des entreprises par type

Type d'entreprise	Nombre	Proportion (%)
TPE	160 995	79,1
PE	39 444	19,4
ME	2 541	1,3
GE	439	0,2
Total	203 419	100,0

Source : INS/RGE-2

4 - Le RGE2 tout comme le RGE 1, a couvert tout le territoire national et a ciblé toutes les unités économiques exerçant dans un local professionnel fixe (entrepôt, boutique, atelier de couture, salon de coiffure, etc). Le RGE 2 est allé au-delà en prenant en compte les entreprises exerçant dans les sites aménagés (atelier de réparation automobile en plein air, laveries automobiles, menuiseries métalliques, atelier de verrerie, atelier de couture sur un site aménagé dans un marché, fabrique de parpaings, etc.

Tableau 5 : Répartition des entreprises par secteur d'activité

Secteur d'activité	Nombre	Proportion (%)
PRIMAIRE	342	0,2
SECONDAIRE	31 758	15,6
TERTIAIRE	171 052	84,2
TOTAL DECLARE	203 152	100,0
NON DECLARE	267	//
TOTAL	203 419	//

Source : INS/RGE-2

Selon les mêmes résultats, plus de 8 unités économiques recensées sur 10 exercent dans le tertiaire et 98,5% sont des TPE/PME.

À l'observation, la structure du tissu des entreprises camerounaises est porteuse en soi des difficultés de suivi des contribuables relevant du régime des unités de production.

- a) Sur l'exhaustivité, il est quasiment certain que la notion de « local professionnel fixe » a exclu une quantité d'unités de production susceptibles d'être imposées les ambulants, les travailleurs à distance ou à domicile, etc. ;
- b) Sur la nature même des unités recensées, le mode d'imposition auquel sont assujettis les UP classés TPE, qui relèvent la plupart du temps du secteur informel et qui est l'impôt libérateur, induit deux attitudes nocives à la réalisation des performances fiscales : (i) l'atomisation des structures notamment dans le tertiaire de commerce et de services, et (ii) la sous déclaration du fait du système déclaratif de l'impôt libérateur.
- c) En dehors des TPE du secteur primaire et secondaire que l'on peut considérer comme productives, et donc créatrices de valeur

ajoutée, et de par leur nature présentant une espérance de vie certaine, celles du tertiaire « futile » sont essentiellement précaires avec un taux de mortalité très élevé⁵.

1.4 Les emplois (utilisateurs) de l'impôt au Cameroun

De manière sommaire, l'impôt se définit comme un **versement (ou prélèvement) obligatoire et sans contrepartie aux administrations publiques** (l'État et les collectivités territoriales) sur les ressources des personnes physiques ou morales installées sur son territoire ou y possédant des intérêts. Sans contrepartie directe pour le contribuable, ce prélèvement est destiné à être affecté par l'intermédiaire des budgets publics aux services d'utilité générale. Il sert principalement à financer les dépenses publiques et peut constituer également un moyen de régulation de l'activité économique.

Les impôts **se différencient** notamment :

- des cotisations sociales, car celles-ci ouvrent droit à une prestation ;
- des versements obligatoires à des agents économiques autres que des administrations publiques (ex : l'assurance automobile) ;
- des versements, obligatoires ou non, effectués au profit d'administrations publiques en contrepartie de services dont le prix n'est pas hors de proportion avec leur coût (ex : le timbre fiscal acquitté pour l'établissement d'un passeport).

⁵ - Voir *Étude sur le suivi de la démographie des petites et moyennes entreprises au Cameroun, CAMERCAP-PARC en 2016.*

Plusieurs distinctions peuvent être établies :

- entre **impôts directs**, comme l'impôt sur le revenu, et **indirects**, comme la taxe sur la valeur ajoutée ;
- entre impôts **nationaux** et **locaux** ;
- entre impôts **proportionnels** (même taux d'imposition pour tous les contribuables) et **progressifs** (le taux s'accroît avec le montant imposable).

La dénomination d'impôt (impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés) n'est pas la seule pour désigner un prélèvement fiscal qui peut aussi prendre d'autres noms :

- **taxe** (taxe d'habitation, taxe sur la valeur ajoutée, qui malgré leur nom sont des impôts) ;
- **contribution** (contribution sociale généralisée, qui est également un impôt),
- **redevance** (CFC, etc).

Dans le cas particulier du Cameroun, pourquoi une amélioration des recettes est-elle nécessaire ? (Mieux de ressources pour quoi faire ?) Voici quelques raisons !

1.4.1 Pour réduire, à défaut d'éliminer la pauvreté

Dans le cas du Cameroun, une forte proportion de cette population vit malheureusement en deçà du seuil de pauvreté, présentant même des poches d'aggravation des inégalités⁶ et des disparités selon le sexe du chef de ménage, en fonction de la région et le milieu de résidence (urbain ou rural).

⁶ - INS Cameroun, *ECAM4 (2014).*

Depuis la première évaluation réalisée en 1996, le pays reste plongé dans une pauvreté persistante. L'agenda du millénaire adopté par les Nations Unies en 2000 avait déjà inscrit cet objectif en priorité (OMD 1). À l'échéance 2015, le nouvel agenda de développement durable a reconduit le même niveau de priorité avec l'ODD1.

Tableau 6 : **Incidence de la pauvreté au Cameroun**

en %	1996	2001	2007	2014	Cible du DSCE en 2020	Probabilité d'atteindre la cible en 2020
Taux de pauvreté (ensemble du pays)	53,3	40,2	39,9	37,5	28,7	Peu probable
milieu urbain	41,4	17,9	12,2	8,9	//	Probable
milieu rural	59,6	52,1	55	56,8	//	Très peu probable

Sources : INS, ECAM 1,2,3 &4

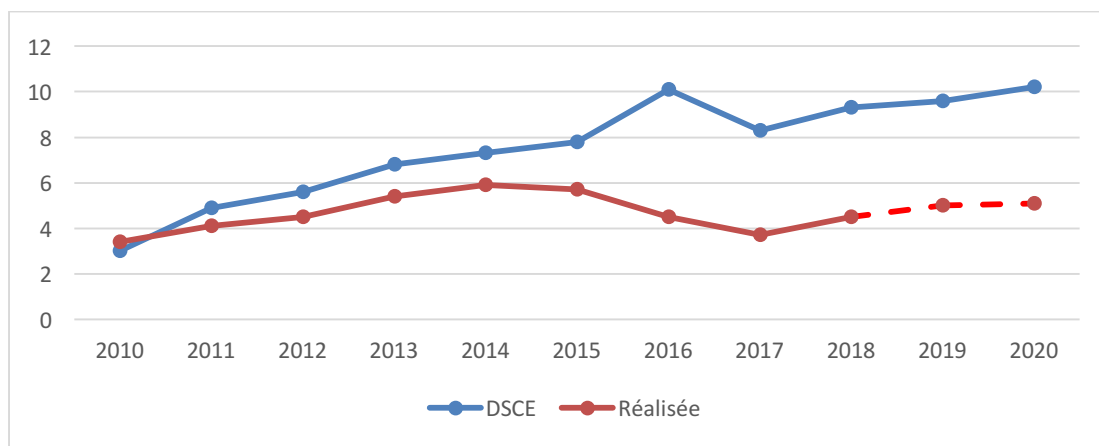
1.4.2 Pour créer de la croissance (durable)

De manière conceptuelle en général, les pays (de l'OCDE par exemple) se fixent les objectifs de croissance et/ou de l'emploi et non de rendement fiscal. L'impôt n'étant qu'un instrument de politique économique pour réaliser cette croissance projetée qui, elle-même induit la création des emplois.

Or dans le cas du Cameroun, cette relation ne semble pas bien établie. On a ainsi observé un taux de croissance timide et par conséquent insuffisant

par rapport aux projections du DSCE, pour générer la croissance. En effet, les performances en terme de croissance économique ont commencé à s'écarter du scénario principal dans les premières années. Les écarts de contreperformance sont allés grandissants avec un pic en 2016 et les perspectives ne sont pas très encourageantes en terme de rattrapage du scénario de référence du DSCE. Le pays reste très loin de la moyenne de 7,5% souhaitée et peine à franchir les 5% sur la période.

Graphique 3 : Évolution du taux de croissance réalisée comparée aux estimations du DSCE



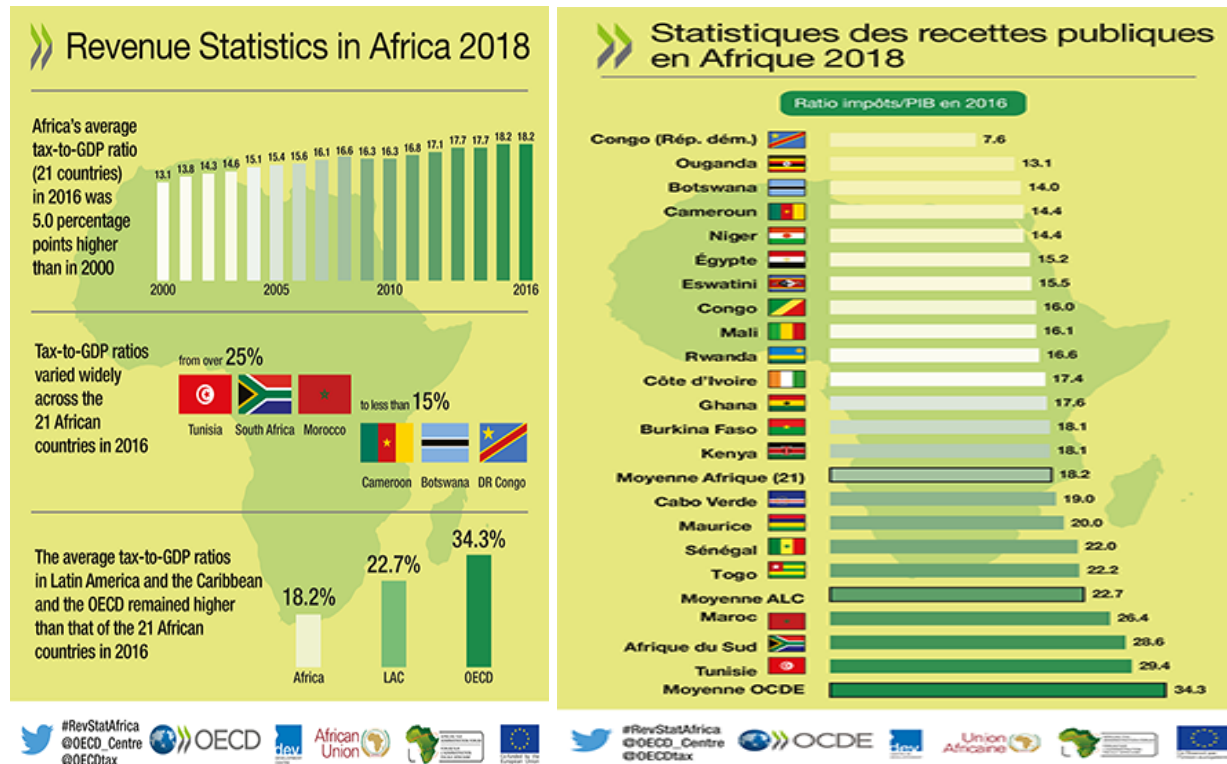
Sources : DSCE, INS / cadrage macroéconomique MINEPAT-MINFI

Contribution de l'impôt à la croissance.

En comparaison avec d'autres pays, la contribution de l'impôt à la croissance qui peut s'apprécier à travers le taux de pression fiscale, reste très faible au Cameroun.

D'après le rapport « *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2018* » publié par l'OCDE, le taux de prélèvement public au Cameroun (estimé à moins de 15% du PIB) reste en deçà de la moyenne des 21 pays africains de l'échantillon, et se situerait même dans le peloton de queue (18^e/21).

Graphique 4 : Statistiques des recettes publiques en Afrique 2018



Source : OECD, 2018

1.4.3 Pour générer l'emploi

Le couple Emploi/chômage reste très sensible et fort préoccupant pour le Cameroun. Notre pays brille ainsi par cette contradiction apparente entre les chiffres officiels et la réalité telle que perçue par le citoyen ordinaire.

Au niveau statistique, le taux de chômage au sens du BIT (norme internationale) ne capte pas à suffisance la réalité camerounaise. Il faut une seconde grille d'analyse pour mieux comprendre que le problème majeur identifié ici est le sous-emploi, notamment des jeunes. D'où le besoin de définir un indicateur local plus pertinent et contextuel.

Tableau 7 : Taux de sous-emploi global des 15-64 ans

Taux de sous-emploi global 15-64 ans			
		2005	2010
Milieu de résidence	Urbain	58,2	56,2
	Rural	80,6	76,6
Sexe	Masculin	64,5	61,0
	Féminin	81,9	76,9
Ensemble		73,1	68,7

Source : EESI-1 et 2/INS

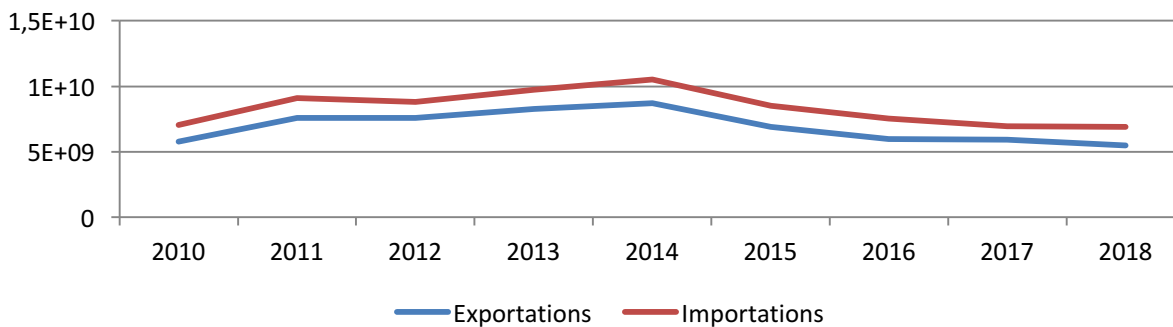
L'impôt peut de manière simpliste être assimilé à ce que l'œuf est à la poule. Plus d'emplois peuvent permettre à l'État de collecter plus d'impôts et donc lancer des initiatives de développement économique et social devant générer des emplois. À l'inverse, la spirale se grippe et s'enferme : peu d'emplois entraînent peu d'impôts qui entraînent peu d'emplois. Et la spirale déficitaire s'active et se déroule etc.

1.4.4 Pour inverser une balance commerciale structurellement déficitaire

En effet, depuis près de 03 décennies, le Cameroun importe plus qu'il ne vend à l'extérieur. Ce qui entretient une tension permanente de devises et des menaces de récession dues à une probable incapacité d'importer (< 03 mois).

Sur la période de mise en œuvre du DSCE, cette tendance au déséquilibre de la balance commerciale, non seulement n'a pas été redressée, mais s'est surtout maintenue dans la durée.

Graphique 5 : Niveaux de réalisations des Importations et des Exportations (en milliards de FCFA)



Source : INS

En fait, l'impôt est plutôt une conséquence fatale de la bonne tenue des échanges extérieurs. Un pays avec une balance commerciale positive ou excédentaire, donc qui exporte plus va forcément présenter une performance fiscale intérieure positive et solide, signe du dynamisme de son économie.

1.4.5 Pour le paiement de la dette publique

Parmi les emplois des ressources de l'État, dont des recettes fiscales, il y a en priorité le remboursement de la dette de l'État. Le défaut de solvabilité est un risque majeur de mise à l'écart par la communauté des partenaires, tant bilatéraux que multilatéraux. Au plan interne, le non-paiement de la dette crée une spirale négative et ralentit.

L'encours de la dette publique du Cameroun au 31 mars 2019, s'établit à 7519 milliards de FCFA et représente environ 35 % du PIB selon le Ministère des Finances.

En termes de composition, cette dette est constituée de 76,6 % de dette extérieure évaluée à 5782 milliards de FCFA, dont 718 milliards d'appuis budgétaires reçus dans le cadre du Programme économique et financier avec le FMI (FEC), 22,8 %

de dette intérieure évaluée à 1690 milliards de FCFA et 0,6 % de dette avalisée, soit 47 milliards de FCFA.

La dette extérieure du pays est constituée de 40,4 % de dette concessionnelle, contre 59,6 % de dette non concessionnelle. Quant aux titres publics, ils représentent 30,5 % de la dette intérieure, et sont constitués de 32,5 % de dette de court terme (BTA) et 67,5 % de titres publics de moyen terme (OT et OTA). Les titres détenus par les non-résidents étant classés dans la dette extérieure.

De manière comparative, l'encours de la dette du Cameroun est estimé respectivement à 7318 milliards de FCFA, soit 34,4 % du PIB, à fin 2018 et 6255 milliards de FCFA, soit 30,8 % du PIB, à fin 2017. Cette évolution observée sur les deux dernières années, est principalement le fait des tirages effectués sur les avances statutaires accordées par les partenaires au développement (FMI, Banque mondiale, BAD et la France) dans le cadre du Programme économique et financier signé avec le FMI en juin 2017, et de l'accélération des travaux des grands projets d'infrastructures.

Tableau 8 : Encours de la dette publique et à garantie publique (Milliards de FCFA)

Rubriques	31 décembre 2016 *	31 décembre 2017 *	31 décembre 2018 **	31 mars 2019 ***
Dette extérieure	3 961	4 625	5 628	5 782
Multilatérale	1 147	1 451	1 998	2 058
<i>Dont appuis budgétaires</i>		273	582	587
Bilatérale	1 981	2 290	2 597	2 666
<i>Dont appuis budgétaires</i>		66	131	131
Commerciale	833	885	1 033	1 058
Dette intérieure	1 304	1 578	1 644	1 690
Titres publics	370	307	440	499
Emprunt consolidé BEAC	231	577	577	577
Dette structurée	513	569	534	528
Dette non structurée	190	125	93	86
Dette publique directe	5 265	6 203	7 272	7 472
Dette avalisée	66	52	47	47
Dette publique et à garantie publique	5 332	6 255	7 318	7 519
<i>Dont appuis budgétaires</i>		339	714	718

Source : CAA Données définitives ; ** Données semi-définitives ; *** Données provisoires*

Cet indicateur trahit en effet le risque de vulnérabilité du pays vis-à-vis des créanciers et sa capacité de remboursement. De bonnes performances en recettes internes devraient par conséquent rassurer sur la crédibilité du pays et lui permettre de lever des fonds plus importants à de meilleurs taux.

Tableau 9 : **Ratio du service de la dette publique sur les recettes internes**

Période	2015	2016	2017	2018
Service de la dette publique	364,2	595,6	481,6	678,7
Dette extérieure	133,9	243,7	270,5	342,9
Dette intérieure	230,3	351,9	211,1	335,8
Recettes internes	2 935,3	2 838,3	3 057,1	3 435,9
Ratios p/r aux Recettes internes (en %)				
Service de la dette publique	12,4	21,0	15,8	19,8
Dette extérieure	4,6	8,6	8,8	10,0
Dette intérieure	7,8	12,4	6,9	9,8

Source : MINFI/DP

Le tableau ci-dessus quant à lui, expose la concentration excessive, voire la forte absorption (près de 20%) des recettes internes pour payer la dette en 2018 ! Que reste-t-il alors pour les autres dépenses de l'État et les projets de développement ? Voilà pourquoi il faut faire mieux en matière de recouvrement et de réalisation du potentiel fiscal si l'on veut prendre la voie vers l'émergence dès 2020 dans le cadre de la seconde phase de la Vision 2035.

1.4.6 La fiscalité et la compétitivité globale de l'économie camerounaise

Or, à l'intérieur même de la zone Franc, un réel problème existe désormais entre les 02 sous zones CFA. C'est le taux de change effectif réel ou marché libre du FCFA. Le citoyen ordinaire, le

commerçant ou le « cambiste » d'un quelconque pays de l'UEMOA vous applique systématiquement une décote de 10% sur le XAF par rapport au XOF. Cela relève de la perception et des faits, qui font considérer les échanges commerciaux sont en faveur de l'Afrique de l'Ouest et par conséquent, la demande du XOF est plus forte que le XAF. Ces acteurs privés considèrent en effet que leur zone économique (UEMOA) est plus intéressante, donc plus compétitive que la CEMAC ! Or, leur niveau de prélèvement fiscal est en moyenne plus élevé que dans la zone CEMAC.

Par ailleurs, s'agissant des autres pays africains classés devant le Cameroun, leur taux de pression fiscale est en moyenne plus élevé. On peut admettre que cet indicateur n'est pas antinomique à un niveau de compétitivité élevé.

Tableau 10 : Le Cameroun dans le classement Doing Business 2019

	Rang Africain/54	Rang Mondial/190	Distance de la frontière (0-100)			Taux de pression fiscale
			DB2017	DB2018	DB2019	
Maurice	1	20	75,45	77,54	79,58	18,55
Rwanda	2	29	70,19	73,4	77,88	13,62
Maroc	3	60	62,56	65,15	71,02	21,75
Kenya	4	61	64,87	64,94	70,31	15,68
Tunisie	5	80	64,97	64,89	66,11	(30,3% en 2015, OCDE)
Afrique du Sud	6	82	60,58	64,5	66,03	26,98
Botswana	7	86	60,4	61,41	65,40	22,14
Zambie	8	87	59,88	60,42	65,08	15,18
Seychelles	9	96	59,4	59,94	62,41	Non renseigné
Djibouti	10	99	52,61	58,94	62,02	Non renseigné
Lesotho	11	106	58,57	58,82	60,60	29,11
Namibie	12	107	56,9	57,24	60,53	30,11
Cameroun	39 (-6)	166 (-3)	45,05	47,23	47,78	12,25
Somalie	54	190	20,29	19,98	20,04	ND

Source : Banque Mondiale, Doing Business 2019

1.4.5 La carte administrative et institutionnelle de la décentralisation

Les débats en cours sur le Franc CFA tirent en partie leur origine de la menace qui a plané depuis 2016 sur le XAF (CFA de la zone CEMAC) de le voir dévaluer par rapport à l'Euro.

Un des principaux postes de dépenses assumées de manière régalienne par l'État par le biais des recettes internes⁷ est le fonctionnement de l'administration dans sa structuration, tant au niveau local que central : c'est le service public attendu des citoyens.

7- Autant que faire se peut, un pays qui tient à sa souveraineté évite de faire fonctionner son administration sur des ressources externes (emprunts et dons, qui sont en fait des aides liées)

Tableau 11 : cartographie des unités administratives et des collectivités territoriales décentralisées du service public camerounais au 30 juin 2019

Nombre de Ministères (y compris DGSN)	38	Établissements Publics Administratifs	196	Collectivités Territoriales Décentralisées	374	Exécutif de Régions & (Services du Gouverneur)	10
Membres du Gouvernement & assimilés	70	Nombre de Directeurs Généraux /Directeurs Généraux Ad-joints	392	Communautés urbaines	14	Exécutif des Départements/ Préfets	58
Autres institutions publiques régaliennes ou de souveraineté ¹	07	Universités d'État	08	Communes	360	Exécutifs des Arrondissements/ Sous-Préfets	360

Source : Compilation CAMERCAP-PARC

Avec la mise en place effective des exécutifs régionaux⁸, la carte de la décentralisation sera complète et comptera : 10 régions, 14 communautés urbaines et 360 communes. Soit 384 CTDs agissant comme centres de décisions et d'action de service public autonomes !

À cela, il faut ajouter tout l'appareil administratif existant, comprenant les administrations publiques, les établissements publics et leurs démembrements jusqu'au niveau déconcentré. Pour le fonctionnement de cet appareil et la mise en œuvre des politiques en ligne avec les engagements de l'État, des ressources additionnelles importantes sont nécessaires.

8 - Les élections municipales, législatives et régionales prévues en 2019 ont été reportées en 2020

Pour l'heure, et malgré tous les efforts consentis et visibles, le maillon faible reste sur le plan de la gestion budgétaire au Cameroun, la qualité de la dépense publique. Et même si le pays a enregistré une amélioration dans la mobilisation des recettes fiscales et non fiscales, **ce taux de prélèvement public demeure toujours en deçà de son potentiel, comparé à la moyenne africaine et mondiale**⁹.

9 - CAMERCAP-PARC (2017), Note d'orientation n°04, Comment atteindre le potentiel fiscal ?

Chapitre 2. Analyse du cadre programmatique de la fiscalité camerounaise, le cas de la LDF 2010-2019 et de la LDR 2008-2017

2.1 Fondement légal de la fiscalité au Cameroun

La légitimité du paiement de l'impôt provient dans la plupart des pays, des dispositions constitutionnelles. Le principe de la légalité de l'impôt proclamé par l'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, est réaffirmé par les constitutions de tous les pays. Ce principe se rattache à la règle fondamentale du consentement à l'impôt par les représentants des contribuables au parlement. Ce sont ces représentants qui votent les lois, fixent les règles concernant l'assiette, les taux et les modalités de recouvrement des impositions de toutes natures.

Ainsi, par exemple en France, le principe du consentement de l'impôt est énoncé dans une décision du conseil constitutionnel de 1974. La levée de l'impôt doit ainsi être votée par le parlement (article 34). En conséquence, seul un texte du parlement peut créer un impôt ou le changer ou encore le supprimer. La plupart des pays de l'OCDE ont des dispositions similaires.

Contrairement à d'autres pays, la constitution camerounaise ne fait pas mention du droit ou de l'obligation fiscale. Plus près de nous, le Congo Brazzaville a inscrit une disposition similaire dans l'article 125 de la constitution, similaire à l'article 48, alinéa 4 dans le cas du Gabon.

2.2 Prélèvements obligatoires et impôts, quelle différence ?

Selon la définition de l'OCDE, les **prélèvements obligatoires** désignent les impôts et les cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques (et les institutions communautaires, cas de l'UE).

Les **prélèvements obligatoires** désignent ainsi à l'ensemble des « versements effectifs opérés par tous les agents économiques au secteur des administrations publiques, dès lors que ces versements résultent, non d'une décision de l'agent économique qui les acquitte, mais d'un processus collectif et que ces **versements sont sans contrepartie directe.**»

Les **personnes soumises aux prélèvements obligatoires** sont appelées les « **contribuables** ». Selon le type d'impôt ou de taxe, le contribuable peut être une personne physique (particulier) et/ou une personne morale (entreprise, association, etc.).

Les prélèvements obligatoires en vigueur au Cameroun jusque-là regroupent :

- **les impôts directs**, c'est à dire les impôts payés et supportés par la même personne : par exemple, l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, la taxe d'habitation, la taxe foncière, etc. ;

- **les impôts indirects**, c'est à dire les impôts et taxes dont le montant est répercuté sur le prix de vente au consommateur d'un produit ou d'une prestation : par exemple, la TVA, les droits de douane, la TSPP (Taxe spéciale sur les produits pétroliers), etc. ;
- **les cotisations sociales obligatoires**, c'est-à-dire les prélèvements effectués sur les salaires et la main d'œuvre ;
- **les taxes** versées en échange de la fourniture d'un service, sans équivalence entre le montant de la taxe et le prix du service fourni : par exemple, la contribution à l'audiovisuel public ou le timbre fiscal ou communal.

Les prélèvements obligatoires sont établis, selon leur nature, sur la base :

- du **revenu et du patrimoine** (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés) ;
- du **prix des produits et des prestations** (TVA, taxes sur les tabacs, droits de douane) ;
- de la **production** (cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) ;
- des **salaires** (taxes sur les salaires),
- du **capital** (droits de donation, droits de succession) ;
- d'un **montant fixe** (droits de timbre).

2.2.1 Les structures ou administrations de recettes au Cameroun

Au Cameroun, il existe une diversité de structures et d'administrations en charge de prélèvements; une multitude de régies de recettes publiques supposées ou non révisées au Trésor public. Cette approche est malheureusement à l'origine de quelques dysfonctionnements observés de temps en temps et de manière récurrente.

a) Les recettes fiscales

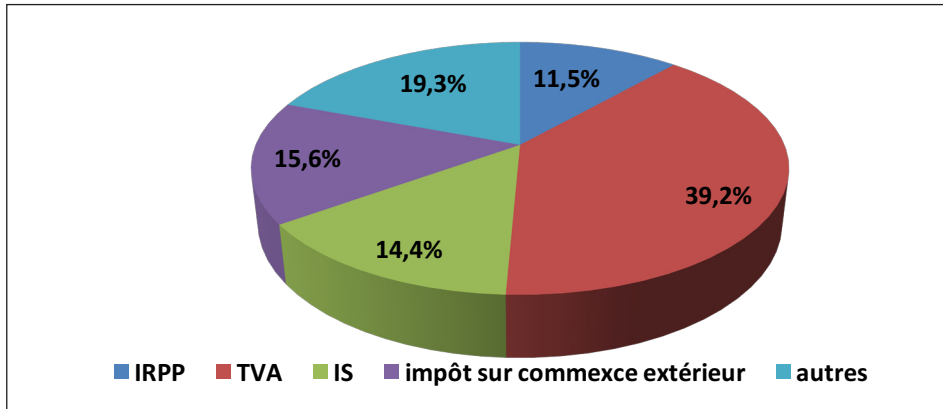
Les services de recouvrement ou d'assiette au Cameroun :

Les 02 principales administrations en charge du recouvrement des recettes au Cameroun sont la Direction Générale des Impôts (DGI) et la Direction Générale des Douanes (DGD), toutes 02 relevant du Ministère des Finances.

La structure des recettes fiscales du Cameroun est relativement stable sur la période avec une forte dominance des impôts et taxes intérieurs. Ces derniers ont contribué en moyenne sur ladite période à environ 63%, contre 30% pour les recettes douanières.

Parmi les impôts et taxes majeurs au Cameroun, la TVA demeure la principale taxe en termes de contribution, suivie de l'impôt sur les Sociétés (IS) et de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP). En effet entre 2014 et 2018, la TVA contribue en moyenne 39% des recettes fiscales, l'IS contribue à plus de 14,4% de ces recettes et l'IRPP à plus de 11,1%.

Graphique 6 : Structures des recettes fiscales par types d'impôts, moyenne 2014-2018



Source : MINFI

Parmi les principaux impôts et taxes, les droits d'accises, les recettes sur les forêts et la taxe spéciale sur les produits pétroliers ont une faible contribution.

Cependant d'autres recettes sont comptabilisées, du fait de leur nature et de leur mode de prélèvements pour le compte de la Direction Générale du Budget (DGB).

Tableau 12 : Réalisation des recettes fiscales par administration

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Direction Générale des Impôts									
Prévision	941	1002	1076	1214	1240	1403,8	1565	1719	1845,1
Réalisations	855,6	990,3	1053,2	1231,4	1355	1547	1585,6	1790,4	1830,7
Taux de réalisation(%)	90,92	98,83	97,88	101,43	109,27	110,20	101,32	104,15	99,22
Direction Générale des Douanes									
Prévision	499	550	550	638	638	692,7	752,1	800,1	800
Réalisations	503,5	545,3	595,9	597,4	697,2	678,1	683,8	732,6	762,3
Taux de réalisation (%)	100,90	99,15	108,35	93,64	109,28	97,89	90,92	91,56	95,29
Autres recettes (réalisées par la Direction Générale du Budget)									
Prévision	97	97	97	105	107	115,7	152,2	169,1	168
Réalisations	80,8	86,2	94	96,8	122,1	153,9	147	148,1	191,5
Taux de réalisation (%)	83,30	88,87	96,91	92,19	114,11	133,02	96,58	87,58	113,99

Source : MINFI

b) Les recettes générées par la Direction Générale du Budget.

Les recettes de la DGB sont constituées (i) des recettes de services, (ii) des recettes des domaines, (iii) des autres recettes non fiscales et (iv) des cotisations retraite.

Le détail se trouve en annexe 2.

On peut ainsi citer :

Tableau 13 : **Recettes au titre de la parafiscalité**

N°	Bénéficiaire	Assujettis
1	CRTV	Salarié du public, du privé et commerçants
2	CFC	Salariés du secteur public
3	FNE	Toutes les entreprises
4	ARSEL	Les opérateurs du secteur électricité
5	ARMP	Les prestataires de marchés publics
6		
7		
8		
9		
10		
11		

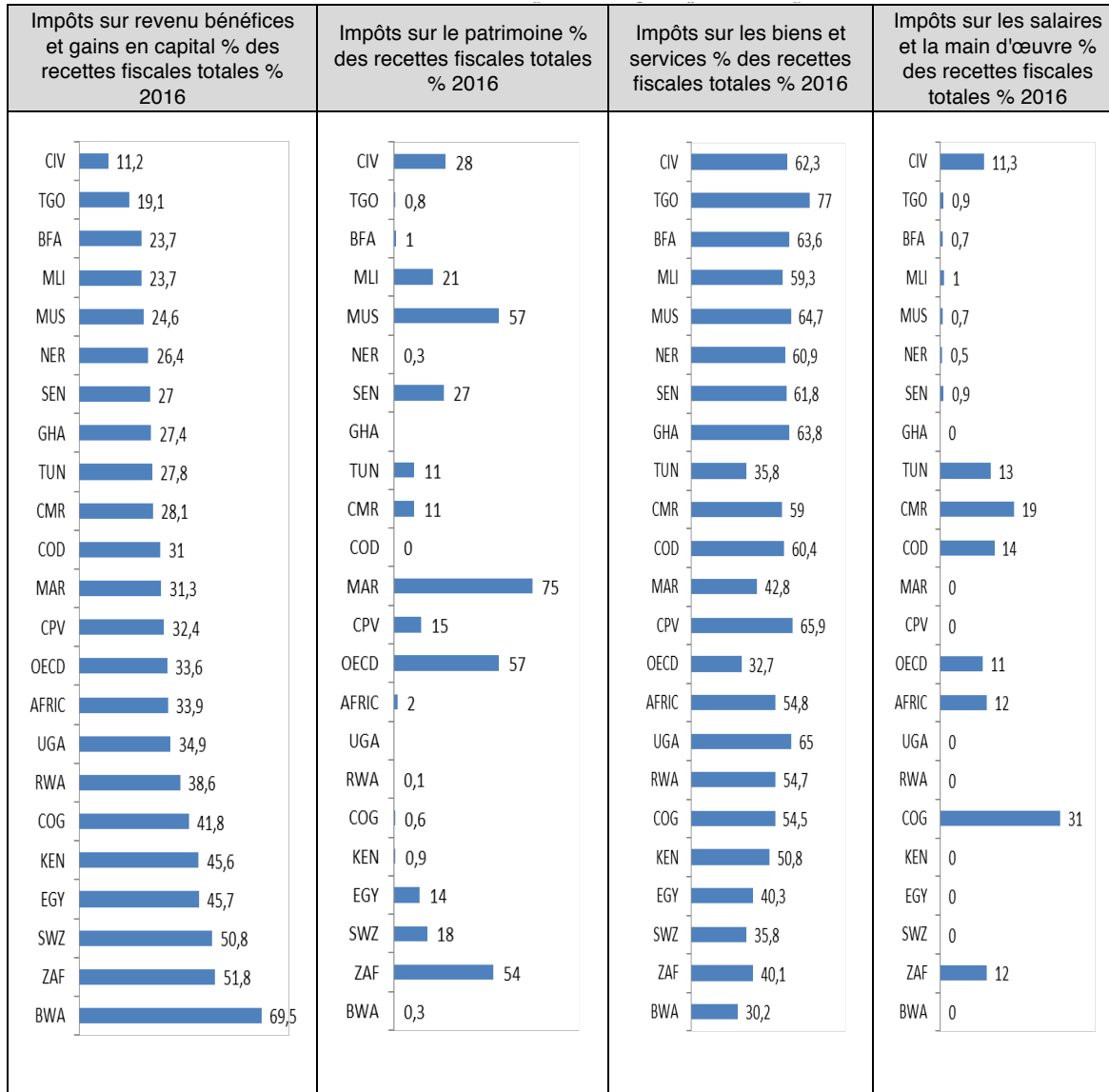
c) La parafiscalité

Elle se définit comme l'ensemble des prélèvements obligatoires institués par l'autorité et affectés à des organismes distincts de l'État ou des collectivités locales, dans un but économique et social.

Au Cameroun, les contribuables sont ainsi soumis à divers prélèvements directs ou indirects relevant de la parafiscalité. Certains desdits prélèvements sont imputés comme des recettes affectés à certaines organismes de service public avec ou sans contrepartie.

2.2.2 Tendances des recettes fiscales en Afrique, quelles performances pour le Cameroun ?

Tableau 14 : Tendances de recettes fiscales en Afrique, un regard panoramique



Source : OCDE, statistiques des recettes publiques en Afrique, 2018

I. Dans le 1^{er} cas, le Cameroun est en dessous de la moyenne des pays africains (21) recensés et de l'OCDE. C'est l'impôt sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital pourraient bien constituer une niche à explorer pour réaliser le potentiel fiscal recherché.

II. De même, les impôts sur le patrimoine. La moyenne des pays africains (21) en dessous de l'OCDE et des pays d'Amérique latine. À peine 1,1% loin derrière le Maroc (7,5%), l'île Maurice (5,7%), l'Afrique du Sud (5,4%) peloton de tête présentant une corrélation empirique avec le profil de pays émergents.

La Côte d'Ivoire (2,8%) et le Sénégal (2,7%) et même le Mali (2,0%) se classent également devant le Cameroun. Voilà encore une piste à explorer.

III. Impôts sur les biens et services, le Cameroun se situe à la lisière de la moyenne des pays africains avec 60%. On va encore observer ici que les pays du Maghreb (Maroc, Egypte, Tunisie) et l'Afrique du Sud ne misent pas l'essentiel de leurs impôts sur les biens et services et se rapprochent de l'OCDE ! On peut en tirer une leçon...

IV Sur les salaires et la main d'œuvre, le cas de la Côte d'Ivoire reste atypique et particulier. Toujours est-il que le Cameroun se classe parmi les premiers. L'hétérogénéité du classement des pays

selon ce profil nous fait suspecter les problèmes de déclaration (la qualité) dans le paysage des questions d'emplois en Afrique. Améliorer le suivi de l'emploi au Cameroun.

2.2.3 Les bénéficiaires des prélèvements obligatoires

Les prélèvements obligatoires collectés par les différents services ci-dessus contribuent au financement des administrations publiques :

- Les **administrations publiques centrales** représentées par l'État et les organismes publics (EPA, etc.)
- Les **administrations publiques locales** ou Collectivités territoriales décentralisées
- **Les administrations de sécurité sociale** : la CNPS et la DSP/MINFI pour les personnels relevant du statut de la fonction publique et les militaires ;
- Les organismes publics bénéficiant d'un droit de redevance : CRTV, CFC, etc.
- **La Commission de la CEMAC** reçoit aussi une dotation prélevée sur la TCI (taxe communautaire d'intégration).

2.3 La politique fiscale au Cameroun depuis 2010

Comment se conçoit la politique fiscale au Cameroun ? Quelles sont les déterminants de mesures de politiques fiscales à inclure dans la LDF ? Comment s'élaborent les arbitrages dans le choix des mesures fiscales nouvelles par année ?

2.3.1. Une revue des mesures fiscales nouvelles de 2010 à 2019

(voir tableau récapitulatif en annexe).

Tableau 15 : Synthèse des mesures fiscales portant sur les 6 principaux impôts et taxes, de la LDF 2010 à la LDF 2019

	Impôt sur les sociétés (IS)	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	Droits d'accises	Taxe spéciale sur les revenus (TSR)	Droits d'enregistrement	Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP)	Total
Augmentation du taux d'imposition	1	/	3	/	2	2	8
Baisse du taux d'imposition	/	/	/	/	1	1	2
Élargissement de l'assiette	5	3	6	5	1	3	23
Réduction de l'assiette	3	6	3	/	5	2	19
Retenues à la source et précomptes	4	3	/	/	/	4	11
Lutte contre l'évasion fiscale internat.	2	/	/	/	/	/	2
TOTAL	15	12	12	5	9	12	65

Source : Compilation CAMERCAP-PARC

1. **La politique fiscale.** Son principal axe tel qu'énoncé dans la Vision 2035, porte sur « l'élargissement de l'assiette par une fiscalité modérée, juste et équitable qui ne handicape pas le développement du secteur productif et l'épanouissement des ménages, mais permet à l'État de remplir ses missions ».

Sur le principe. Le déclencheur politique de l'action d'élaboration de la LDF de l'année N+1 trouve son fondement dans la circulaire du Président de la République,

signée et publiée en début de la période de préparation du budget N+1. Cette circulaire fixe les grandes orientations relatives à la préparation et qui encadrent les pré-conférences, le cadrage et les conférences budgétaires¹⁰.

1. **Sur le plan statistique.** Une analyse sommaire des principales mesures fiscales contenues dans les LDF des 10 dernières

¹⁰ - Depuis le 31 mai 2019, un décret (n° 2019/281) du Président de la République fixe le calendrier budgétaire de l'État.

années révèle quelques constats susceptibles d'intéresser un observateur avisé :

- i) **La pause fiscale**, entendue comme la non création de nouveaux impôts ou taxes et la non augmentation des taux de ceux existants, s'est achevée avec l'augmentation des taux de certains prélèvements (les droits d'accise (LDF 2013, 2015, 2019), de l'IS+ IRPP (LDF 2015)¹¹ et les Droits d'enregistrement sur la commande publique (LDF 2018 et 2019), et l'instauration de la taxe de séjour (LDF 2017).
- ii) **En matière d'allègement fiscal**, on a noté la suppression de la taxe d'entrée à l'usine (LDF 2013) ; la fusion des droits de timbre sur la publicité et la taxe sur la publicité (LDF 2013) ; et l'exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutifs et de prorogation des sociétés (LDF 2010).
- iii) **Les mesures relatives à la sécurisation des recettes fiscales** ont porté essentiellement sur la restauration de la retenue à la source de la TVA et de l'acompte IR (LDF 2010 et 2011), la modulation des taux du précompte sur achats (LDF 2013) et le relèvement du taux de de la retenue à la source de l'acompte IR sur la commande publique (LDF 2018) et la réduction progressive des paiements en numéraires.
- iv) **En ce qui concerne l'assiette fiscale**, l'analyse des mesures prises dans les LDF sur les 10 dernières années

11 - Si la LDF 2015 a annoncé la baisse du taux facial de l'IS et de l'IRPP (BIC, BA, BNC, BART), elle a plutôt consacré une augmentation des taux réels de ces impôts du fait du relèvement des taux des minima de perception

et relatives aux six (06) principaux : *l'impôt sur les sociétés ; la taxe sur la valeur ajoutée ; les droits d'accise ; la taxe spéciale sur les revenus ; les droits d'enregistrement et l'impôt sur le revenu des personnes physiques, permet de constater* que l'administration fiscale a pris presque autant de mesures d'élargissement de l'assiette (23) que de réduction de cette assiette (19). En dehors de la TSR qui n'a connu que des mesures d'élargissement de l'assiette (5 au total), les mesures de rétrécissement de l'assiette fiscale l'emportent sur celles d'élargissement de l'assiette des 5 autres impôts. Les niches fiscales ont été plutôt multipliées au lieu d'être rabotées. Quand on y ajoute les mesures fiscales incitatives contenues dans d'autres textes adoptés sur la même période et qui se traduisent également par la réduction de cette assiette¹², on constate un dérapage de la politique fiscale qui est sortie de son principal axe, l'élargissement de l'assiette.

- v) **Les mesures de simplification du système d'imposition**. Si des efforts sont observés dans ce sens, beaucoup reste à faire. À titre d'illustration, pour l'imposition des boissons produites localement aux droits d'accises, sont mêlés : une base d'imposition au droit ad valorem venue d'ailleurs (le prix de vente conseillé aux clients)¹³, un

12 - Loi n°2012/006 du 19 avril 2012 portant code gazier ; loi n°2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé au Cameroun et ses textes d'applications ; loi n°2013/011 du 16 décembre 2013 régissant les zones économiques ; loi n°2016/017 du 14 décembre 2016 portant code minier du Cameroun

13 - Au-delà de la complexité, en demandant aux entreprises brassicoles locales de collecter le droit d'accises ad valorem sur la base du prix de vente conseillé aux clients, l'administration fiscale

abattement appliqué sur cette base, un droit spécifique additionnel en fonction du volume de l'emballage et un droit spécifique pour les emballages non retournables. Pourtant, le même rendement du droit d'accise ad valorem peut être atteint en l'appliquant sur les sommes ou valeurs reçues en contrepartie de la livraison, en supprimant l'abattement et au besoin en ajustant le taux d'imposition.

Le nombre des prélèvements obligatoires prévus par le système fiscal camerounais (impôts d'État, impôts locaux et taxes parafiscales) est toujours élevé et les compétences fiscales partagées entre plusieurs administrations.

Conséquence, d'années en années, le taux de pression fiscale du Cameroun évolue en dents de scie. Sa progression vers le seuil minimum de 20% indiqué par le PNUD pour atteindre les ODD est lente¹⁴.

2.3.2 Quelles interprétations peut-on déduire ?

a) La tolérance administrative entraîne la tolérance ou l'indolence fiscale (augmentation/ baisse du taux).

En 10 ans, le Cameroun a pratiquement les taux d'imposition stables sur les 06 principaux concernés. **Ce constat traduit à notre avis une absence d'évaluation endémique du système, des outils et des résultats.** Une évaluation systématique et régulière (SWOT ou Cost/benefit analysis) aurait forcément conduit à des ajustements au cours du temps, quels que soient les cas.

peut créer un déséquilibre en faveur des produits importés

14 - 14,77% en 2009, 15% en 2010, 16,21% en 2011, 13,64% en 2012, 14,35% en 2013, 15,29% en 2014, 15,73% en 2015, 15,26% en 2016, 16,15% en 2017

b) **En dehors de l'IS (un mouvement en LDF 2015), des droits d'accise (LDF 2013, 2015 et 2019), des droits d'enregistrement LDF 2017 (-), LDF 2018 (+) et LDF2019 (+) ; et l'IRPP (LDF 2015 & 2016).**

c) **Les principaux impôts générateurs de recettes sont restés avec des taux figés depuis 10 ans** : TVA et TSR avec aucun changement, alors que l'IS a connu un (+) et un (-).

d) **On joue dans le pot ou le changement dans la stabilité (3 & 4) :**

L'élargissement (et /ou la réduction) de l'assiette (ici entendu comme champ d'application d'un type d'impôts) semble être le terrain de prédilection du « jeu et de l'enjeu fiscal » au Cameroun. Toute l'énergie semble s'y investir avec une instabilité notoire : 23 mesures (+) et 19 mesures (-), soit un total de 42 changements/ variations à gérer sur un total de 66. Soit environ **64 % de l'ensemble des mesures. C'est dire que c'est à ce poste que se concentre l'essentiel la réflexion sur la politique fiscale au Cameroun sur les 10 dernières années !**

e) La lutte contre l'évasion fiscale internationale... semble concerner uniquement l'IS ;

f) Les retenues à la source et les précomptes constituent une « incongruité » qu'il va falloir lever de l'avis des principaux contribuables.

En conclusion partielle :

A la série de questions tendant à savoir comment et qui élabore la politique fiscale au Cameroun ? Comment se conçoit la stratégie de financement de notre économie d'une part, et comment s'intègre la fiscalité dans cette stratégie d'autre ? La politique fiscale a-t-elle des objectifs en soi ou participe-t-elle comme instrument de politique économique globale ?

Les réponses peuvent paraître simples, mais au fond, elles sont plus complexes que cela n'apparaît. Car, des bonnes réponses à ces questions (non exhaustives), dépend pour une bonne partie le décollage de notre économie vers l'émergence en vue.

Propositions : Le rôle des acteurs

- ❖ PRC/ SPM
- ❖ MINEPAT-MINFI

Notre modeste avis tend à suggérer de revoir le rôle des principaux acteurs impliqués (la PRC, les SPM, le MINEPAT et le MINFI). Un retour à l'orthodoxie de la définition des objectifs d'une politique économique de développement inclusif voudrait que l'on se fixe un objectif de croissance et d'emploi, mais pas de fiscalité. La politique fiscale et ses cibles doivent être des dérivées du niveau de croissance que l'on veut atteindre. Les performances fiscales ne sauraient donc constituer des objectifs en soi, mais contribuer à la croissance, ce qui n'est pas le cas actuellement au Cameroun.



*Des moto-taxis sur un axe principal de la capitale économique Douala :
indicateur d'une économie informelle sous fiscalisée*

2.4. Analyse des tendances structurelles de la politique fiscale au Cameroun

Selon la loi de finances (prévisions des recettes budgétaires) qui traduit les hypothèses et donc la volonté, voire les ambitions du pays en termes politique budgétaire, car c'est elle qui porte les orientations de politique économique, et donc de la politique fiscale, une analyse des données recueillies révèle ce qui suit :

❖ Sur les 10 dernières années.

Par rapport aux prévisions budgétaires totales, **les recettes internes** ont représenté 79% de l'ensemble, contre 21 % pour **les dons et emprunts**. **Les recettes fiscales** ont quant à elles été estimées à 57% de l'ensemble des recettes au cours de la décennie (2008-2017), tandis que les autres

recettes étaient à 23 % (dont 19% pour le secteur pétrolier).

C'est dire que contrairement aux autres pays de la CEMAC/CEEAC, la diversité de l'économie reste un rempart contre l'extrême vulnérabilité, à l'instar de certains pays dépendant essentiellement des hydrocarbures (Guinée Équatoriale, Congo, Tchad ou Algérie), ou des minerais (Botswana).

D'autre part, la mobilisation des ressources internes témoigne aussi de la capacité structurelle d'une économie résiliente ; les bases d'une stabilité économique et d'une dépendance relative voire maîtrisée par rapport à l'extérieur.

À l'intérieur des recettes propres, les recettes fiscales ont représenté 71 % contre 29% pour les autres recettes (représentant 23% dans les recettes totales).

Tableau 16 : Contribution moyenne aux recettes budgétaires par grandes masses (en %)

	Moyenne sur les 10 années			Moyenne sur les 03 dernières années		
	Contribution aux Recettes Fiscales	Contribution aux Recettes Internes	Contribution aux Recettes Totales	Contribution aux Recettes Fiscales	Contribution aux Recettes Internes	Contribution aux Recettes Totales
RECETTES BUDGET TOTAL (A+B)			100			100
A- RECETTES PROPRES		100	82,42		100	73,61
I- RECETTES FISCALES	100	71,63	59,04	100	77,70	57,20
II- AUTRES RECETTES		28,36	23,38		22,29	16,41
B- EMPRUNTS ET DONNS			17,57			26,38

Source : Nos analyses

Les types d'impôts. Sur les 10 dernières années, la politique fiscale a essentiellement reposé sur 05 impôts majeurs : la TVA (40 %), les DTI (15 %), l'IS des sociétés non pétrolières (14%), les taxes sur des produits déterminés et droits d'accises (12 %) et l'IRPP (9%), représentant 90 % des prévisions fiscales en moyenne.

Le cas de la TVA. Malgré cette forte concentration sur les cinq impôts principaux, la TVA reste de loin la première source de recette au Cameroun depuis

10 ans. En moyenne, elle représente à elle seule **40 % des recettes fiscales, 28 % des recettes internes et 22 % des recettes budgétaires totales** du pays d'année en année. C'est dire son caractère stratégique et crucial. Elle fait autant que *les autres recettes (y compris le pétrole)*, et mieux que *les emprunts et dons*.

Cette tendance structurelle est restée quasi figée au cours des 03 dernières années.

Tableau 17 : Contribution moyenne des principaux impôts aux recettes budgétaires (en %)

	Moyenne des 10 années			Moyenne 03 dernières années		
	Contribution aux Recettes Fiscales	Contribution aux Recettes Internes	Contribution aux Recettes Totales	Contribution aux Recettes Fiscales	Contribution aux Recettes Internes	Contribution aux Recettes Totales
TOTAL RECETTES BUDGET (A+B)			100			100
A- RECETTES PROPRES		100	82,42		100	73,61
I- RECETTES FISCALES	100	71,63	59,04	100	77,7	57,2
<i>Impôts et taxes sur les revenus des personnes physiques</i>	9,76	06,99	05,76	9,70	7,54	5,55
<i>Impôts sur les bénéfices des sociétés non pétrolières</i>	14,17	10,15	08,36	14,62	11,36	8,36
Taxe sur la valeur ajoutée et le chiffre d'affaires	38,89	27,86	22,96	39,18	30,44	22,41
<i>Taxes sur des produits déterminés et droits d'accises</i>	12,31	08,81	07,26	13,15	10,21	7,52
Droits et taxes à l'importation	15,81	11,33	09,33	14,46	11,23	8,27
II- AUTRES RECETTES		28,36	23,38		22,29	16,41
Revenus du secteur pétrolier		23,85	19,66		16,02	11,79
B- EMPRUNTS ET DONS			17,57			26,38

Source : Nos calculs

Selon la loi de règlement qui fait l'évaluation des réalisations budgétaires et qui exprime par-là, les performances du Gouvernement dans ses choix de

politique économique et donc de sa politique fiscale, les chiffres analysés sur 10 ans révèlent ce qui suit.

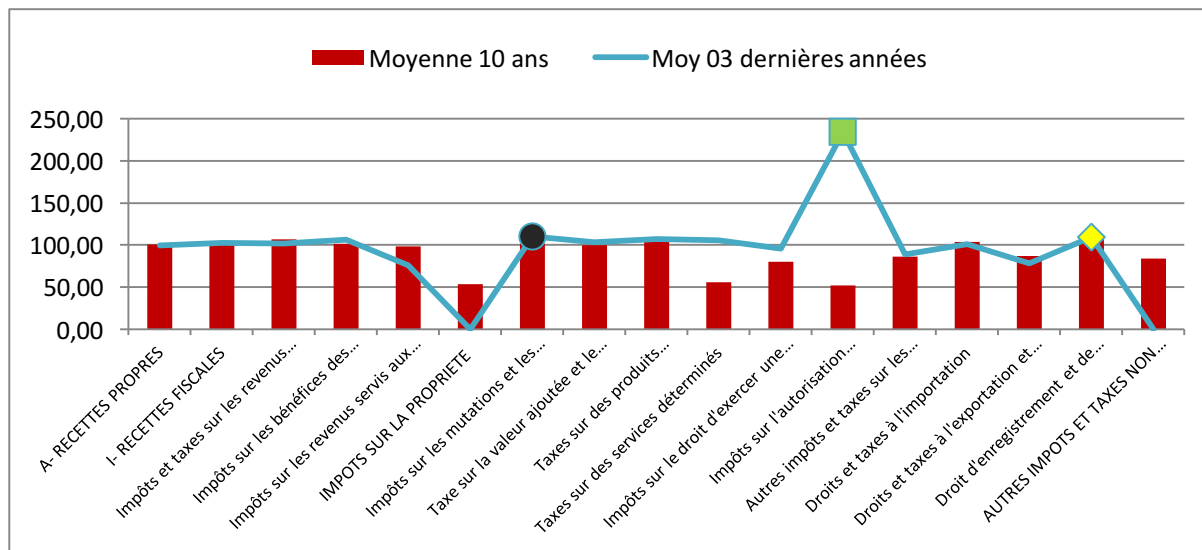
Les taux de réalisation. Cet indicateur exprime la capacité intrinsèque de recouvrement par rapport aux prévisions.

- **Sur les 10 dernières années.** Le Cameroun affiche une contreperformance de (-3,37%) en réalisant une moyenne de 96,63 % de l'ensemble des recettes budgétaires attendues, sur la décennie. Si ce taux de recouvrement ne peut être globalement blâmé, il faut tout au moins reconnaître que ce résultat est tiré vers le bas par la **faible capacité de mobilisation des ressources externes**. Sur la période de l'étude, le pays a pu à peine mobiliser 76,70% des ressources sous forme d'emprunts et dons

budgetisés. C'est pour cela qu'il faut saluer les efforts notés au cours des 03 derniers exercices où ce taux de mobilisation des dons et emprunts extérieurs a atteint 94,81 % en moyenne ;

- Sur un plan factuel, il faut relever que certaines rubriques des recettes fiscales n'affichent aucun chiffre depuis 2012 (*Impôt sur la propriété et autres impôts et taxes NCA*). Si la réforme les a emportés ailleurs, il serait tout simplement indiqué de les supprimer dans la nomenclature. Il en est de même de 04 postes dans les autres recettes (*Remboursement à l'Etat avec 03 postes et produits des cessions de droits*) ;

Graphique 7 : Taux moyen de recouvrement des recettes fiscales



Source : Nos analyses

- Impôts sur les mutations et les transactions
- Impôts sur l'autorisation d'utiliser des biens ou d'exercer des activités
- ◆ Droit d'enregistrement et de timbre

- En matière de performance, les taux de réalisation du recouvrement de l'impôt sur les 10 dernières années est globalement flatteur sinon élogieux : supérieur à 100% en moyenne ! et avec parfois avec des records spécifiques extraordinaires. Et c'est de là que provient l'inquiétude et l'intérêt de cette étude, du moins dans une certaine mesure.

Car sur le plan purement conceptuel, une prévision statistique n'est pas faite pour être réalisée (sinon cela devient de la divination) de manière récurrente.

↳ **Sur les autres recettes**, la quasi-totalité des postes de recettes présentent une moyenne sur 10 ans supérieure à 100 % de recouvrement. Sur les 03 dernières années, cette moyenne va même au-delà de 200% (03 postes, dont un au-delà de 300%) !

Au-delà des montants escomptés, **on peut se permettre d'interroger la méthode d'estimation prévisionnelle.**

↳ **En ce qui concerne les recettes fiscales.** Plus de la moitié des postes de la nomenclature présentent également un taux de recouvrement moyen annuel supérieur à 100%, et ce sur 10 ans ! Mieux, neuf (09) postes sur 13 affichent un taux de recouvrement supérieur à 100 % (dont un poste à + 230 %) sur les 03 dernières années de l'étude !

Sans préjugé quelconque, la démarche classique du **doute cartésien oblige à se questionner, et à formuler une hypothèse de sous optimalité.**

En conclusion, il est bon et utile de rappeler que la performance d'un service (administration) de recouvrement ne s'évalue pas à un dépassement anormal du niveau prévisionnel sur une longue période, mais à situer la prévision le plus près possible de la réalité.

Une explication de cette « sous-estimation chronique et quasi permanente » relèverait plutôt d'un refus de visibilité des administrations fiscales et de certains vis-à-vis de certains impôts.

Ainsi, sur les 03 dernières années, on retrouve dans cette catégorie et par ordre :

- 1) Les impôts sur les autorisations d'utiliser des biens ou d'exercer des activités ;
- 2) Les droits d'enregistrement et de timbre ;
- 3) Les impôts sur les mutations et les transactions.

Chapitre 3. Évaluation du potentiel et de l'effort fiscal du Cameroun

Les chapitres précédents nous ont permis de montrer qu'il y a un réel et important besoin de financement des politiques de développement socioéconomique du Cameroun, dans la double perspective des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de la Vision Émergence 2035. Les analyses longitudinales ont permis d'explorer le potentiel existant. Le présent chapitre tente, par diverses approches et méthodes d'évaluer ce potentiel et d'en déduire les options, mesures et actions nécessaires pour y parvenir.

3.1. - Le cas de la DGI projeté sur la période 2019-2020

La recherche des leviers de politiques économiques permettant d'accroître la capacité de résilience du pays face à tous les défis évoqués au chapitre 2 impose d'approfondir la réflexion pour identifier les niches probables de ressources additionnelles internes, notamment par le biais de la fiscalité.

À ce titre, le CAMERCAP-PARC avait réalisé une première étude permettant d'évaluer le potentiel fiscal national c'est-à-dire, le niveau de recettes fiscales compatibles avec le volume de production national et la structure économique. Il ressort de ce calcul que depuis 2005, le Cameroun ne mobilise pas pleinement son potentiel fiscal. Depuis 2015 par exemple, l'écart entre la pression fiscale et le potentiel fiscal a continué d'être négatif.

Par ailleurs, en comparaison avec les autres pays africains, le niveau d'exploitation du potentiel fiscal au Cameroun reste inférieur à 100%, contrairement au Sénégal (103,31%), au Tchad (102,4%) et au Bénin (100,31%).

Par ailleurs, la richesse par tête et le poids des importations sont des facteurs dont l'augmentation permet un accroissement du potentiel fiscal. En revanche, une hausse du poids de l'agriculture a tendance à réduire le potentiel fiscal de l'État.

Toutefois, si ces résultats permettent d'envisager des mesures au plan global, notamment une meilleure fiscalisation des activités agricoles, ils ne permettent pas aux structures d'assiettes (DGI et DGD) d'établir le lien causal entre leur performance de collecte et le niveau d'exploitation de ce potentiel fiscal.

Dans le cas de la DGI par exemple, ces résultats ne permettent pas d'évaluer l'effort fiscal à faire aussi bien au niveau des branches d'activité que par impôt. Le présent chapitre vise donc à évaluer le potentiel fiscal des impôts et taxes intérieurs collectés notamment par la DGI (et de la DGD), principales sources de recettes, à partir des données du cadrage 2018-2020, et éventuellement les autres services d'assiette.

Dans la première partie, il est question de déterminer le potentiel fiscal des impôts et taxes intérieurs collectés par la DGI. De manière spécifique, il s'agit de déterminer :

- (i) Le potentiel et l'effort fiscal global des impôts et taxes intérieurs de la DGI ;
- (ii) Le potentiel et l'effort fiscal des principaux impôts et taxes intérieurs (TVA, IS, droits d'accises, etc.) ;
- (iii) Le potentiel et l'effort fiscal des différentes branches d'activités.

3.1.1 Choix de la démarche d'évaluation

L'atteinte du résultat final nécessite la mise en œuvre d'une méthode simple et essentiellement extrapolative. En effet, il faudra appliquer les techniques extrapolatives aux différentes hypothèses, notamment le cadrage macroéconomique et budgétaire et celles liées à la stabilité des structures (structures des contributions aux recettes fiscales globales, la structure impôt par impôt et la structure branche par branche).

Description de la démarche méthodologique

Spécification des relations¹⁵

Trois types de relations devront être spécifiés afin de permettre l'atteinte de notre objectif qui est de déterminer le potentiel et l'effort fiscal des impôts et taxes intérieurs. Il s'agit : (i) de la relation pression fiscale globale et rendement potentiel de la DGI, (ii) de la relation entre le rendement potentiel de la DGI et les efforts fiscaux impôt par impôt et

15 - Voir Annexe 1

branche par branche et (iii) de la relation permettant de déterminer la structure des recettes de la DGI suivant les impôts et suivant la branche d'activité.

Hypothèses de travail et hypothèses du cadre budgétaire

Hypothèses du cadre budgétaire

Le présent travail repose sur un certain nombre d'hypothèses notamment celles liées au cadre budgétaire réalisées par la DP/MINFI. Il s'agit essentiellement de la dynamique du PIB non pétrolier, des recettes fiscales globales et spécifiques à la DGI sur la période 2018-2020. Le tableau ci-dessous permet de visualiser lesdites projections. Cependant, afin de mieux évaluer la contribution de la DGI, d'autres hypothèses sur l'évolution des autres recettes fiscales notamment celles affectées ainsi que celles liées aux cotisations sociales ont aussi été faites dans le cadre de ce travail. Le tableau ci-dessous permet de visualiser lesdites hypothèses.

Tableau 18 : **présentation des hypothèses du cadre budgétaire** (en milliards de FCFA)

	2016	2017	2018	2019	2020
PIB non pétrolier (nominal) (cadrage DP)	18 722	19 610	20 665	21 860	23 208
Potentiel fiscal (nos calculs à partir des résultats du modèle principal)	16,7%	22,2%	23,6%	24,6%	25,4%
Impôts et taxes intérieurs (prélèvements intérieurs)	1 963,1	2 203,7	2 436,5	2 585,2	2 771,6
<i>Recettes budgétaire DGI (cadrage DP)</i>	<i>1 585,6</i>	<i>1 790,4</i>	<i>1 941,9</i>	<i>2 058,0</i>	<i>2 214,2</i>
<i>Recettes affectées DGI (nos projections à partir des données historiques)</i>	<i>176,5</i>	<i>199,3</i>	<i>266,6</i>	<i>284,2</i>	<i>299,4</i>
<i>Cotisations sociales (nos projections à partir des données historiques)</i>	<i>201</i>	<i>214</i>	<i>228</i>	<i>243</i>	<i>258</i>
Impôts et taxes à la porte (cadrage DP)	686,7	732,7	803,2	897,6	922,8

Source : MINFI et nos calculs

Hypothèses sur la stabilité de la structure des impôts et taxes

À côté des hypothèses du cadre budgétaire, l'atteinte des objectifs de notre travail nécessite également de postuler d'autres hypothèses sur la structure des recettes fiscales collectées par la DGI, notamment la stabilité de la contribution des

principaux impôts. Cette hypothèse s'impose au regard des données historiques du rendement des impôts et taxes. Ainsi, sauf changement structurel dans la conduite de la politique fiscale, la TVA devra continuer à avoir la plus grosse contribution, soit en moyenne 37,2%, suivie de l'IS non pétrolier 20,3% et des droits d'accises (10,8%).

Tableau 19 : Contribution des principaux impôts au rendement de la DGI

Impôts et taxes	2015	2016	2017	2018	MOY
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	33,0	34,5	40,9	36,1	37,2
IS non pétrolières	23,1	21,8	17,8	20,9	20,3
Droits d'Accises	10,7	12,3	10,4	11,1	10,8
Traitements et salaires	9,1	8,9	8,4	8,8	8,9
Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers (TSPP)	6,5	6,5	6,8	6,6	6,6
Droits d'Enregistrement et Timbre	5,5	6,0	5,7	5,7	5,7
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	5,3	4,3	3,5	4,4	4,2
Revenu des Capitaux Mobiliers (IRCM)	3,1	2,4	2,4	2,6	2,5
Recettes des forêts	1,0	1,0	0,9	1	1,0
Autres	2,7	2,4	3,1	2,7	4,5

Source : Rapports annuel DGI 2017&2018

Outre la stabilité observée au niveau des principaux impôts, cette dernière peut également s'étendre au niveau des branches d'activités. Dans le cadre de ce travail, la stabilité de la structure contributive

des branches permet également de calculer et de projeter l'effort fiscal sur la période de l'étude. La conséquence étant notre capacité à identifier les marges de collecte des recettes.

Tableau 20 : Contribution des principales branches au rendement de la DGI

Branches d'activité	Proportion 2016	Proportion 2017	Proportion 2018	Moy Proportion
Industrie de boisson	22,3	20,1	21,2	21,2
Raffinage et cokéfaction	6,7	6,3	6,5	6,5
Commerce de gros et détail	7,7	7,4	7,6	7,6
TIC	6,3	6,2	6,3	6,3
Banques et assurance	5,4	5,5	5,5	5,5
Électricité, Eau et Gaz	0,6	0,4	0,5	0,5
Transport et entreposage	4,6	5,2	4,9	4,9
BTP	2,2	2,9	2,6	2,6
Autres branches	44,2	46	45,1	45,1

Source : Rapport DGI 2018

Résultats et recommandations

Au terme de la mise en œuvre de la démarche méthodologique, les résultats obtenus concernent : (i) le potentiel et l'effort fiscal global de la DGI, (ii) le potentiel et l'effort fiscal décliné suivant les principaux impôts et taxes intérieurs collectés par la DGI et (iii) le potentiel et l'effort fiscal de la DGI décliné suivant les branches d'activité.

Résultat du calcul du potentiel et de l'effort fiscal global de la DGI

Le potentiel fiscal des impôts et taxes intérieurs collectés par la DGI est passé 2 945,1 milliards de FCFA en 2017 à 3 328,9 milliards de FCFA en 2018. Les projections pour 2019 et 2020 les situent respectivement à 3 610,3 milliards et 4 017,3 milliards.

Comparées aux rendements des impôts et taxes intérieurs effectifs/projetés pour cette même période, l'effort fiscal qui en 2018 s'est situé à – 1 120,4 milliards de FCFA devrait en 2019 se situer à 1 268,1 milliards de FCFA. Les projections pour 2020 situent ce dernier à – 1 503,8 milliards de FCFA soit en très forte hausse par rapport à 2017.

Tableau 21 : Potentiel et effort fiscal entre 2016 et 2020

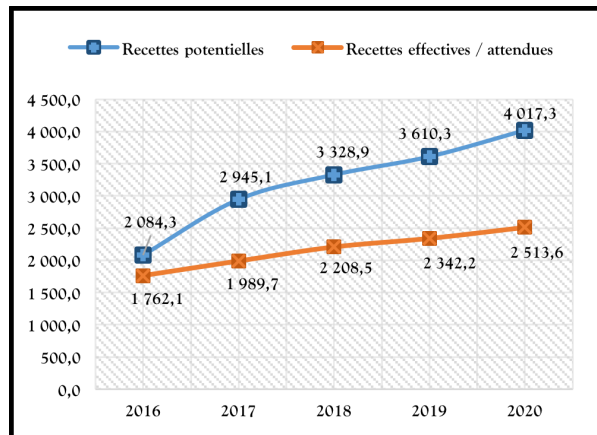
Libellés	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes potentielles de la DGI	2 084,3	2 945,1	3 328,9	3 610,3	4 017,3
Recettes fiscales effectives ou attendus (budgétaires + affectées) *	1 762,1	1 989,7	2 208,5	2 342,2	2 513,6
<i>Recettes effectives de la DGI (budgétaires)</i>	<i>1585,6</i>	<i>1790,4</i>	<i>1941,9</i>	<i>2058</i>	<i>2214,2</i>
<i>Recettes affectées de la DGI (non budgétaire)</i>	<i>176,5</i>	<i>199,3</i>	<i>266,6</i>	<i>284,2</i>	<i>299,4</i>
Effort fiscal global de la DGI	-322,2	-955,5	-1 120,4	-1 268,1	-1 503,8

Source : BCT et nos calculs, (*) provisoires

Sur cette base, il est à noter qu'à politique fiscale inchangée, le degré d'exploitation du potentiel fiscal des impôts et taxes intérieurs collectés par la DGI devra continuer à se situer en deça de 100%.

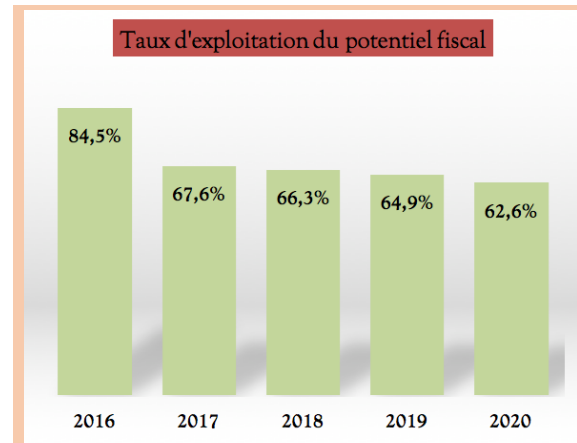
Il passerait de 64,9% en 2019 à 64,2% en 2020, soit une légère baisse de près de 2 points.

Graphique 8 : Taux d'exploitation du potentiel fiscal des impôts et taxes intérieurs par la DGI



Source : Nos calculs

(e) CAMERCAP-PARC



Résultat décliné suivant la contribution des différents impôts

Les résultats à ce niveau affichent la TVA comme étant l'impôt dans lequel l'effort de collecte devra être le plus élevé du fait de sa forte contribution au

rendement global de la DGI. Le potentiel fiscal de cet impôt se situe à 1 238,4 milliards en 2018 contre environ 821,6 effectivement mobilisés. Ce potentiel devra dépasser le gap de 1 400 milliards de FCFA en 2020 contre 935,1 milliards projetés à politique fiscale inchangée.

S'agissant de l'IS non pétrolier, les projections de son potentiel de mobilisation pour 2019 se situent à 732,9 milliards de FCFA contre une projection de mobilisation de près de 475,5 milliards. Ces chiffres devront pour 2020 et à politique fiscale inchangée, se situer à 815,5 milliards de FCFA pour le potentiel et à 510,3 milliards de FCFA pour les réalisations.

Tableau 22 : Potentiel fiscal de la DGI décliné suivant les principaux impôts

Libellés	2017		2018		2019		2020	
	Réalisation	Potentiel	Réalisation	Potentiel	Projection	Potentiel	Projection	Potentiel
TVA	740,2	1 095,6	821,6	1 238,4	871,3	1 343,0	935,1	1 494,4
IS non pétrolières	403,9	597,9	448,3	675,8	475,5	732,9	510,3	815,5
Droits d'Accises	214,9	318,1	238,5	359,5	253,0	389,9	271,5	433,9
I/TS	177,1	262,1	196,6	296,3	208,5	321,3	223,7	357,5
TSP	131,3	194,4	145,8	219,7	154,6	238,3	165,9	265,1
Enreg et Timbres	113,4	167,9	125,9	189,7	133,5	205,8	143,3	229,0
TSR	83,6	123,7	92,8	139,8	98,4	151,6	105,6	168,7
I/RCM	49,7	73,6	55,2	83,2	58,6	90,3	62,8	100,4
Recettes des forêts	19,9	29,5	22,1	33,3	23,4	36,1	25,1	40,2
Autres	89,5	82,5	99,4	93,2	105,4	101,1	113,1	112,5
Total	1 989,70	2 945,1	2 208,50	3 328,9	2 342,20	3 610,3	2 513,60	4 017,3

(c) CAMERCAP-PARC

Le calcul des écarts entre les réalisations attendues et le potentiel projeté suivant les principaux impôts montre que l'effort fiscal de la TVA devra avoisiner en 2019 près de -471,7 milliards, celui de l'IS -257,4 milliards. L'effort le plus faible en 2019 devrait être celui des recettes de forêts (-12,7 milliards).

Les projections de cet effort fiscal pour 2020, montrent que l'effort fiscal global de la DGI devra continuer à être négatif. Il devrait se situer à -1 503,7 milliards de FCFA, dont -559,3 milliards pour la TVA.

Tableau 23 : Effort fiscal à réaliser par type d'impôts

	2017	2018	2019	2020
TVA	-355,4	-416,8	-471,7	-559,3
IS non pétrolières	-194,0	-227,5	-257,4	-305,2
Droits d'Accises	-103,2	-121,0	-136,9	-162,4
Traitements et salaires	-85,0	-99,7	-112,8	-133,8
TSPP	-63,1	-73,9	-83,7	-99,2
Droits d'Enregistrement et Timbre	-54,5	-63,8	-72,3	-85,7
TSR	-40,1	-47,0	-53,2	-63,1
I/RCM	-23,9	-28,0	-31,7	-37,6
Recettes des forêts	-9,6	-11,2	-12,7	-15,1
Autres	7,0	6,2	4,3	0,6
Total	-955,4	-1 120,4	-1 268,1	-1 503,7

(c) CAMERCAP-PARC

Résultats déclinés suivant la contribution des branches d'activités

Le résultat du potentiel fiscal de la DGI suivant les contributions de différentes branches montre qu'en 2019, le plus gros potentiel non recouvert devrait se situer dans la branche industrie des boissons. Dans cette branche, le potentiel de mobilisation serait de 765,4 milliards en 2019, contre une projection de mobilisation à politiques de recouvrement et fiscale inchangées de 496,5 milliards de FCFA.

Ces chiffres seraient de 227,4 milliards de FCFA et 146,8 milliards de FCFA pour les TIC. Pour ce qui est du commerce de gros et détail, le potentiel de mobilisation sous l'hypothèse de la stabilité de la structure des recettes par branche se situerait à 274,4 milliards de FCFA en 2019 contre une projection de mobilisation en fin d'année de 177,2 milliards.

Tableau 24 : Potentiel fiscal de la DGI suivant les principales branches d'activités

Libellés	2017		2018		2019		2020	
	Réalisation	Potentiel	Réalisation	Potentiel	Réalisation (*)	Potentiel	Réalisation (*)	Potentiel
Industrie de boisson	421,8	624,4	468,2	705,7	496,5	765,4	532,9	851,7
Raffinage et cokéfaction	129,3	191,4	143,6	216,4	152,2	234,7	163,4	261,1
Commerce de gros et détail	150,6	223,8	167,1	253,0	177,2	274,4	190,2	305,3
TIC	124,7	185,5	138,4	209,7	146,8	227,4	157,5	253,1
Banques et assurance	108,8	162,0	120,7	183,1	128,0	198,6	137,4	221,0
Électricité, Eau et Gaz	9,9	14,7	11,0	16,6	11,7	18,1	12,6	20,1
Transport et entreposage	97,5	144,3	108,2	163,1	114,8	176,9	123,2	196,8
BTP	51,1	76,6	56,7	86,6	60,1	93,9	64,5	104,4
Autres branches	897,4	1 322,3	996,0	1 494,7	1 056,3	1 621,0	1 133,6	1 803,8
Total	1 989,7	2 945,1	2 208,5	3 328,9	2 342,2	3 610,3	2 513,6	4 017,3

(c) CAMERCAP-PARC

L'effort fiscal décliné par branche d'activité démontre que pour cette année 2019, ce dernier serait de -268,9 milliards de FCFA dans le branche industrie de boisson, et devrait progresser jusqu'à atteindre -318,8 milliards de FCFA en 2020.

La branche commerce de gros et de détail quant à elle présenterait un effort fiscal en 2019 de -97,7 milliards en 2019. Ce chiffre devra progresser en 2020 jusqu'à atteindre environ -115,1 milliards.

Tableau 25 : Effort fiscal de la DGI suivant les principales branches d'activités

Libelles	2017	2018	2019	2020
Industries de boisson	-202,6	-237,5	-268,9	-318,8
Raffinage et cokéfaction	-62,1	-72,8	-82,5	-97,7
Commerce de gros et détail	-73,2	-85,9	-97,2	-115,1
TIC	-60,8	-71,3	-80,6	-95,6
Banques et assurance	-53,2	-62,4	-70,6	-83,6
Électricité, Eau et Gaz	-4,8	-5,6	-6,4	-7,5
Transport et entreposage	-46,8	-54,9	-62,1	-73,6
BTP	-25,5	-29,9	-33,8	-39,9
Autres branches	-424,9	-498,7	-564,7	-670,2
Total	-955,4	-1 120,4	-1 268,1	-1 503,7

(c) CAMERCAP-PARC

Conclusion partielle

Cette détermination du potentiel fiscal de la DGI a nécessité au préalable de procéder à une spécification des relations, notamment le lien entre la pression fiscale globale et le rendement des différents impôts et taxes intérieurs. À côté des spécifications, les hypothèses du cadrage macro qui projettent le PIB non pétrolier et le rendement des impôts et taxes intérieurs ont également fourni les ingrédients permettant l'atteinte de l'objectif souhaité. Au terme de la mise en cohérence de tout ce qui précède, il ressort globalement une inefficacité du dispositif de mobilisation de la DGI dans la mesure où une bonne partie des recettes fiscales continue à échapper à son dispositif de mobilisation et de comptabilisation. En 2018 et en 2019, le taux d'exploitation du potentiel fiscal demeure inférieur à 100%. Soit 64,9% en 2019 contre 62,6% projeté pour 2020. Les recettes collectées sont restées inférieures au potentiel de près de 1 120,4 milliards en 2018. Cette situation devra continuer à s'observer en 2019 et en 2020. En effet, si l'on s'en tient aux prévisions du cadrage budgétaire, le taux d'exploitation du potentiel fiscal des impôts et taxes intérieurs collectés par la DGI devrait être de 62,6% en 2020, soit 2 513,6 milliards attendus contre 4 017,3 potentiellement mobilisables.

Le détail par impôt montre que comme en 2018 et en 2019, le rendement de la TVA devra largement être inférieur à son potentiel. Soit un gap de 471,7 milliards de FCFA en 2019. Cet écart devra atteindre 559,3 milliards en 2020 à politique fiscale inchangée. Du côté de la contribution des branches, l'industrie de boisson est celle qui porte le plus grand gap. En 2019 par exemple, l'écart entre ce qui est prévu pour être mobilisé dans cette branche et ce qui est potentiellement mobilisable pourra atteindre 268,9 milliards de FCFA. Les grands impôts notamment la TVA, l'IS et les droits d'accises possèdent les marges de collecte les plus importantes.

Pour l'année 2019, le gap entre la TVA à collecter et son potentiel devra atteindre 471,7 milliards de FCFA avec une projection de plus de 500 milliards en 2020. Du côté de la contribution des branches, l'industrie de boisson est celle qui porte le plus grand gap. En 2019 comme en 2018, ce gap atteint plus de 250 milliards.

3.1. - Les déterminants d'un potentiel fiscal global du Cameroun : une analyse à partir des Tableaux Ressources et Emplois¹⁶

Le tableau des ressources et des emplois (TRE) est l'un des deux principaux tableaux de synthèse de la comptabilité nationale. Il donne une (autre) vision de l'économie en mettant davantage l'accent sur les processus de production et de consommation. L'équilibre comptable entre les ressources (aux prix de base) et les emplois (aux prix d'acquisition) est réalisé en ajoutant aux ressources, les éléments de valorisation que sont les impôts moins subventions sur les produits et les marges de commerce et de transport. Les impôts sur les produits contiennent quatre composantes : (i) la totalité de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) non déductible sur les produits, (ii) les impôts et droits sur les importations à l'exclusion de la TVA, (iii) les impôts sur les exportations ainsi que (iv) les autres impôts sur les produits à l'exclusion de la TVA et des impôts sur les importations et exportations.

3.2.1 Vue d'ensemble des impôts sur les produits

La TVA non déductible sur les produits¹⁷ représente 58% en moyenne annuelle du total des impôts sur les produits sur la période 2013-2017, et constitue le premier poste de revenu de l'État sur les produits.

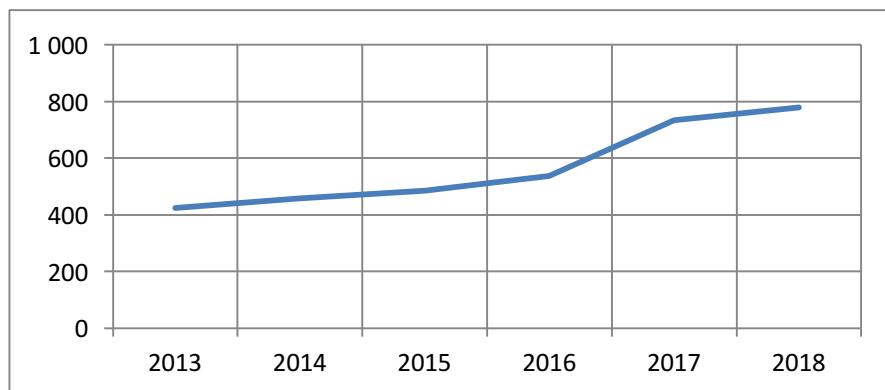
16 - Les données statistiques utilisées dans cette partie sont issues de la série des comptes nationaux du Cameroun produits par l'INS sur la période 2010-2018

17 - Elle comporte la TVA à la porte et la TVA à l'intérieur

Elle est suivie par les impôts et droits sur les importations à l'exclusion de la TVA (22,5% en moyenne par an) et les autres impôts sur les produits.

Les impôts sur les exportations représentent environ 1% du total des impôts sur les produits.

Graphique 9 : Évolution de la TVA à l'intérieur de 2013 à 2018 (en milliards de FCFA)



Source : DP/MINFI

3.2.2 Analyse détaillée des impôts nets de subvention par produits

3.2.3 La TVA non déductible sur les produits

La TVA à l'intérieur est la composante la plus importante, et en constante amélioration depuis 2013. Elle représente plus des deux tiers de la TVA totale en 2017. Étant un impôt lié à la consommation, la performance de cet impôt est fortement connue au niveau de revenus des ménages.

L'analyse des statistiques douanières, excluant le commerce transfrontalier non enregistré, montre que le taux implicite de la TVA¹⁸ à la porte se situe à

18 - Il s'agit du rapport TVA à la porte sur les importations douanières. Le taux réglementaire de la TVA est de 17,5% hors centimes additionnels communaux (1,75%).

10,3% en 2017, après 8,9% en 2013. Les produits les plus contributifs sont par ordre décroissant :

1) les poissons congelés ou surgelés et conserves, 2) les véhicules automobiles, 3) les équipements, appareils audiovisuels et de communication, 4) les équipements mécaniques et machines d'usage général, 5) les autres machines, accumulateurs et piles électriques, 6) le blé (tendre et dur), 7)

les produits sidérurgiques et métaux précieux, 8) les clinkers et 9) linge de maison, literie et autres articles en textiles.

Encadré 1: La friperie et la brocante

La brocante désigne le commerce d'objets usagés. Par métonymie, le terme désigne aussi les boutiques où se pratique ce genre de commerce. L'exploitation d'un article au titre évocateur oriente notre réflexion :

La brocante: quand l'Afrique devient une décharge géante

© Agnès Béatrice BIKOKO, <https://www.meditaterre.org/afrique-centrale/actu,20170815>.

C'est l'activité économique qui a pignon sur rue en Afrique. Les marchés sont inondés des produits de « cinquième main » en provenance de l'Europe, de l'Asie et d'ailleurs. Ils étouffent l'économie et transforment l'Afrique en un vaste dépotoir au vu et su de tous. Ici, les gens et surtout les femmes apprécient beaucoup ces produits pourtant «vieux», et les trouvent même très durables, par rapport à ce que leur proposent les entreprises locales. Les autorités complices du scandale ne font rien, au contraire, elles semblent même très satisfaites de la situation. Car disent-elles, l'activité est rentable et permet à des familles de subvenir à leurs besoins. A Yaoundé, Capitale politique du Cameroun tout comme à Douala, Capitale économique du Cameroun, et dans les autres villes moyennes et petites, ces boutiques d'un nouveau genre remplies d'articles encombrants pullulent le long des rues et même à ciel ouvert le plus souvent. Pourtant ces marchandises sont pour la très grande majorité reconnues comme des produits dangereux pour l'environnement.

L'essentiel de ces articles constitués des ustensiles de maison, de mobiliers d'intérieur, électroménagers, automobiles, consommables informatiques, vêtements, et parfois même des bijoux ont été mis en rebus dans les pays d'origine. Pour faire le bon jeu, on y ajoute de temps en temps des objets en « fin de série ».

Ils sont déversés en Afrique sans aucune censure, preuve de la vulnérabilité de notre système de protection du territoire économique par la régulation, le contrôle ou la répression.

Des lois existent pourtant. Des conventions sont signées. Mais aucune mesure d'application n'est effective.

Mais à qui la faute ? Des économies non diversifiées et essentiellement extraverties. Des économies de consommation, avec un secteur informel sans cesse en expansion au détriment du fisc pour le plus grand malheur des caisses de l'Etat !

De ce qui précède, on peut déduire deux à trois façons de se servir de la brocante comme un levier de recettes fiscales.

- a.) Taxer directement la brocante (par des mesures de barrière tarifaire dissuasive) afin de protéger l'espace économique national des produits polluants et à effets nocifs sur notre environnement ;
- b.) Appliquer systématiquement et rigoureusement des pénalités aux produits importés ne respectant pas les normes nationales et en marge de la réglementation ;
- c.) Par effet induit des 02 mesures ci-dessus, la production nationale va se développer avec des conséquences positives sur l'emploi et les recettes fiscales.



Tableau 26 : Taux implicite moyen de la TVA (%)

	Libellé	Taux annuel moyen (%)
1	Équipements, appareils audiovisuels et de communication	26,2
2	Produits chimiques de base	19,3
3	Matériel de transport	17,5
4	Autres produits non métalliques	14,1
5	Savons et détergents	12,7
6	Produits à base de tabac	11,5
7	Condiments, assaisonnements et produits alimentaires divers	9,8
8	Ciment	9,5
9	Produits du raffinage, de la cokéfaction et des industries nucléaires	8,8
10	Produits métalliques et ouvrages en métaux	8,6
11	Services financiers	7,9
12	Cuirs et articles en cuir	7,7
13	Services annexes et auxiliaires de transport	7,7
14	Papiers, cartons et articles en papier et carton	7,1
15	Bière, malt, autres boissons alcoolisées	6,9
16	Électricité et supports énergétiques	6,3
17	Services des postes et de courrier	6,2
18	Services d'informations et de télécommunications	5,9
19	Machines, appareils électriques et matériels NCA	5,3
20	Thé conditionné	5,3

Source : Nos calculs à partir des données INS

De façon générale, la TVA est plus collectée sur les biens que sur les services, ce qui peut traduire le caractère « traditionnel » de nos échanges qui restent beaucoup plus physiques et matériels que de la nouvelle économie numérique et de services. Ainsi, les taux implicites moyens de TVA sont les

plus élevés pour les produits suivants : équipements, appareils audiovisuels et de communication, produits chimiques de base, matériel de transport, autres produits non métalliques, savons et détergents et produits à base de tabac.

Tableau 27 : Taux implicite moyen des impôts (%)

Libellé	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux implicite de TVA à la porte	8,9	8,8	9,1	10,4	10,3	11,2
Taux implicite de droits de douane (DD)	8,2	8,8	8,7	10,5	11,8	10,4
Taux implicite des taxes à l'exportation	0,5	0,6	0,7	0,8	1,2	1,7

Source : DGD, INS

Les services susceptibles de porter des marges de fiscalisation sont par ordre d'importance 1) les services professionnels, scientifiques et techniques, 2) les services de restauration, 3) les services immobiliers et de logement, 4) le transport routier et 5) les services d'information et télécommunication. Ce sont là des pistes à explorer.

3.2.4 Les impôts et droits sur les importations à l'exclusion de la TVA

L'analyse des statistiques douanières, excluant le commerce extérieur non enregistré, révèle que le taux implicite global des droits et taxes sur les importations (droits de douane) se situe autour de 11,8% en 2017, contre environ 8,2% en 2013¹⁹.

¹⁹ - Les taux implicites de droits de douane se chiffrent à 11,2% en 2017, après 7,8% en 2013 lorsqu'on considère les échanges transfrontaliers non enregistrés.

Tableau 28 : **Taux implicite moyen des droits sur les importations, par ordre décroissant de la valeur des importations (%) année ou période**

N°	Produit	Taux annuel moyen (%)
1	Équipements mécaniques et machines d'usage général	8,1
2	Riz graine décortiqué	4,8
3	Produits sidérurgiques, métaux précieux	6,3
4	Véhicules automobiles	20,6
5	Produits pharmaceutiques	0,5
6	Autres machines, accumulateurs et piles électriques	10,3
7	Poissons congelés ou surgelés et conserves	10,1
8	Clinkers	3,9
9	Blé (tendre et dur)	10,0
10	Gaz industriels et produits chimiques	6,4
11	Équipements, appareils audiovisuels et de communication	11,0
12	Produits en céramique, autres produits minéraux non métalliques	22,0
13	Linge de maison, literie et autres articles en textiles	24,7
14	Pâte à papier, articles en papier et carton	11,5
15	Condiments, assaisonnements et produits alimentaires divers	12,5
16	Savons et détergents, produits de toilette	14,7
17	Tubes, profilés, plaques, emballages et articles divers en matière plastique	14,0
18	Boissons alcoolisées modernes	23,3
19	Motocycles, cycles et autres matériels roulants	22,9
20	Cigarettes et autres produits à base de tabac	27,9
21	Vêtements en textiles	28,4

Source : Nos calculs à partir des bases INS & DGD

L'examen détaillé montre que les produits qui ont une faible valeur à l'importation ont les taux d'imposition les plus élevés (au-dessus de 20%),

à l'exception des véhicules automobiles et, dans une moindre mesure, du linge de maison, literie et vêtements en textiles et des produits en céramique.

Tableau 29 : les 20 premiers produits à l'importation au Cameroun (2017-2018)

Produits	Poids moyen (2017-2018) en %
Carburants et lubrifiants	11,23
Huiles brutes de pétrole	5,95
Riz	5,08
Poissons et crustacés	4,18
Froment (blé) et méteil	3,40
Fonte, fer et acier	3,19
Matières plastiques	3,15
Ouvrages en fonte, fer et acier	2,72
Clinkers	2,52
<i>Véhicules de tourisme</i>	2,08
Appareils pour la téléphonie	1,87
<i>Véhicules pour transport marchandises</i>	1,65
Oxyde d'aluminium	1,53
Insecticides ; fongicides; herbicides	1,49
Friperie	1,29
Sucres raffinés de canne ou de betterave	0,92
Huiles brutes ou raffinées	0,89
Pneumatiques neufs	0,89
Carreaux	0,88
Coke de bitume	0,84
Tracteurs	0,70

Source : INS

Tableau 30 : Taux implicite moyen des droits d'accise à la porte, par ordre décroissant de la valeur des importations.

Produit	Taux annuel moyen (%)
Véhicules automobiles	4,1
Savons et détergents, produits de toilette	1,7
Autres machines d'usage spécifique	0,2
Boissons alcoolisées modernes	14,0
Cigarettes et autres produits à base de tabac	22,2
Bière	30,9
Boissons non alcoolisées et eaux minérales	24,5

Source : Nos calculs à partir des sources INS

Les produits qui ont une forte valeur des importations et dont les taux d'imposition sont inférieurs à 10% sont par ordre d'importance les équipements mécaniques et machines d'usage général, le riz graine décortiqué, les produits sidérurgiques et métaux précieux, les poissons congelés ou surgelés et conserves. Les produits pharmaceutiques sont quasiment défiscalisés à l'importation.

À l'analyse, il ressort que en application d'une simple application de mesures de politique économique de protection de notre économie, de marges de recettes fiscales existent bien :

- a.) sur le tabac et autres produits à base de tabac. Au-delà du gain fiscal, l'objectif recherché par une hausse de la fiscalité y relative est la santé des citoyens, qui au final coûte cher à l'État et aux familles.

- b.) les vêtements en textiles, linge de maison... autres articles en textiles. C'est le moment plus que jamais de faire la promotion et de soutenir notre filière coton-textile identifiée comme porteuse de croissance, depuis le DSRP et le DSCE.
- c.) le riz et le poisson...
- d.) les condiments, ...

Sous le prétexte de maintenir la paix sociale par le « containment²⁰ » du coût de la vie (émeutes de la faim de 2008), le Cameroun a encouragé les importations massives, et incontrôlées et subventionnées de riz, poisson, autres produits alimentaires. Toutes les analyses économiques, sociologiques et politiques convergent aujourd'hui pour reconnaître que cela n'est pas la solution optimale de long terme. Il faut suspendre, du moins restreindre les exonérations et encourager la production-locale. On trouve une autre niche fiscale à explorer.

3.2.5 Les impôts sur les exportations

Les droits de sortie des produits hors commerce transfrontalier ne représentent que 1,2% de la valeur des exportations en 2017²¹, contre 0,5% en 2013. Cette situation est le reflet de la volonté des autorités d'encourager les exportations du pays et favoriser sa compétitivité sur le marché international²².

20 - La traduction en français équivaut à « retenue par force ».

21 - En intégrant les échanges extérieurs non enregistrés, les droits de sortie représentent 0,8% des exportations de biens en 2017, après 0,3% en 2013. Il faut cependant noter l'existence des prélèvements à la source sur le cacao (fonds FODEC) mais qui ne sont pas retracés dans les statistiques des finances publiques.

22 - En côte d'Ivoire, par exemple, les droits de sortie s'élèvent à 385 milliards de FCFA en 2016 : 268 milliards sur le cacao en fèves et 117 milliards sur les produits transformés du cacao et café.

Les principaux produits soumis aux droits de sortie sont le bois grume (75%), le bois scié (20%) et, dans une moindre mesure, les équipements mécaniques et machines d'usage général et le cacao en fèves à partir de 2017. Les taux moyens de prélèvement sont d'environ 10% sur le bois grume, 1 à 1,5% sur le bois scié et moins de 0,5% sur le cacao en fèves.

Notre option pour la transformation économique obligerait à augmenter les droits de sortie pour les produits bruts afin de les contraindre à transformer localement.

3.2.6 Les autres impôts sur les produits

Les autres impôts sur les produits comprennent les droits d'accises à la porte et à l'intérieur (65% en moyenne annuelle) et les taxes sur la vente des produits pétroliers (35% en moyenne par an).

Les droits d'accises à la porte représentent moins de 5% en moyenne par an du total des autres impôts sur les produits. Ils concernent principalement *les véhicules automobiles, les boissons alcoolisées modernes, les cigarettes et autres produits à base de tabac et la bière*. Les produits ayant une valeur élevée des importations ont des taux implicites de droits d'accises à la porte de moins de 5%. Il s'agit des véhicules automobiles, des savons et détergents et des produits de toilette, et des autres machines d'usage spécifique. Par contre, les produits de faible valeur à l'importation présentent des taux implicites de droits d'accises les plus élevés, de 13 à 30%. Il s'agit par ordre d'importance de la *bière, des boissons non alcoolisées et eaux minérales, des cigarettes et autres produits à base de tabac et des boissons alcoolisées modernes*.

Les droits d'accise à l'intérieur, hors produits pétroliers raffinés, représentent environ 60% en moyenne annuelle du total des autres impôts sur les produits. Les principaux produits concernés sont d'une part, la bière, les vins et champagnes, et les autres boissons alcoolisées modernes avec

des taux implicites d'environ 10 à 30% et d'autre part, les parfums et produits de toilette et les allumettes, articles pyrotechniques et produits pour la photographie, avec des taux implicites de plus de 30%.

3.2.7 Les subventions sur les produits

Les subventions sur les produits sont comptabilisées comme des impôts négatifs.

L'État a considérablement réduit leurs effets d'éviction sur ses revenus. Elles sont passées de **295 milliards** en 2013 et **216 milliards** en 2014, à moins de **3 milliards** de FCFA en 2017. Les principaux produits concernés sont les produits pétroliers raffinés (super, gasoil, pétrole lampant, etc.) et, dans une moindre mesure, les produits pharmaceutiques.

Tableau 31 : Répartition des impôts moins subventions sur les produits de 2013 à 2017 (en milliards de FCFA)

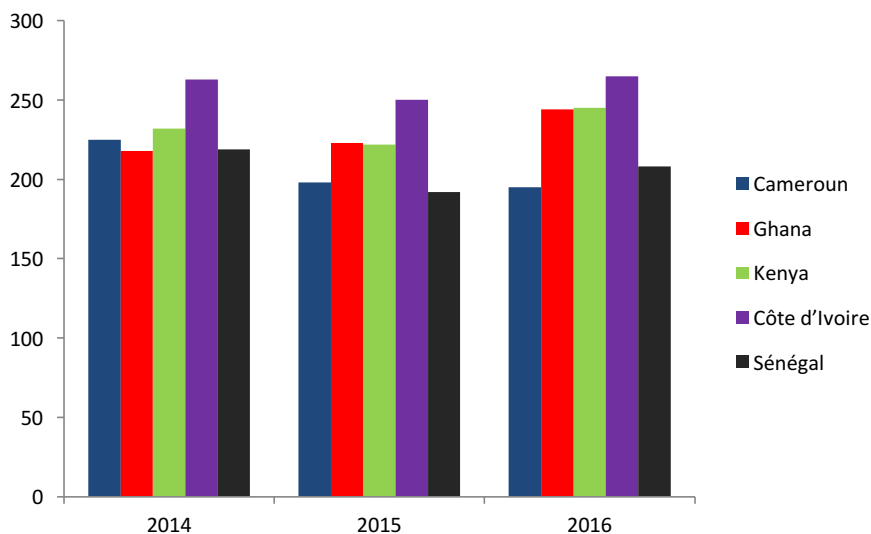
Libellé	2013	2014	2015	2016	2017*
TVA (porte + intérieur) sur les produits	744,9	829,5	852,5	882,6	949,7
Taxes à l'importation (droits douane)	279,3	335,2	342,3	330,8	363,5
Taxes à l'exportation	8,3	10,7	17,1	16,3	20,7
Autres taxes sur les produits (droits d'accise, etc.)	221,3	214,9	267,0	330,8	334,0
Total taxes sur les produits	1 253,9	1 390,4	1 479,0	1 560,6	1 667,9
Subvention sur les produits	-294,7	-215,8	-21,7	-9,8	-2,1
Total général	959,2	1 174,6	1 457,2	1 550,7	1 665,8

*Source : INS/Comptes nationaux *provisoire*

Au final, les Camerounais paient-ils moins d'impôts que les autres pays de niveau dit comparable ?

De manière visible, et par rapport à des économies de niveau comparable en Afrique subsaharienne, le camerounais paie en moyenne moins que l'ivoirien, que le Kenyan ou le Ghanéen.

Statiquement, cette moyenne peut bien cacher des disparités selon les catégories socioprofessionnelles et notamment, le cas du secteur informel.

Graphique 10 : **Recette fiscale** (en million de Dollars US) **par habitant**

Source : Tax revenue statistics in Africa 2018, et nos calculs

La réponse à cette question se trouve en partie dans la méthode d'estimation qui tendrait systématiquement à minorer, la méthode de collecte de l'impôt et la méthode d'utilisation de l'impôt collecté.

A. La méthode d'estimationvoir ce qui précède et la section sur le potentiel fiscal et l'effort fiscal ;

B. La méthode de collecte.

B1. La multiplicité des régies de recettes d'une part (voir section plus haut), et la collecte dévolue à certaines entités publiques, même pour les impôts non cessibles d'autre part, ont révélé des cas de non reversement des recettes fiscales collectées par des ces entités au trésor public. Le CONSUPE, lors des diverses missions d'audit, en a fait mention dans les multiples rapports y relatifs.

Des cas de plusieurs hauts responsables traduits devant la Commission de discipline budgétaire et comptable, au Tribunal criminel spécial et finalement mis en détention tiennent de cette faute de gestion. Beaucoup arrivant à considérer les recettes collectées (dont la TVA en particulier) comme des recettes propres.

Il serait donc fort recommandable de limiter la sous-traitance de la collecte par les tiers (dont, les entreprises publiques).

B2. Le cas de la taxe foncière. Difficile à payer malgré la volonté des contribuables.....

B3. Le cas de l'impôt libératoire. Voir section sur le potentiel

C. La méthode d'utilisation de l'impôt collecté. Voir le dernier chapitre.

3.3. - L'impôt libérateur et le secteur informel : quel potentiel ?

3.3.1 Parvenir à une maîtrise de la base imposable à très court terme

La confrontation des données du RGE-2 réalisé par l'INS et les effectifs des contribuables déclarés par la DGI présente un écart un peu trop important pour être ignoré ou négligé. Il se pose visiblement un problème de repérage et d'identification des

contribuables dans ce secteur et de méthode de recouvrement. Cet état de choses a pour corollaire : une forte pression sur les « rares » unités de production (entreprises) du secteur formel et par conséquent porte atteinte au principe d'équité fiscale. Cela participe également à nourrir une concurrence déloyale en « subventionnant » ce qui ne contribue pas à la cagnotte commune. C'est pourquoi dans d'autres pays, la fraude fiscale (par dissimulation) est assimilée à un détournement de biens publics.

Encadré 2 : Les TPE/PE et l'impôt libérateur

La solution de l'identifiant unique géo-localisé associée à une pédagogie du patriotisme trouve toute sa raison d'être. Par ailleurs, plusieurs opérateurs économiques exerçant dans le domaine des services préfèrent appliquer la théorie de l'atomisation contrairement aux économies d'échelle décrites dans les classiques d'économie de marché. Ainsi un promoteur de salon de coiffure, de laverie automobile, de distribution de produits ou services de télécommunications (call box et transfert d'argent), de cablo-distributeur, de taxi ou moto-taxi, de service de restauration, etc. préfère multiplier par diverses dénominations parfois ses services à travers la ville, voire à travers le pays. Alors qu'en regroupant toutes ces UE classées chacune comme TPE informelle, pas nécessairement en un seul lieu physique pour des raisons de ciblage de la clientèle localisée, mais sous une entité comptable unique et une gestion centralisée, on assisterait forcément à la constitution d'une PME identifiable offrant par conséquent des perspectives de croissance, et des emplois moins précaires avec des salaires imposables. Il en est de même du réseau de boutiques tenues par des ouest-africains /ou des Rwandais à l'intérieur des quartiers des villes et quartiers. En effet, il se trouve que les Guinéens,



Maliens, Sénégalais et Rwandais qui offrent les services de commerce de détail de proximité dans les divers coins appartiennent à un vaste réseau de distribution. Chaque gérant a un mandat de 2 à 3 ans maximum sur un site avant de passer la main pour aller ailleurs, voire de rentrer dans son pays après évaluation de son cahier d'objectifs. Or, l'ensemble de toutes ces unités consolidées sous une compatibilité unifiée donnerait certainement une véritable entreprise avec un chiffre d'affaires en milliards de XAF. Le régime d'imposition changerait certainement et le personnel désormais salarié serait imposable.

3.3.2. Estimation du potentiel fiscal du secteur informel

Au Cameroun, le secteur informel est statistiquement défini comme étant le regroupement d'unités de production (de biens ou de services) qui n'ont pas d'immatriculation fiscale (numéro de contribuable) ou ne tiennent pas de comptabilité formelle dans un but administratif. Lesdites unités de production échappent de fait à l'impôt pour cause d'absence d'identification fiscale. Cependant, elles sont taxées sur une base forfaitaire (en l'absence d'une comptabilité formelle) et à travers divers mécanismes de retenue à la source (précompte à l'achat ou à l'importation, retenues d'impôt sur le revenu).

L'impôt libératoire mis en place pour capter le secteur informel a généré en 2017 un rendement de CFA 36,3 milliards émanant de près de 102 045 contribuables (nombre de contribuables relevant de l'impôt libératoire en 2017 d'après le site Internet de la DGI). Or, les statistiques de la comptabilité nationale chiffrent la valeur ajoutée attribuée au secteur informel à CFA 7 318 milliards selon l'INS.

En rapportant le volume de l'impôt libératoire collecté à la valeur ajoutée de ce secteur, le ratio s'élève à peine à 0,5% entre 2016 et 2017. Le secteur informel constitue donc une importante niche fiscale.

Tableau 32 : Évolution de la valeur ajoutée informelle et de l'impôt libératoire

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
PIB informel hors primaire	4 661	4 983	5 349	5 753	6 219	6 583	6 964	7 318
Impôt libératoire (en milliards) XAF				11,51	2,44	13,17	35	36
Pression fiscale imputée				0,20%	0,20%	0,20%	0,5%	0,5%

Source : Nos calculs à partir des données de l'INS

Le tableau ci-dessus synthétise l'évolution du PIB générée par le secteur informel hors primaire, à comparer avec les recettes d'impôt libératoire perçues par le Trésor public.

Tableau 33 : Évolution du rendement de la DGI par segment du fichier entre 2016 et 2017

Année	Effectifs des contribuables		Rendement fiscal (en millions de FCFA)	
	2016	2017	2016	2017
Grands Contribuables (DGE)	407	431	1 235 084	1 315 693
Moyens Contribuables	12 016	12 594	205 808	232 996
Petits Contribuables (CDI)	98 416	102 045	35 042	36 343
Autres			139 643	205 388
Total DGI	110 839	115 070	1 615 576	1 790 420

Source : DGI

Typologie des entreprises au Cameroun.

La classification des entreprises par taille se fonde sur la loi n° 2015/010 du 16 juillet 2015 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2010/001 du 13 avril 2010 portant promotion des PME. Au regard de cette loi :

- Une Très Petite Entreprise (TPE) est une entreprise ayant au plus 5 employés et dont le chiffre d'affaires est de moins de 15 millions de FCFA ;
- Une Petite Entreprise (PE) est une entreprise dont l'effectif des employés est compris entre 6 et 20 et, ayant un chiffre d'affaires compris entre 15 et 250 millions de FCFA ;
- Une Moyenne Entreprise (ME) est une entreprise dont l'effectif des employés est compris entre 21 et 100 et, ayant un chiffre

d'affaire supérieur à 250 millions et inférieur ou égal à 3 milliards de FCFA ;

- Une Grande Entreprise (GE) est une entreprise dont l'effectif des employés est supérieur à 100 et dont le chiffre d'affaires est de plus de 3 milliards de FCFA.

De manière empirique, le taux de pression fiscale du secteur informel devrait évoluer dans l'intervalle 3 à 5% du PIB dans les pays en développement. Nous projetons pour la période 2018-2020 en supposant que la croissance nominale du secteur informel au Cameroun étroitement liée au taux d'accroissement de la population (2,8%). Ainsi, un système d'imposition qui permettrait de capter 3% du PIB généré dans ce secteur (hors secteur agricole), aurait dû produire un volume de recettes de 220 milliards de FCFA et serait même à mesure de générer 400 milliards de FCFA en 2020 avec un taux de pression fiscal de 5%.

Tableau 34 : Volume de recettes fiscales simulées dans le secteur informel (milliards)

Exercice fiscal	2017	2018	2019	2020
PIB du secteur informel projeté	7 318,0	7 522,9	7 733,5	7 950,1
3% du PIB	219,5	225,7	232,0	238,5
4% du PIB taux simulé de pression fiscale	292,7	300,9	309,3	318,0
5% du PIB	365,9	376,1	386,7	397,5

(c) CAMERCAP-PARC



Symbole du secteur informel

3.4 La Taxe sur la Propriété Foncière (TPF) : des performances à améliorer

La taxe foncière est acquittée par toute personne physique ou morale propriétaire d'un ou plusieurs immeubles bâtis ou non, y compris tout propriétaire de fait. Les immeubles assujettis au paiement de la taxe foncière doivent être situés dans les agglomérations bénéficiant d'infrastructures administratives ou de services urbains, ou dans les chefs-lieux d'unités administratives au Cameroun. La taxe foncière n'est pas due sur l'ensemble du territoire camerounais, seuls les immeubles situés dans certaines agglomérations et chefs-lieux d'unité administrative sont assujettis.

Le rendement de la taxe foncière demeure de ce fait, encore faible. Elle s'est chiffrée à 3,9 milliards en 2016.

Par ailleurs, il est nécessaire d'encadrer le secteur immobilier en constituant un fichier des contribuables des impôts sur les propriétés immobilières. Il faut accélérer la mise en place du cadastre fiscal, installer au MINDCAF, une application de traitement des procédures d'immatriculation avec une interface exploitable à la DGI, dès la signature du dossier technique au cadastre ; le fait générateur de la taxe étant totalement accomplie que l'acte soit dressé auprès du notaire ou en immatriculation directe.



De manière empirique, l'amnistie fiscale « décrétée » sur cet impôt en 2016 a été porteuse d'espoir à plus d'un titre. Premièrement, elle a permis de mettre à jour le fichier des contribuables assujettis et deuxièmement de créer une culture d'adhésion à cet impôt. Les résultats ont été salués par tous.

La promesse des fleurs n'a pas été tenue au vu des fruits depuis 2018 et 2019. Beaucoup de contribuables volontaires et de bonne foi n'arrivent pas à s'acquitter de la TPF même en se présentant eux-mêmes au guichet. Il se pose visiblement un problème de méthode de recouvrement, alors que l'État dispose de tous les moyens pour le faire efficacement. Les discussions afin de sous-traiter la collecte à ENEO/CAMWATER n'en finissent pas.

Le principe de fiche pré-remplie ne prospère pas non plus. Et pourtant des solutions simples et efficaces existent. Nos estimations y projettent un potentiel de plusieurs milliards de FCFA en 2020.

Il est vrai qu'en amont, la question du cadastre fiscal, de géolocalisation des immeubles bâtis ou non et l'identification unique des contribuables participent aux solutions transversales.



Centre divisionnaire des impôts

3.5 Les TIC comme outil pour faciliter, améliorer les performances des administrations de recettes fiscales

Il est admis et reconnu à ce jour que les TIC peuvent servir pour identifier et suivre les contribuables, faciliter les transactions fiscales. Cela est possible par la télédéclaration, la digitalisation, la dématérialisation, le paiement électronique et la géolocalisation des contribuables.

3.5.1 La Télédéclaration et la digitalisation

La télédéclaration s'inscrit dans le vaste mouvement de dématérialisation engagé au sein de l'administration fiscale camerounaise. Cette mesure vise à améliorer la qualité de service rendu à l'utilisateur. Elle est effective à la DGI à travers « la déclaration en ligne de la commande publique, des mutations mobilières et immobilières, et le dépôt en ligne des déclarations statistiques et fiscales.

La digitalisation quant à elle, a pour effet de toucher toutes les étapes du processus de contrôle fiscal, partant de la programmation, en passant par d'exécution, pour finir par le suivi-évaluation, en connexion étroite avec les autres fonctions fiscales.

L'automatisation des procédures vise également, en interne, à sécuriser les recettes fiscales issues du contrôle, à fiabiliser l'information relative à l'activité du contrôle fiscal, de même qu'à mieux évaluer les performances des structures et des acteurs en charge du contrôle fiscal.

La dématérialisation est le remplacement progressif des supports physiques et humains dans les procédures par des fichiers informatiques et numériques. L'une des attentes, entre autres, est la lutte contre la corruption par la réduction des possibilités de collusion ou de contact direct entre les contribuables et les agents des impôts.

3.5.2 Paiement électronique

Aux services de déclaration et de paiement en ligne évoqués plus haut s'ajoutent des services de paiement par téléphone portable (mobile tax) pour les petites et micro entreprises, de délivrance en ligne des documents fiscaux et d'information des contribuables. Le paiement par téléphone portable de la taxe foncière effectif depuis 2015 a permis d'améliorer le recouvrement de cet impôt.

Parallèlement, de nombreux autres prélèvements ont été dématérialisés ; c'est le cas notamment du timbre fiscal, du titre de patente, des droits de timbre automobile et du timbre d'aéroport.

3.5.3 Géolocalisation des contribuables

Les possibilités qu'offrent les technologies numériques (identification unique, géolocalisation, interconnexions de fichiers, etc.) devraient constituer un premier levier d'action pour élargir l'assiette fiscale. Notamment, la géolocalisation pourra permettre de lever les contraintes qui plombent le secteur, à travers les entreprises qui renaissent plusieurs fois en changeant d'identité.

3.6 Les TIC comme source de recettes, par des activités imposables du secteur

À l'observation, l'apport des recettes fiscales dans le secteur du numérique pour le cas des transactions financières mobiles, n'est pas proportionnelle aux volumes des transactions, idem pour le commerce électronique. Alain Ndzana²³ prédisait déjà « l'uberisation » de l'économie comme un séisme fiscal de grande ampleur. En effet, l'ère du numérique met les économies des pays du monde entier sous la menace d'une nouvelle forme d'informalisation plus sophistiquée, résultant de l'ubérisation de l'économie.

23 - Alain Symphorien Ndzana BILOA, 2018 « Sauvons l'impôt pour préserver l'État » Éditions du PANTHEON, Paris, 354 pages

Elle a ses contraintes qui concernent l'application des règles fiscales traditionnelles par la non localisation physique des activités, un marché de plus en plus virtuel, des effets des réseaux et d'exploitation des données.

Il est donc important pour l'administration fiscale de capter la part qui lui revient de ces activités et surtout d'anticiper sur les contraintes qui existent déjà et à venir dans un secteur où l'innovation est le maître-mot. La LDF 2019 a jeté les premières bases. Une évaluation à moyen terme (2 à 3 ans) permettra d'apprécier le rendement et l'efficacité des mesures mises en place.

3.6.1 Le Mobile banking et mobile money

Selon un rapport du FMI²⁴ les services financiers mobiles se développent à un rythme accéléré, et ont besoin d'un cadre réglementaire favorable qui préserve la stabilité financière et limite les fraudes. Longtemps peu dynamique en raison du manque de concurrence sur les marchés des télécommunications et de l'internet, le mobile money accélère sa pénétration avec un nombre croissant de services financiers offerts. Entre 2012 et 2017, l'accès au mobile money est passé de 8 à 29 % de la population adulte, avec une progression spectaculaire du volume des transactions, qui est passé de 7,5 à 3 447 milliards de FCFA. Ce développement rapide nécessite des contrôles de sécurité et une réglementation pour prévenir la fraude, les abus, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans une région déjà fragile.

Les institutions bancaires se sont adaptées et pourquoi pas l'administration fiscale en vue d'optimiser ses recettes ? Car la concurrence imposée par les opérateurs de transfert d'argent devrait pousser les banques à signer des alliances avec d'autres institutions pour la vulgarisation de certains produits financiers, notamment sur le mobile money. Cela a conduit à une **multiplication des partenariats stratégiques notamment avec les opérateurs de mobile money en vue de l'interopérabilité des comptes**. C'est le cas des partenariats signés entre BICEC et Orange Cameroun d'une part, et entre MTN et Afriland First Bank d'autre part, pour l'émission de monnaie électronique par mobile money, Ecobank et Orange Cameroun ont également le même type de partenariat.

Quelques jours seulement après avoir agréé un nouvel opérateur du mobile money au Cameroun (l'opérateur de mobile Nexttel, qui est en partenariat avec UBA), le gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC), a révélé, le 21 mars 2018 à Yaoundé, que la banque centrale peaufine actuellement un nouveau cadre juridique pour la supervision de cette activité.

Selon un rapport de la BEAC sur «*l'état des systèmes de paiements par monnaie électronique dans la CEMAC 2011-2016*», au moins 95% des transactions financières électroniques ont été faites via le mobile money, au cours de la période sous revue.²⁵

24 - Rapport pays du FMI no18/256 du 22 juin 2018 pour le Cameroun

25- <https://www.agencecofin.com/innovation/2803-55622-la-beac-peaufine-un-nouveau-cadre-juridique-pour-superviser-le-mobile-money-activite-en-pleine-expansion-dans-la-zone-cemac>

Les circuits de la monnaie électronique au Cameroun sous forme de mobile money et de cartes prépayées.

La monnaie électronique s'opérationnalise par le paiement des factures d'électricité, l'achat des titres de transport, du crédit téléphonique, les courses etc. Dans une moindre mesure, la monnaie électronique est également utilisée dans des transferts de fonds.

À ce sujet, les frais générés par les paiements électroniques devraient «exploser» en 2019, d'autant que des responsables scolaires ont décidé que c'est ce mode de paiement qui soit adopté pour des services relevant du Ministère des Enseignements secondaires (MINESEC) où près de 2000 milliards de FCFA ont été mobilisés pour ce seul secteur de l'éducation nationale. L'Agence de régulation des télécommunications a recensé 19,5 millions d'abonnés à la téléphonie mobile auprès des trois opérateurs mobiles en 2016, avec 3,8 millions de comptes mobile money. Le nombre de comptes a atteint en 2017, 6,4 millions, dont seulement la moitié était opérationnelle. Toutes ces transactions devraient pouvoir générer des ressources au titre de la fiscalité à l'État. Aux experts fiscalistes de s'y pencher.

3.6.2 le E-commerce

Alors que le dernier classement de la Conférence des nations unies sur le commerce (CNUCED) classe le Cameroun dans le top 10 africain des pays les plus développés en matière de commerce électronique, le pays n'a toujours pas réussi à tirer profit de cet écosystème qui a pris de l'ampleur dans le monde entier.²⁶

Il en est de même en ce qui concerne la fiscalité y relative. Plusieurs entreprises internationales se sont lancées dans le e-commerce au Cameroun, c'est le cas de JUMIA (présent dans plus de 13 pays) de C-DISCOUNT, AFRIMARKET, KAYMU, PENNSY, etc. des entreprises camerounaises y sont également présentes KERAWA ; ALLEX, JE WANDA.COM, SELLAM QUICK.

À cet effet, il est judicieux et opportun de concevoir une fiscalité appropriée. On peut imaginer de taxer les entrepôts qui peuvent être ciblés, mais aussi, de taxer les bases de données, serveurs et logiciels à usage commercial selon les cas.

3.6.3 Télétravail (call center et autres)

Les nouvelles tendances du marché de l'emploi se penchent de plus en plus vers des emplois à domicile, des freelances ou des travailleurs indépendants. C'est également le cas des consultants individuels. En rapport avec ce sous-secteur, les réformes fiscales devront prendre en compte ces nouvelles niches en vue de stabiliser les parts fiscales liées à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

26 - <https://www.investiraucameroun.com/tags/ecommerce>

3.7. Autres mesures de portée générale pouvant avoir un impact fiscal :

3.7.1 Évaluation de l'impact fiscal net de l'harmonisation de l'âge de départ à la retraite des personnels fonctionnaires et agents publics à 50 ans, 55 ans, 60ans et 65 ans au Cameroun

Une évaluation à partir des taux apparents de l'Impôt sur les traitements et salaires.

Le calcul de l'impact fiscal net d'une harmonisation de l'âge de départ à la retraite implique la mise en œuvre d'une méthodologie en trois étapes : (i) le calcul du taux apparent de l'Impôt sur Traitement et Salaires (I/TS), (ii) le niveau des Dépenses Salariales et de Pensions (MSP) projetées au niveau de chaque âge de départ à la retraite et (iii) le calcul de l'impact fiscal proprement dit.

Détermination du taux apparent de l'I/TS

Les fonctionnaires et agents publics de l'Etat sont assujettis au paiement d'un certain nombre d'impôts, tous retenus à la source et comptabilisés au niveau de la DGI sous la rubrique Impôts sur Traitements et

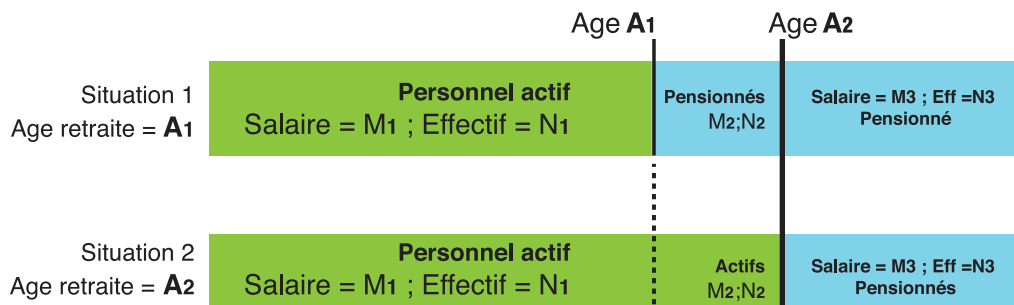
Salaires. Le taux apparent de cet impôt est obtenu en rapportant le rendement de ce dernier à son assiette. Ainsi, il s'agit simplement de diviser le rendement de cet impôt à la masse salariale (Dépenses salariales et pensions) de l'ensemble des agents publics inscrits au fichier solde de l'État.

Détermination des dépenses salariales et pensions projetées

La masse salariale projetée est le montant des salaires que l'État aura à verser à chaque niveau d'âge de départ à la retraite arrêté. Le choix d'un nouvel âge à la retraite impacte la proportion des actifs par rapport aux pensionnés. Ainsi, une augmentation de l'âge de départ à la retraite aura pour conséquence d'augmenter la proportion des actifs. À contrario, une diminution de l'âge de départ à la retraite aura pour conséquence une augmentation de la proportion des pensionnés.

La masse salariale projetée s'obtient en faisant la somme entre la masse salariale actuelle et la masse salariale nette telle qu'illustrée dans le graphique ci-dessous.

Graphique 11 : Illustration de la méthode de calcul de la masse salariale projetée



Source : Nos analyses

Partant de ce graphique, la masse salariale projetée est : $MSP = M1 + M2 + M3$. Elle se résume au calcul du traitement salarial net d'un fonctionnaire ou agent public qui au lieu d'aller à la retraite et percevoir le tiers de son salaire, continue à travailler donc continue à toucher l'intégralité de ce dernier.

Si nous désignons par *SalairesMOY_Actif*, le salaire moyen payé à un actif émargeant au fichier solde

$$MSP = N1 \times \text{SalairesMOY_Actif} + N3 \times \text{PensionMOY} + N2(\text{SalairesMOY_Actif} - \text{PensionMOY})$$

de l'État, *PensionMOY*, la pension moyenne reçue par un retraité émargeant au fichier solde, N1 l'effectif des actifs à l'âge de retraite A1, N2 l'effectif des actifs qui du fait du changement de l'âge de la retraite reste en service et par N3 nombre de pensionnés. La masse salariale projetée peut encore s'écrire :

Détermination de l'impact fiscal

L'impact fiscal de l'harmonisation des âges de passage à la retraite est obtenu en faisant la différence entre la valeur de l'Impôt sur Traitements et Salaires calculée avant et après changement de l'âge à la retraite.

$$\text{Impact Fiscal} = T \quad I / TS(MSP(A2) - MSP(A1))$$

Présentation des résultats

Structure par âge et par situation d'activité du fichier solde

La structure du fichier solde montre que en 2017, ce dernier comptait 465 306 individus parmi lesquels 151 917 (33%) était pensionnés et 313 389 (67%) actifs. Par rapport à l'âge, les individus ayant moins de 55 ans représentaient plus de 67% du total contre seulement environ 33% pour les autres.

Tableau 35 : Structure par âge du fichier solde 2018

Libellés	0-50		51-55		56-60		61-65		65 et Plus		Global	
	NBRE	Poids	NBRE	Poids	NBRE	Poids	NBRE	Poids	NBRE	Poids	NBRE	Poids
Actifs	265 553	96,2%	27 475	75%	17 037	38%	2 860	7%	464	1%	313 389	67%
Pensionnés	10 544	3,8%	9 114	25%	28 267	62%	37 681	93%	66 311	99%	151 917	33%
Total général	276 097	100%	36 589	100%	45 304	100%	40 541	100%	66 775	100%	465 306	100%

Source : DGB

Taux apparent de l'I/TS

Le taux apparent de l'I/TS est de 15,4% en 2017 et de 15,3% en 2016. En moyenne sur ces deux ans, ce dernier se situe à 15,4%.

Tableau 36 : Taux apparent de l'I/TS

	2016	2017	MOY
Dépenses salariales	937,3	974,6	956,0
Impôts sur traitements et salaires	143,6	150,4	147,0
Taux apparent I/TS	15,3%	15,4%	15,4%

Source : Nos calculs à partir des RAPPORT DGI et DP/MINFI

Les dépenses salariales et de pensions projetées

Les dépenses salariales et de pensions projetées devraient être inférieures à celles de références pour une harmonisation de l'âge de départ à la retraite se situant à moins de 55 ans.

Pour un âge de retraite harmonisé à 60 ans, les dépenses de salaires et de pensions projetées de l'État devront commencer à progresser par rapport à la situation de référence. A 60 ans, cette progression devra être de +8,2% par rapport à la situation de référence et de +15,6% si cet âge est harmonisé à 65 ans.

Tableau 37 : Masse salariale projetée suivant le choix de l'âge harmonisé de la retraite. (Milliards de FCFA)

	Salaires	Pensions	Total	Évolution par rapport à la situation de référence
Références (2017)	731,0	243,7	974,6	/
Retraite 50 ans	739,2	168,9	908,0	-6,8%
Retraite à 55 ans	837,1	136,2	973,3	-0,1%
Retraite à 60 ans	958,4	95,8	1 054,2	+8,2%
Retraite à 65 ans	929,5	107,1	1 036,6	+15,6%

Source : CAMERCAP-PARC

Impact fiscal net

L'impact fiscal de l'harmonisation de l'âge à la retraite devrait suivre le même cycle d'évolution que celui de la masse salariale projetée. Il devra diminuer pour un âge harmonisé de moins de 60 ans et augmenter à partir de 60 ans. À 65 ans, l'I/TS devra être de 159,6 milliards de FCFA par rapport à la situation de référence. Selon nos calculs et en l'état actuel (référence 2017), l'impact fiscal net devra être plus important si l'âge de la retraite était harmonisé à 60 ans, soit 162,3 milliards.

Tableau 38 : estimation des I/TS suivant le choix de l'âge harmonisé (milliards de FCFA)

	Assiette Projetée	I/TS estimé
Références (2017)	974,6	150,1
Retraite 50 ans	908,0	139,8
Retraite à 55 ans	973,3	149,9
Retraite à 60 ans	1 054,2	162,3
Retraite à 65 ans	1 036,6	159,6

Source : CAMERCAP-PARC

Chapitre 4. Quelques autres actions nécessaires pour améliorer le rendement fiscal au Cameroun

Outre l'analyse relevant de la technocratie fiscale qui a passé en revue les mécanismes et les méthodes dans les précédents chapitres, il apparaît évident que, à l'état actuel de la situation au Cameroun, seules les mesures techniques ne sauraient suffire pour réaliser le potentiel fiscal estimé plus haut. Pour cela, le présent chapitre essaie de convoquer une autre grille d'analyse, un autre angle d'attaque (complémentaire). Il porte sur les attitudes, les pratiques et les comportements des divers intervenants de la chaîne de la fiscalité camerounaise : les contribuables, les agents du fisc et l'administration fiscale elle-même.

Il s'agit pour l'essentiel, des dispositions transversales et/ou d'accompagnement spécifiques susceptibles de booster et d'optimiser le rendement fiscal au Cameroun.

4.1. Utilisation intelligente des systèmes de gestion des informations

Il est unanimement admis que l'utilisation de la technologie numérique pour la mobilisation et la gestion des recettes constitue un des leviers permettant d'améliorer la performance des administrations fiscales notamment la réduction des frais de mise en conformité et le coût de la perception des impôts. Sur cette lancée, le Gouvernement, à travers la Direction Générale des Impôts et celle des Douanes, a engagé un certain nombre d'actions visant à améliorer les performances des administrations. À titre d'illustration, on peut citer à la DGI, l'extension des paiements exclusifs par

virements bancaires aux contribuables relevant des centres spécialisés et la mise en place d'un système de transmission électronique des quittances aux contribuables. Au niveau de la DGD, la mise en place de la télé déclaration et le télépaiement de toutes les taxes gérées par la Direction Générale des Douanes, ainsi que l'extension du Système Douanier Automatisé SYDONIA sur le terrain en vue d'une mobilisation accrue des recettes douanières.

Outre les actions spécifiques à chacune des administrations d'assiette, on note également le renforcement du dialogue entre les deux Directions générales, ce qui a débouché sur la mise en place d'une plateforme commune de collaboration axée sur le partage d'informations et les contrôles conjoints numériques des fichiers. Soit !

Toutefois, cet échange d'informations ne concerne que celles détenues par les deux administrations. Pour plus d'efficacité, il conviendrait de développer un système intelligent d'échange d'informations prenant en compte les informations primaires détenues par les deux administrations mais également celles des sources secondaires collectées par des institutions partenaires. Cette action s'articule en deux étapes :

4.1.1 Le développement d'un réseau d'échange d'informations

La gestion intelligente de l'information nécessite de disposer des sources secondaires qui viennent enrichir les données propres des administrations

d'assiette. Pour le cas du Cameroun, ces sources secondaires peuvent être les fichiers retraçant par entreprise les consommations d'énergie, d'eau et des TIC, ainsi que d'autres données relatives au cadastre et aux transactions financières, y compris le mobile banking. Il s'agit d'effectuer des recoupements et des croisements de données qui permettent de mieux cibler les sociétés à contrôle. La démarche conceptuelle repose sur :

- l'identification des organismes pourvoyeurs d'information ;
- la définition des données nécessaires et utiles aux administrations d'assiette et l'identification du partenaire détenant l'information la plus fiable ;
- le renseignement des informations dans la base des données pour mieux appréhender la matière imposable.

4.1.2 La mise en place d'une «Data mining fiscale»

Cette cellule pluridisciplinaire a principalement pour vocation, la valorisation des données à travers la conception de solutions d'exploration et d'analyse de données pour répondre aux différentes problématiques : le suivi des indicateurs de gestion fiscale, les prévisions, la détection de la fraude, l'analyse des risques et leur anticipation. Il s'agit d'effectuer des recoupements et des croisements de données efficaces qui permettent de mieux cibler les sociétés à contrôle. Cette cellule devrait être conjointe aux deux administrations et disposer des ressources humaines et matérielles de qualité. Elle devrait être connectée aux bases des données des

sources identifiées ci-dessus ainsi que celles des partenaires commerciaux au niveau international. Le caractère transversal de cette cellule devrait lui conférer une plus grande indépendance vis-à-vis des deux administrations d'assiette.

Au final, la proposition est de modéliser à partir des dites données croisées de différentes sources, la contribution fiscale théorique d'une personne physique ou morale (entreprise). Une application devant générer un intervalle de confiance de l'impôt déclaré. Dans le cas contraire, une attention particulière devrait être portée sur ladite entreprise pour un contrôle plus rapproché. **À défaut d'une base centralisée, tout au moins pour l'instant, les différentes interfaces et bases de la DGI et de la DGD devraient être interconnectées. Car il est inadmissible qu'une entreprise qui déclare des exportations de XAF 500 millions à la DGD, affiche un chiffre d'affaires (imposable) de XAF 100 millions à la DGI.**

4.2. Création d'un régime fiscal des entreprises en difficulté

Comme en santé publique, rien n'exclut de concevoir un « service des urgences ou de soins intensifs » pour les entreprises « malades ». En effet, tous les contribuables n'ont pas les mêmes besoins et ne présentent pas les mêmes profils, enjeux et risques. Certaines entreprises ont besoin d'une assistance particulière et ciblée. Dans ce cas, des solutions « prêt-à-porter » ne sont pas efficaces. D'où la nécessité d'une analyse au cas par cas, comme dans la pratique médicale et une thérapie adaptée sur mesure. Et dans la plupart des cas, on se retrouvera face à une difficulté qui pourrait n'avoir besoin que d'une action de conseil, de coaching, de la pédagogie. D'où la nécessité de la mise en place, au-delà des structures spécialisées (Direction des grandes entreprises, centres des

moyennes entreprises etc...), d'une unité de communication effectivement opérationnelle et d'un centre de « secours ». Ce dernier aurait pour mission essentielle le sauvetage et sa performance serait évaluée à l'aune du nombre de contribuables sortis du naufrage économique, donc de la cessation d'activité.

4.3. Assainissement du fichier des contribuables par la géo-localisation afin d'asseoir le cadastre fiscal

Au début de toute chose, il importe de savoir qui est contribuable et sa localisation géographique. Cette identification numérique permet de rationaliser et réconcilier plusieurs initiatives, en cours ou en projet et/ou mal ou non engagées : l'identifiant unique, l'informatisation du système, la localisation sur papier des contribuables, etc.

Le système statistique national (INS, BUCREP, BUNEC, INC) devrait en amont être invité à assurer le géo-référencement des ménages (RGPH), des unités de production (RGE), des localités et l'unicité de l'état civil. Il faut rappeler pour cela, la nécessité de raviver le projet d'identifiant unique des contribuables, lui-même tributaire d'un autre projet en dormance qui est celui du Code géographique²⁷ des unités administratives (UA) et des CTDs, indispensable dans ce contexte de décentralisation accélérée.

27 - Le projet a été élaboré par l'INS et le MINAT depuis plus de 10 ans. Il a été validé après plusieurs séances de travail dans les Services du Premier Ministre, en présence des services de souveraineté (MINDEF, DGSN), ainsi que toutes les autres administrations concernées qui ont donné leur non objection.

4.4. Renforcement des capacités des contribuables au civisme fiscal

Il s'agit d'introduire un module d'enseignement sur le rôle et l'importance de l'impôt dans une économie moderne non rentière (comme le Cameroun), et ce, dès le niveau primaire et secondaire. En effet, n'ayant jamais fondé son économie sur une rente pétrolière ou minière (ce qui consolide sa résilience grâce à la diversification de son économie), il importe de développer la conscience citoyenne sur les droits et les devoirs des populations en matière d'impôts. Et ce, dès le jeune âge dans les écoles primaires et secondaires. En général, l'opinion publique africaine se plaint de payer l'impôt alors qu'en réalité il n'en est rien par rapport aux pays en voie d'émergence ou développés. Si on veut être émergent en 2035, **il faut apprendre à payer l'impôt au mieux par adhésion.**

4.5. Amélioration de l'image/la perception de l'administration fiscale

L'argent n'aime pas le bruit. C'est peut-être vrai ou cela l'a été. Avec le monde moderne où la communication fait partie des leviers de toute stratégie gagnante des organisations, on ne peut plus se taire. Surtout quand on a besoin d'avoir l'adhésion de ses clients. Une division marketing ne serait pas superflue à la DGI ou la DGD. Cela permet de susciter et maintenir l'adhésion des contribuables quant à l'exigence de s'acquitter de l'impôt dû de manière spontanée. Renforcer/développer une communication/sensibilisation efficace dans l'opinion sur l'importance de l'impôt et son rôle social.

4.6. Production d'une culture de l'éthique des personnels de l'administration fiscale

En faisant montre de sobriété et d'une richesse moins ostentatoire, de la part des agents, les accusations de corruption seront moins incisives. Ce qui permettra de rétablir la crédibilité et la confiance.

Parmi les critères de l'évaluation des politiques et institutions des pays (CPIA de la BM, BAD, et ACBF) les critères 45 et 46 adressent la problématique de la fiscalité dans le domaine de l'efficacité de la mobilisation des ressources. Alors que le mérite et l'éthique (critère 49) est l'un des 03 qui permettent d'évaluer la qualité de l'administration publique. C'est dire que de tout temps et dans tous les pays, les administrations de recettes sont exposées aux risques et aux tentations ; et que par conséquent, leur sens d'éthique est fortement interpellé.

4.7. Priorité à la fonction pédagogique de l'impôt par rapport à la répression : la sanction doit être l'exception

Dans un pays en construction comme le Cameroun, l'optimum des parties ne saurait se situer dans la répression à tout prix. Fermer/sceller une structure contribuable, c'est niveler vers le bas, ce qui est contraire à toute recherche d'émergence. Car toutes les parties sont perdantes. Il semble plus réaliste et efficace de continuer à soutenir que la première fonction d'une administration fiscale devrait être la pédagogie²⁸ et l'accompagnement de tout contribuable, même les plus indéclicats.

28 - CAMERCAP-PARC (2015), Policy brief n°001, Pour une optimisation de la fonction fiscale: 07 actions fondatrices à résultats rapides

Le Gouvernement devrait chercher à convaincre l'ensemble des citoyens de la nécessité d'une réforme fiscale structurelle et communiquer qu'en réduisant les obstacles à la croissance générés par le système fiscal actuel, en adaptant le système fiscal à un niveau de développement plus élevé et en mobilisant davantage de recettes pour financer les investissements dans l'infrastructure, la santé et l'éducation, une telle réforme pourrait profiter à tous sur le moyen et le long termes.

4.8. Illustration du rôle social de redistribution de l'impôt

Bien que ce soit une recette non affectée, et que le Gouvernement ait choisi le principe d'unicité de caisse et de l'universalité de l'impôt, l'État devrait pouvoir veiller à ce que les contribuables aient le sentiment que leur impôt sert à quelque chose. Le cas des servitudes et routes des zones industrielles et les bassins de productions est en soi illustratif et dissuasif.

Ceux qui paient plus doivent ressentir l'utilisation des impôts. Des cas de certains pays où le principe est appliqué sont légion dans le monde. Des incitations et des « encouragements » devraient être perceptibles en fonction de la capacité contributive de chaque contribuable, du moins sur le plan zone géographique. C'est pour cela que les centres des affaires sont les mieux lotis et mieux aménagés dans toutes les villes du monde. Ces centres bénéficient également de la sécurité et des autres services publics à la pointe de ce qui peut être fait de mieux dans le pays.

L'une des recommandations faites par le FMI à cet effet pour la bonne mise en œuvre du programme économique et financier signé avec le Cameroun, a été l'accroissement de l'assiette fiscale et l'optimisation de la collecte afin de rétablir les équilibres internes et externes.

Or, mettre l'accent sur l'accroissement des recettes fiscales au détriment des autres objectifs que sont l'équité, l'efficacité, la confiance et la réciprocité peut entraîner la dégradation de la perception des entreprises vis-à-vis de l'impôt avec un impact négatif sur la collecte. Le dernier point en particulier, qui constitue un facteur important dans la perception qu'ont les contribuables vis-à-vis de l'impôt, est le plus souvent négligé dans notre contexte.

Pour une amélioration de la perception des entreprises vis-à-vis de la fiscalité : cas des zones industrielles de Douala

À titre d'illustration, une étude menée par le CAMERCAP-PARC a permis de mettre en exergue de façon générale, que 70% des contribuables ont une mauvaise perception de la fiscalité en raison du déficit de visibilité et/ou de l'efficacité des services publics de base et de l'opulence de certains agents du fisc. En effet, les enquêtes sur le climat des affaires indiquent que les chefs d'entreprises considèrent plutôt les impôts et autres charges fiscales comme un obstacle à la réalisation de leurs objectifs et à la croissance de leurs affaires. Dans la même veine, plusieurs entreprises se plaignent souvent lors des enquêtes de conjoncture, du mauvais état des routes reliant leurs zones de production, de la qualité de la fourniture énergétique, de l'insécurité

et des autres services rendus par l'État avec un impact négatif sur les coûts.

Ces deux points de vue illustrent la corrélation éventuelle qui existerait entre l'adhésion au paiement de l'impôt et la redevabilité des pouvoirs publics vis-à-vis des contribuables. L'hypothèse sous-jacente est qu'une amélioration de la perception de l'impôt à travers l'amélioration des conditions d'exercice des entreprises (principe de réciprocité) induit d'avantage l'adhésion de ces dernières au paiement des impôts, ce qui conduit à un accroissement des recettes fiscales. La mise en œuvre d'une telle orientation nécessite l'opérationnalisation d'une phase pilote couvrant les deux zones industrielles de Douala compte tenu du poids économique desdites zones. C'est l'objectif de cette réflexion qui s'articule autour de deux points essentiels à savoir :

- (i) la mise en relief des contraintes qui entravent le développement des entreprises qui y sont installées ;
- (ii) les mesures de mise à niveau des zones industrielles de Douala susceptibles d'induire une amélioration de la perception des chefs d'entreprise vis-à-vis de la fiscalité.



Zone Industrielle de Bonaberie

Les entraves au développement des entreprises installées dans les zones industrielles de Douala

En guise de rappel, la ville de Douala compte deux principales zones industrielles que sont Bonabéri et Bassa. Ces zones regroupent des entreprises exerçant dans les domaines du BTP, de la métallurgie, de l'aciérie, de l'industrie agroalimentaire, de la cimenterie, de la production des engrais et pesticides etc. Leur poids économique est important et à titre d'illustration, la zone de Bassa représente 15% des entreprises implantées au Cameroun, 11,2% du PIB et 61% de la production locale de la ville de Douala. Malgré cette contribution importante, ces zones industrielles font face à plusieurs contraintes qui entravent leurs activités. Il s'agit notamment du mauvais état des routes desservant lesdites zones, de la faible viabilisation, de l'insécurité et des difficultés d'accès à une offre de qualité en énergie électrique :

- Le mauvais état des routes a une conséquence sur les activités des entreprises notamment en ce qui concerne les facilités d'accès au marché et la livraison des matières premières induisant ainsi des délais longs et des coûts supplémentaires ;
- La faible viabilisation desdites zones (soit 35% pour la zone de Bonabéri et 20% pour la zone Bassa) freine l'installation de nouvelles unités de production face à une demande sans cesse croissante ;
- L'insécurité grandissante est liée à la faible couverture de l'éclairage public, l'absence des caméras de surveillance et la quasi absence des postes de police ou de gendarmerie à proximité expose ainsi à des risques de cambriolage voire d'agression des employés. Ce niveau d'insécurité oblige très souvent les personnels des

entreprises installées dans la zone à quitter le lieu de travail le plus tôt possible, ce qui altère leur productivité et entraîne des manques à gagner ;

- La faible qualité de la fourniture en énergie se caractérise par le rationnement et les interruptions spontanées. L'énergie constituant l'intrant indispensable au bon fonctionnement d'une industrie, la faible disponibilité de celle-ci a un impact négatif sur la productivité et la compétitivité des entreprises²⁹

Les mesures susceptibles d'induire une amélioration de la perception des chefs d'entreprise vis-à-vis de la fiscalité

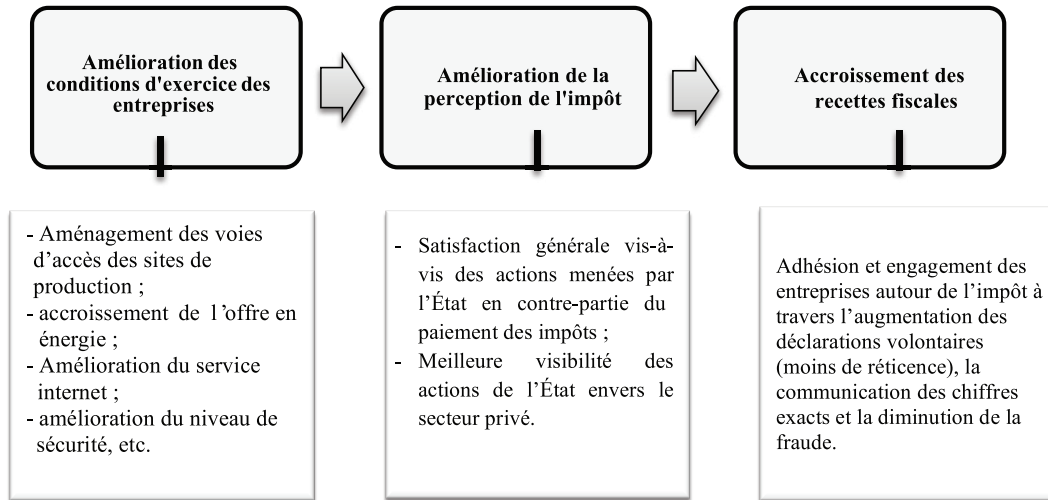
La construction du deuxième pont sur le Wouri et l'aménagement des entrées est et ouest de la ville de Douala ont permis de fluidifier la circulation et faciliter l'approvisionnement des zones industrielles et l'évacuation des produits des zones vers les points de distribution.

Même si ces actions sont louables, elles restent insuffisantes pour pallier les nombreux problèmes rencontrés par les entreprises de la zone. C'est en particulier la raison pour laquelle les entreprises de la zone industrielle de Bassa ont créé en 2018, en partenariat avec la MAGZI, l'association des entreprises de la zone industrielle MAGZI de Douala-Bassa (EZIMBA) dans le but de fédérer leurs efforts afin de résoudre les principaux problèmes rencontrés.

29 - La plupart des entreprises sont obligées de s'équiper d'une source alternative d'énergie. C'est le cas de la SOCAVER, qui d'après les responsables techniques, la chaîne de production a besoin d'une énergie constante et lisse pour la fonte et le moulage du verre creux (les bouteilles), leur principal produit.

Les projets que cette association ambitionne mener sont : la réhabilitation des infrastructures routières, la sécurité, l'éclairage public, l'assainissement, la pollution, la création des espaces verts, de loisir et de sport, etc. Quoique cette initiative soit encourageante, il ne revient pas au secteur privé (qui paie déjà l'impôt) d'entreprendre seul de

telles initiatives. Outre la participation de l'État à la mise en œuvre de cette initiative, il conviendrait **d'entreprendre un programme de mise à niveau des zones industrielles notamment l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement des deux zones industrielles de Douala.**



Chapitre 5. En guise de conclusion : quelques propositions d'actions prioritaires à résultats rapides

À l'issue de cette analyse, le risque serait grand et inefficacement ambitieux de tout embrasser à la fois. C'est dans ce souci que le présent chapitre essaie de proposer un plan d'opérationnalisation des mesures pouvant avoir le maximum d'effets d'entraînement afin d'atteindre le potentiel fiscal estimé à brève échéance et à moindre coût.

Les mesures retenues seront de 03 catégories : fiscale, structurelle et politique. Elles seront étalées dans le temps, soit à très court terme (mesures immédiates), à moyen terme et à long terme.

5.1 Les mesures à caractère fiscal

5.1.1 À court terme

- **TVA_1.** Réduire au minimum les exonérations afin de pouvoir élargir l'assiette de cet impôt. Le rapport d'étude sur la mobilisation des ressources internes élaboré par ACBF pour le compte de l'Union Africaine à travers 44 pays africains sur la période 2005-2016, et nos analyses dans le cadre du présent travail convergent pour cette recommandation ;
- **TVA_2.** Susciter la révision de la Directive communautaire de 2011 afin de pouvoir élargir l'assiette de la TVA ;
- **TVA_3.** Envisager la baisse du taux de la TVA entre 15 et 17%, centimes additionnels communaux (CAC) compris ;
- **TVA_4.** Continuer à améliorer la procédure de remboursement des crédits de TVA³⁰ ;

- **TVA_5.** Envisager une TVA sur les opérations financières mobile money ;
- **Impôt sur les sociétés :** Adapter les conditions de déductibilité des sommes payées par les entreprises pour utilisation des actifs incorporels pour tenir compte de l'importance que prennent ces derniers (voir proposition de reformulation art 7-A-d).

5.1.2 A moyen terme

- Susciter la révision de la Directive communautaire de 2011 afin de pouvoir élargir l'assiette de la TVA ;
- Envisager la baisse du taux de la TVA entre 15 et 17% CAC compris.
- **Impôt sur les sociétés :** Adapter les conditions de déductibilité des sommes payées par les entreprises pour utilisation des actifs incorporels pour tenir compte de l'importance que prennent ces derniers (voir proposition de reformulation art 7-A-d) ;
- Limiter les avantages fiscaux accordés dans le cadre du code minier ;
- Simplifier les obligations fiscales des petits opérateurs ;
- Rationaliser progressivement les incitations fiscales accordées aux entreprises.
- Réduire les taux d'imposition et élargir l'assiette de l'impôt sur le revenu

30 - CAMERCAP-PARC, (2016) policy brief n°03, l'indiscipline budgétaire, un risque de premier ordre pour l'émergence du Cameroun : Le cas de la gestion des crédits TVA

5.1.3 À long terme

- Simplifier le système cédulaire existant en mettant en place un système d'imposition dual ;
- Mettre en place des mesures pour accroître la transparence et la confiance des contribuables ;
- Continuer les efforts dans la lutte contre la fraude fiscale ;
- Auditer la dépense fiscale.
- Structurer et organiser le secteur agropastoral jusque-là défiscalisé (agriculture, élevage et pêche), par l'érection d'une classe d'entrepreneurs agricoles, et donc imposables

5.2. Les mesures à caractère structurel

5.2.1 À court terme

- L'administration fiscale doit mettre en place ses propres bases des données afin de booster le rendement de la TPF (au lieu de ne s'appuyer que sur le fichier étrié des abonnés d'ENEO. Il est aberrant qu'une matière fiscale aussi ostensible ne puisse pas être optimalement exploitée avec toutes les solutions technologiques disponibles.

5.2.2 À moyen terme

- Finaliser et rendre opérationnel le projet de l'identifiant unique du contribuable ;
- Poursuivre le processus de mise en place de l'interlocuteur fiscal unique en ramenant toutes les régies fiscales au ministère en

charge des finances ;

- Créer une agence ou un office camerounais du revenu qui regroupera toutes les régies fiscales (impôts, domaines, douanes) avec une autonomie suffisante. C'est la tendance mondiale dominante (même la France est en train de peaufiner cette réforme).

5.2.3 À long terme

- Assainir et mettre de la transparence dans les chiffres des recettes fiscales au Cameroun (il faut trouver une solution pour sortir de 2 bulles dangereuses : les crédits d'impôt et les opérations d'ordre) ;
- Structurer et organiser le secteur agropastoral jusque-là défiscalisé (agriculture, élevage et pêche), par l'érection d'une classe d'entrepreneurs agricoles³¹, et donc imposables ;
- Réduire et circonscrire la taille du secteur informel très important, par une approche de salarisation des acteurs, donc avec un suivi en qualité d'entrepreneurs individuels. L'identifiant unique du contribuable géolocalisé et référencé, avec les approches de data-management (évoqué plus haut) contribuerait avec une certaine efficacité ;
- Inverser la situation du faible niveau de bancarisation pour permettre une traçabilité des transactions financières, et donc imposables.

31 - CAMERCAP-PARC (2017), Policy brief n°04, La sécurisation des revenus agricoles et ruraux par un modèle de salarisation

5.3. Les mesures de nature politique

La mise en place d'un système fiscal efficace ne doit pas s'analyser uniquement sous l'angle de la perception de recettes. Il s'agit également de mettre en place un système qui n'engendre pas de distorsions dans les comportements économiques, qui promeut l'inclusion et qui encourage la bonne gouvernance.

Même si le lien n'est pas automatique, les améliorations dans la collecte des impôts peuvent plus largement accroître la confiance des citoyens dans le Gouvernement et être un catalyseur de réformes dans l'administration générale de l'État.

- Envisager une politique moins dispendieuse des incitations à l'investissement et autres dépenses fiscales ;
- Adopter un nouveau code des investissements qui regroupera tous les textes épars qui accordent des incitations fiscales aux contribuables ;
- Élargir le filet fiscal à un plus grand nombre de contribuables. Pour l'instant, la pression fiscale n'est supportée que par un petit nombre de contribuables du fait du niveau très élevé du secteur informel ;
- Rationaliser les exonérations et les nombreux régimes dérogatoires liés à différents impôts qui génèrent des pertes de recettes ainsi que des distorsions à la concurrence ;
- Renforcer les règles en matière de fiscalité internationale pour tendre à ce que les entreprises multinationales paient leur juste part d'impôts ;
- Renforcer les capacités de l'administration fiscale pour augmenter le recouvrement et la productivité des impôts ;
- Promouvoir le « civisme fiscal » en renforçant la simplicité, la stabilité et l'équité du système fiscal mais aussi en améliorant la qualité des services publics.

CONCLUSION

La recherche des leviers de politiques économiques permettant d'accroître la capacité de résilience du Cameroun face à la conjoncture économique et sociale est au centre de toutes les réflexions. L'accroissement de la mobilisation des ressources interne est un enjeu de premier plan pour le développement du Cameroun. Dans cette perspective, la présente étude a montré que le Cameroun ne mobilise pas pleinement son potentiel fiscal. Le niveau de recettes fiscales mobilisées est inférieur

au niveau de recettes compatibles avec le volume de la production nationale et de la structure économique.

La déclinaison de ce résultat au niveau de la DGI par exemple conforte l'idée d'une refonte complète du système de mobilisation actuel dans le mesure où une bonne partie des recettes à collecter continuent à échapper à son dispositif de comptabilisation. En effet, les écarts entre le rendement effectif et celui qu'on est en droit d'atteindre au vu de la structure de l'économie camerounaise.

Annexe 1 : Description et spécification du modèle d'estimation du potentiel et de l'effort fiscal

(i) Relation du rendement potentiel de la DGI en fonction du potentiel fiscal national

La spécification de cette relation permet de lier le rendement potentiel de la DGI au potentiel fiscal national. Il s'agit également d'extraire la part DGI dans le volume de tous les impôts et taxes intérieurs et à la porte. Si $RP(t)$ désigne les recettes potentielles de tous le Cameroun à la date t , $PF(t)$ le potentiel fiscal calculé ou projeté à cette même date et $PIB(t)$ le Produit Intérieur Brut non pétrolier à cette même date, l'on note que :

$$RP(t) = PF(t) \square PIB(t) \quad (1)$$

Par ailleurs, en partant du principe selon lequel les recettes fiscales sont décomposables en recettes fiscales intérieures ($RFI(t)$) et en recettes fiscales à la porte ($RFE(t)$), on aboutit à une seconde relation :

$$RP(t) = RFI(t) + RFE(t) \quad (2)$$

De cette deuxième relation on peut calculer le poids des recettes fiscales intérieures potentielles afin d'évaluer le lien entre cette dernière et le potentiel fiscal. On obtient donc :

$$RFI(t) = Pi(t) \square RP(t) = Pi(t) \square PF(t) \square PIB(t) \quad (3)$$

Dans le cas de la DGI, cette relation devient tout simplement :

$$RP_DGI(t) = Pi_DGI(t) \square RP(t) = Pi_DGI(t) \square PF(t) \square PIB(t) \quad (4)$$

$RP_DGI(t)$ et $Pi_DGI(t)$ désignent respectivement le rendement potentiel de la DGI et sa contribution aux recettes intérieures à la date t .

(ii) Relation de l'effort fiscal décliné en fonction du rendement potentiel de la DGI

La seconde partie du travail consistera à calculer l'effort fiscal de la DGI, c'est-à-dire, le volume d'impôts supplémentaire que cette dernière devra collecter si elle veut exploiter son potentiel à 100%. Il s'agit tout simplement de la différence entre les recettes fiscales potentielles et celles effectives ($RE_DGI(t)$) ou attendues.

$$\text{Effort_fiscal}(DGI(t)) = RP_DGI(t) \square RE_DGI(t) \quad (5)$$

Il convient également de préciser que toutes ces relations seront déclinées en tenant compte aussi bien de la structure des différents impôts que celle de la contribution des branches d'activités. Dans ce cas précis, cette déclinaison pourra être faite par simple extrapolation à partir des coefficients d'extrapolations ou encore des structures.

(iii) Détermination des coefficients d'extrapolation

Le calcul des coefficients d'extrapolation ou encore la détermination de la structure des recettes devra permettre de décliner le rendement potentiel de la DGI, suivant les différents impôts et suivant les branches d'activité. Il s'agit tout simplement de partir d'une situation à un instant t , notamment le niveau des différents impôts et taxes collectés et de considérer la stabilité de cette structure les autres périodes.

Annexe 2 : Plan d'action des mesures envisageables en vue d'augmenter le rendement des impôts et taxes intérieurs

Branches d'activités	Caractéristiques	Pression fiscale	Type de mesures préconisées	Quelques actions envisageables	Recettes supplémentaires escomptés
Sylviculture et exploitation forestière	<p>Principales structures : 11 grandes entreprises notamment ALPICAM, ECAM PLACAGE, GREEN VALLEY, CTSC, SCIEB, etc.</p> <p>Valeur ajoutée : 543,3 milliards</p> <p>Impôts intérieurs payés : 11,4 milliards</p>	2,1%	<p>Type 1 : Sécurisation</p> <p>Type 2 : Porter le taux de prélèvement de 2,1% à 5%</p>	<p>Mesure 1 : renforcer la surveillance et la lutte contre la coupe illégale du bois ;</p> <p>Mesure 2 : augmenter la taxe d'abattage de 2,5% à 5% ;</p> <p>Mesure 3 : augmenter les prix planché de RFA de 2 500 FCFA/ha à 5 000 FCFA/ha pour la vente de coupe et de 4 000 FCFA/ha pour la concession.</p>	40,2 milliards de FCFA (niveau potentiel)
Industrie agroalimentaire	<p>Principales structures : 35 grandes entreprises notamment SABC, GUINNESS, Source du Pays, SOSUCAM, SIC CACAO, NESTLE, etc.</p> <p>Valeur ajoutée : 1 318,3 milliards</p> <p>Impôts intérieurs payés : 421,2 milliards</p>	32,0%	Type : Sécurisation	Mesure : Renforcer la surveillance fiscale dans la branche et élargir les techniques de télé procédures.	270 milliards de FCFA (niveau potentiel)
Production, distribution eau, électricité et gaz	<p>Principales structures : 9 grandes entreprises notamment ENEO, KPDC, DPDC, CAMEROUNAISE DES EAUX, GAZ du CAM, etc.</p> <p>Valeur ajoutée : 278,3 milliards</p> <p>Impôts intérieurs payés : 92,3 milliards</p>	33,2%	Type : Sécurisation	Mesure : Renforcer la surveillance fiscale dans la branche et élargir les techniques de télé procédures	8 milliards de FCFA (niveau potentiel)

Branches d'activités	Caractéristiques	Pression fiscale	Type de mesures préconisées	Quelques actions envisageables	Recettes supplémentaires escomptés
BTP	<p>Principales structures : 43 grandes entreprises</p> <p>Valeur ajoutée : 1 047,1 milliards</p> <p>Impôts intérieurs payés : 52,4 milliards</p>	5,0%	<p>Type 1 : Sécurisation</p> <p>Type 2 : Élargir la base d'imposition et porter la pression fiscale dans cette branche à 10%</p>	<p>Mesure 1 : Liée la délivrance des autorisations de bâtir des habitations au versement des retenus de l'IRPP sur la numération des équipes de chantiers ;</p> <p>Mesure 2 : créer un impôt de 1% sur les importations de matériaux produits localement (fer, béton, charpente, tuiles, tuyauterie, etc.) ;</p> <p>Mesure 3 : taxer les agrégats (sable, béton...).</p>	33,8 milliards de FCFA (niveau potentiel)
Transport et entreposage et communication	<p>Principales structures : 43 grandes entreprises</p> <p>Valeur ajoutée : 1 222,8 milliards</p> <p>Impôts intérieurs payés : 202,6 milliards</p>	16,6%	Type : Élargir la base d'imposition et améliorer la pression fiscale dans le transport	Mesure : Liée le paiement de l'Impôts à la présentation de la quittance de déclaration de l'IRPP par le propriétaire rentier (voiture de transport à usage commercial).	62,1 milliards de FCFA
Commerce et réparations	<p>Nombre de structure fiscalisé : 68 347</p> <p>Valeur ajoutée : 3 112,3 milliards</p> <p>Impôts intérieurs payés : 132,5 milliards</p>	4,3%	Type : Sécurisation	<p>Mesure 1 : Renforcer la collaboration impôts-douane et la surveillance des grossistes importateurs.</p> <p>Mesure 2 : surveiller les stocks des super marché en vue de mieux cerner leur circuit d'importation et de réduire leur fraude fiscale.</p>	97,2 milliards de FCFA

Annexe 3 : Nomenclature des Recettes de la Direction Générale du Budget

I-Recettes de services

Droits et frais administratifs

Frais de visas

Frais de délivrance des actes judiciaires et extrajudiciaires des dossiers

Frais de constitution des dossiers

Contribution aux frais de scolarité

Frais d'examens et concours

Déclarations d'importations

Frais de la scolarité dans les écoles de formation

Certificats médicaux et médicaux légaux

Frais d'inscriptions et de formation dans les centres de formation professionnels d'employés de bureau et des métiers industriels

Contribution pour agrément des bureaux ou officiers privés de placement des travailleurs

Frais de scolarité de l'école nationale des Assistances et des Affaires Sociales

Frais d'établissement des cartes grises

Droits sur la délivrance des relevés (cadastraux)

Droits sur les travaux topographiques et cadastraux

Frais de délivrance des cartes bleues

Droits sur la délivrance des cartes de contribuable

Droits sur la décision de justice

Frais de délivrance des cartes d'identité et de séjour

Frais d'agrément phytosanitaire

prélèvement sur la rémunération des officiers ministériels

Immatriculation au registre de commerce

Frais de scolarité dans les centres de formation de la police

Ventes accessoires de biens

Vente du programme général des échanges

Interventions dans les cliniques vétérinaires

Vaccination (vétérinaire)

Ventes accessoires de biens

Vente aux enchères des produits fauniques

Frais de cessions des insignes et des médailles (médaille d'honneur du travail)

Produits de la vente des articles fabriqués par les unités de formation professionnelle, les ateliers artisanaux, les ateliers de prothèses et d'orthèse

Agréments des activités touristiques et hôtelières

Ventes de prestations de services

Agréments des activités télécommunications

Utilisation de la main d'œuvre pénale

Prestation des hopitaux militaires

Visite des musées, expositions, sites et monuments historiques, parcs nationaux

Recettes des stades et des rencontres sportives

Recettes des centres de jeunesse et d'animations

Reception fichiers import-export

Inspection des appareils de pressions à gaz

Recettes des services de l'environnement et des forêts

Ventes de prestations de services

frais de passage sur les bacs

hospitalisation

consultations

morgues

recettes du péage

recettes de pèsage

visites techniques

Impôts sur le droit d'exercer une activité professionnelle

Redevance forrestière annuelle

Droit d'exploitation de la pêche

Droit constitution et fusion société

Droit collecte substance précieuses

Droits superficiaire permis d'exploitation

droits d'exploitation des productions animales

taxes sur les jeux de hasard et divers

Droits fixes d'attribution, de renouvellement ou de transfert des titres miniers

II-Recettes des domaines

Loyers des immeubles et revenus des domaines

Revenu des immeubles publics loués

Revenu des logements occupés par les fonctionnaires et les agents

Frais de location des engins et équipements (du MINDEF)

Location des salles de spectacle

Loyer des terrains

Autres revenus des domaines-Redevance fonciere

III-Autres Recettes non fiscales

revenus des entreprises publiques et produits financiers à recevoir

Droits de passage du pipeline

redevance ports autonomes

Rénumération des dépôts bancaires

Intérêts des autres titres

Intérêts des prêts

Dividendes des actions et participations

produits exceptionnels

Annulation des charges constatées au cours des années antérieures

Restitution au trésor des sommes indûment payées

Autres recettes exceptionnelles

autres produits et profits divers

Amendes pour infraction à la réglementation routière

Recouvrement des amendes pénales, des frais de justice et des dépenses en matière d'atteinte aux biens publics

Amendes civiles

Restitution du corps du délit en matière d'atteinte aux biens publics

Amendes pour infractions à la réglementation des changes

Amendes suites aux contrôles métrologiques

Amendes consécutives aux contrôles phytosanitaires

Amendes des établissements classés dangereux, insalubres et incommodes

Produits des amendes, transactions, dommages et intérêts du MINEF

Autres amendes

Recettes sur bons de caisse retournés impayés, gains de change

IV-Cotisation retraite

Cotisations aux caisses de retraite des fonctionnaires et assimilés relevant des administrations publiques

Cotisations des fonctionnaires aux caisses de retraite

Cotisations patronales des différents niveaux de l'administration aux caisses de retraite

Cotisations aux caisses de protection sociale des fonctionnaires et assimilés relevant des APU

Cotisations des fonctionnaires aux caisses de protection sociale

Annexe 4 : Tableau des opérations financières de l'État

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019*
Recettes totales et Dons	1938,9	2252,2	2359,3	2622,0	2903,8	3013,2	2838,5	3198,8	3518,9	3608,6
Recettes totales	1867,6	2185,9	2304,4	2575,7	2858,5	3002,2	2784,4	3131,7	3433,0	3529,6
Recettes pétrolières	497,0	637,9	647,2	699,7	678,8	556,4	425,0	385,9	500,3	450,0
Recettes non pétrolières	1370,6	1548,0	1657,2	1861,0	2179,7	2445,8	2359,4	2745,8	2932,7	3079,6
* Impôts directs	342,9	405,7	455,8	512,9	613,4	683,9	635,7	627,5	718,7	696,7
* Taxe spéciales/prdts pétroliers	83,0	84,6	97,4	109,6	118,5	103,8	105,6	122,1	127,5	135,0
* Impôts sur cce international	252,7	273,6	294,1	289,9	356,6	338,1	348,6	398,9	405,6	406,1
* Autres taxes/biens et services	612,3	698,1	717,0	852,5	970,9	1023,5	1125,4	1376,5	1490,3	1661,7
dont : Recettes de TVA	524,7	596,4	613,5	717,2	786,6	810,2	858,4	1049,4	1159,9	1285,6
* Recettes non fiscales	80,8	86,2	94,0	96,8	119,3	153,9	144,0	220,9	190,7	180,1
dont : Droit de transit pétrolier	9,1	8,3	7,7	8,8	24,7	33,9	32,0	27,9	29,5	25,0
* Recettes de privatisations	0,0	0,0	0,0	15,0	0,0	142,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Dons	71,3	66,3	55,0	46,3	45,3	11,1	54,1	67,0	85,9	79,0
dont : dons programmes	61,5	52,7	43,4	40,1	38,9	0,0	17,8	33,1	47,4	0,0
Dépenses totales & prêts nets	2012,8	2402,7	2467,5	3199,3	3508,7	3415,7	3935,9	3872,3	4077,4	4125,9
Dépenses totales (1)	2012,8	2402,7	2467,5	3199,3	3508,7	3415,7	3905,9	3872,3	4050,2	4125,9
Dépenses courantes	1597,9	1765,7	1770,9	2131,4	2283,5	2326,8	2388,1	2214,8	2419,3	2650,9
Salaires	634,1	681,4	706,4	790,1	851,6	910,7	937,3	967,9	1007,7	1055,5
Achats de biens et services	609,7	545,6	541,0	675,4	765,6	786,6	860,3	726,1	731,1	788,3
Transferts et subventions	321,6	494,6	472,2	607,9	597,2	559,6	445,7	346,7	485,6	600,6
Bourses et subventions	205,0	357,1	335,9	454,1	426,5	378,2	245,7	143,6	283,1	385,4
Pensions	116,6	137,5	136,2	153,8	170,7	181,5	200,0	203,1	202,6	215,2

Paiements d'intérêts	32,6	44,1	51,2	58,0	69,2	69,9	144,8	174,0	194,8	206,5
Sur dette extérieure	26,4	30,6	38,0	47,4	56,4	51,9	130,8	136,0	147,2	156,6
Sur dette intérieure	6,2	13,5	13,3	10,6	12,8	18,0	14,0	38,0	47,6	49,9
Dépenses en capital	418,8	632,2	695,9	1065,9	1224,3	1088,1	1514,6	1552,8	1397,2	1475,0
Dépenses/financemts extérieurs	99,7	100,2	189,1	492,7	560,8	488,1	489,3	781,2	787,8	617,0
Dépenses/ressources propres	277,1	496,8	446,2	513,5	614,1	543,5	992,6	751,0	562,9	818,0
Dépenses de restructuration/ participation	31,6	12,3	44,7	40,0	25,3	25,6	22,1	20,0	37,9	30,0
Dépenses de restructuration/ réhabilitation	10,4	22,8	15,9	19,7	24,1	31,0	10,6	0,6	8,5	10,0
Dépenses diverses à régulariser	-3,8	4,8	0,8	2,0	0,8	0,8	3,2	104,7	233,7	0,0
Prêts nets (Prêts-Rembourse- ments)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	30,0	0,0	27,3	0,0
Solde global, base ordonnance- ments (1)	-73,9	-150,4	-108,2	-577,3	-604,9	-402,5	-1097,4	-673,5	-558,5	-517,4
Variation arriérés de paiement	-175,0	-98,5	-58,4	-21,0	-16,5	-27,2	-23,1	29,0	-25,1	0,0
Extérieurs										
Intérieurs :	-175,0	-98,5	-58,4	-21,0	-16,5	-27,2	-23,1	29,0	-25,1	0,0
*Paiements des arriérés								-36,1	-67,8	0,0
*Paiements des instances de l'année dernière								-309,0	-316,6	0,0
*Instances nouvelles de l'exercice en cours								374,2	359,3	0,0
Solde global, base caisse	-248,9	-248,9	-166,6	-598,3	-621,5	-429,7	-1120,5	-644,4	-583,6	0,0
Financement	248,9	248,9	166,6	598,3	621,5	429,7	1120,5	644,4	583,6	0,0
										#N/A
Financement extérieur net	142,4	28,6	114,1	426,3	484,9	395,0	340,1	790,9	836,2	0,0

Amortissements	-59,8	-58,0	-63,4	-60,2	-69,5	-82,0	-112,9	-134,5	-195,7	0,0
Tirages	202,2	86,6	177,5	486,5	554,5	477,0	453,0	925,4	1031,8	0,0
Projets	89,9	86,6	177,5	486,5	554,5	477,0	453,0	747,3	749,3	0,0
Programmes	112,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	178,1	282,5	0,0
Financement intérieur net	106,5	220,4	52,5	172,0	136,5	34,8	780,4	-70,5	-249,9	0,0
Système bancaire net	-64,3	126,5	100,7	24,4	-2,7	-367,2	609,6	165,8	304,2	0,0
- dont : FMI, net	2,3	-3,5	10,0	69,5	2,6	-13,3	-17,9	141,7	76,4	0,0
Amortissement dette conventionnelle	-34,5	-46,6	-50,7	-36,3	-33,3	-39,5	-203,4	-35,6	-63,9	0,0
Remboursement crédits de TVA								-82,0	-72,2	-100,0
Emprunts et Titres publics nets non bancaires	200,0	50,0	-50,0	30,0	100,0	393,8	48,8	-7,3	148,4	0,0
Financement non bancaire net	5,3	90,4	52,6	153,9	72,5	47,6	325,3	-111,3	-566,5	0,0
Ecart de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	76,0	2,6	0,0
PM: Solde de base global	115,5	8,8	162,5	20,3	91,4	230,5	-408,3	-499,5	-336,5	-610,4
PM: Solde de base, non pétrolier	-381,5	-629,1	-484,7	-694,4	-587,4	-325,9	-833,3	-885,4	-836,7	-1060,4
(1) : Dépenses Base Ordonnement sauf de 2010 à 2016.										

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- ACBF (2015) « *Rapport sur les Indicateurs de capacités RICA 2015: les Impératifs de capacités pour la mobilisation des ressources intérieures en Afrique* ».
- Alain Symphorien NDZANA BILOA (2016), « *la fiscalité, levier pour l'émergence des pays africains de la zone franc : le cas du Cameroun* » Paris ; Editions l'Harmattan ; Collection Etudes Africaines.
- Alain Symphorien NDZANA BILOA (2018), « *Sauvons l'impôt pour préserver l'Etat*» Paris ; Les Editions du Panthéon.
- BEAC, « *l'état des systèmes de paiements par monnaie électronique dans la CEMAC 2011-2016*».
- Caisse Autonome d'Amortissement (2018) « *Dette Publique ; évaluation du niveau de mise en œuvre à fin juin 2018 des mesures du PEF 2017-2020 relevant de la compétence de la CAA* ».
- CAMERCAP-PARC (2014), « *Stratégie Nationale de Renforcement des capacités : 40 idées pour réussir le décollage vers l'émergence* », janvier 2014.
- CAMERCAP-PARC (2015), « *Pour une optimisation de la fonction fiscale: 07 actions fondatrices à résultats rapides* » Policy brief n°001.
- CAMERCAP-PARC (2016) « *Etude sur le suivi de la démographie des Petites et Moyennes Entreprises au Cameroun* » Volume 2 : Dispositif de suivi de la mortalité des PME », Séries étude N° 01.
- CAMERCAP-PARC (2017) CPIA 2016 (Country policy and institutions assessment) : *Evaluation des capacités de mise en œuvre de la Facilité Elargie de Crédit avec le FMI et les autres PTFs*. Série Evaluation.
- CAMERCAP-PARC (2017), « *La sécurisation des revenus agricoles et ruraux par un modèle de salarisation* » Policy brief n°04.
- CAMERCAP-PARC (2017), « *Comment atteindre le potentiel fiscal ?* » Note d'orientation n°04.
- CAMERCAP-PARC, (2016), « *l'indiscipline budgétaire, un risque de premier ordre pour l'émergence du Cameroun : Le cas de la gestion des crédits TVA* » policy brief n°03.
- Gouvernement du Cameroun (2009), « *Vision 2035* ».
- Décret N° 2019/281 du 31 mai 2019 du Président de la République fixant le calendrier budgétaire de l'État.
- Direction Générale des Impôts/MINFI « *Rapport Annuel* » ; *Différents Numéros*.
- FMI ; Département des Finances Publiques, « *Diagnostic de la politique fiscale au Cameroun* » Mars 2014.
- FMI, Rapport pays du FMI no18/256 du 22 juin 2018 pour le Cameroun.

- Gouvernement du Cameroun (2009) Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi.
- Institut National de la Statistique (2014) Enquêtes Camerounaise auprès des ménages.
- Institut National de la Statistique, (2010) Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel.
- Institut National de la Statistique, « *Annuaire Statistique du Cameroun* » Différents numéros.
- Institut National de la Statistique, « *Recensement Général des Entreprises 2009 et 2016*».
- Loi n° 2014/026 du 23 décembre 2014 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2015
- Loi n°2012/006 du 19 avril 2012 portant code gazier.
- Loi n°2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé au Cameroun et ses textes d'applications.
- Loi n°2013/011 DU 16 décembre 2013 régissant les zones économiques.
- Loi n°2016/017 du 14 décembre 2016 portant code minier du Cameroun.
- Loi No 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat.
- Loi No 2018/012 du 11 juin 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques
- Loi n° 2018/021 du 11 décembre 2018 portant Loi de règlement de la République du Cameroun pour l'Exercice 2017.
- Loi n° 2018/021 du 11 décembre 2018 portant Loi de règlement de la République du Cameroun pour l'Exercice 2017.
- Loi des finances de 2010 à 2019.
- MINFI (2019) Rapport d'exécution du Budget de l'Etat pour l'Exercice 2018.
- MINFI « *Projet de loi de règlement 2013 à 2018*»
- MINFI, (2010) Tableau de Bord des Finances Publiques.
- Nations Unies, Commission Economique pour l'Afrique (2019) « *La politique budgétaire au service du financement du développement durables* »
- OCDE, « *Tax revenue statistics in africa* », différentes éditions.
- The AFRICAN UNION Commission (2015) « *Agenda 2063, the Africa we want : A Shared Strategic Framework for Inclusive Growth and Sustainable Development FIRST TEN-YEAR IMPLEMENTATION PLAN 2014 –2023*».

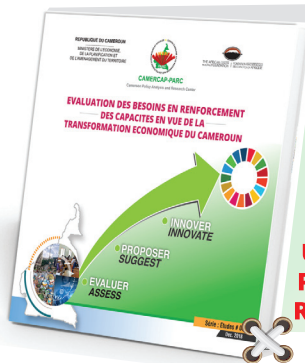
REFERENCES WEBOGRAPHIQUES INDICATIVES

- <https://www.agenceecofin.com/innovation/2803-55622-la-beac-peaufine-un-nouveau-cadre-juridique-pour-superviser-le-mobile-money-activite-en-pleine-expansion-dans-la-zone-cemac>
- <https://www.investiraucameroun.com/tags/ecommerce>
- <https://credaf.dgi.cm/wp-content/uploads/2019/06/Impots-infos-010-2019-special-CREDAF.pdf>

(Footnotes)

1 - Les 02 chambres du parlement, le CES, le CC, la CS, ELECAM, la PRC, etc.

RECEMMENT PARUS ...



EVALUATION DES BESOINS EN CAPACITÉS POUR LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE DU CAMEROUN :

UNE MODÈLE CONCEPTUEL POUR UNE STRATÉGIE DE RUPTURE



(INEFFICACITE DE LA PROGRAMMATION BUDGETAIRE AU CAMEROUN VOLUME 1 :

LE CAS DU BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)



OPTIMISATION DES INFRASTRUCTURE DE PREMIÈRE GÉNÉRATION DANS LE CONTEXTE DU RENFORCEMENT DE L'INTÉGRATION RÉGIONAL DANS LA CEMAC/CEEAC :

LE CAS DES INFRASTRUCTURE PORTUAIRES



OPTIMISATION DU POTENTIEL FISCAL DU CAMEROUN

PREMIER LEVIER POUR RÉUSSIR LE DÉCOLLAGE DANS LE CADRE DE LA SECONDE PHASE DE LA VISION 2035

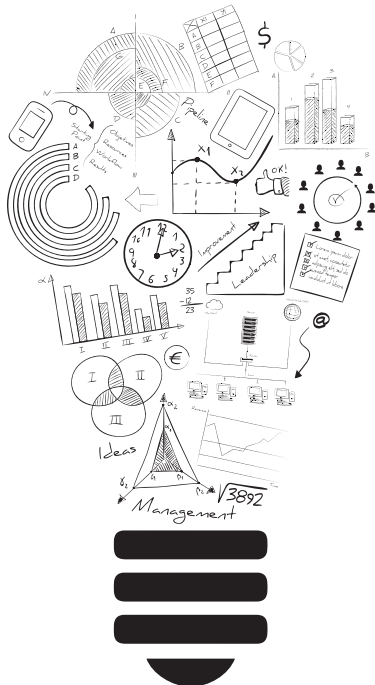


CAMERCAP-PARC






CAMEROON POLICY ANALYSIS AND RESEARCH CENTER





**CENTRE D'ANALYSE ET DE RECHERCHE SUR LES POLITIQUES
ECONOMIQUES ET SOCIALES DU CAMEROUN**

NOS MISSIONS / OUR MISSIONS



- **INNOVER
INNOVATE**
- **PROPOSER
SUGGEST**
- **EVALUER
ASSESS**

 B.P. 6175 Yaoundé
 Avenue FOCH - Immeuble CNR (4^{ème} étage)
 (237) 222 22 58 58
 (237) 222 22 34 82
 (237) 222 22 34 21

 contact@camercap-parc.org
 www.camercap-parc.org
 www.facebook.com/camercapparc
 www.twitter.com/camercapparc